

---

---

# MÉMORIAL

## DES

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Troisième séance – Mercredi 8 juin 2005, à 17 h

**Présidence de M<sup>me</sup> Catherine Gaillard-lungmann, présidente**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, maire, *M<sup>me</sup> Monique Cahannes*, *MM. Jean-Pierre Oberholzer* et *Jean-Pierre Oetiker*.

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, vice-président, *MM. Patrice Mugny*, *Christian Ferrazino* et *Pierre Muller*, conseillers administratifs.

#### CONVOCATION

Par lettre du 26 mai 2005, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 7 juin et mercredi 8 juin 2005, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, nous avons reçu une lettre du Conseil administratif nous communiquant la formation de son bureau. Je prie M<sup>me</sup> Kraft-Babel de lire cette lettre.

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 26 mai 2005

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Au cours de sa séance du 25 mai 2005, le Conseil administratif a procédé à l'élection de son bureau qui, du 1<sup>er</sup> juin 2005 au 31 mai 2006, sera le suivant:

Maire: M. Manuel Tornare

Vice-président: M. André Hediger

Par ailleurs, l'attribution des départements et la répartition des services de l'administration municipale demeurent inchangées, de même que les suppléances des magistrats.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Pierre Muller*

**La présidente.** J'ai une deuxième communication: la Télévision suisse romande a demandé de pouvoir entrer dans la salle pour nous filmer. Nous allons voter la proposition que la télévision entre dans cette enceinte et nous filme.

**Mise aux voix, la proposition ci-dessus est acceptée sans opposition.**

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, le bureau vous propose d'inverser l'ordre de traitement des deux points qui vont suivre, et donc de traiter la résolution R-84 avant le rapport sur TV Léman bleu. Pour TV Léman bleu, nous vous proposons d'en finir avant la pause dînatoire, c'est-à-dire de ne pas interrompre la séance à 19 h, mais d'aller jusqu'au bout du débat, quel que soit le temps qu'il prendra. Je mets aux voix cette proposition, sachant qu'il est 17 h 10 et que nous aurons donc en principe assez de temps.

**Mise aux voix, la proposition ci-dessus est acceptée à la majorité.**

### **3. Questions orales.**

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Hier soir, M. Winet a posé une question concernant une propriété au 15, chemin du Dr-Jean-Louis-Prévoist. La Ville de Genève, respectivement le département de M. Ferrazino, négocie actuellement l'acquisition de cette propriété, parce qu'il y a là un droit de préemption légal que nous pouvons exercer. Cette propriété n'est donc pas encore gérée par la Gérance immobilière municipale et nous n'avons pas encore décidé de son affectation. Par contre, au 10 du même chemin, nous avons acquis il y a une année, grâce à vous d'ailleurs, Mesdames et Messieurs, une propriété, qui est maintenant en mains de la Ville de Genève, respectivement de la GIM. Elle est louée au consulat général de la République du Gabon, pour du logement, pour la somme de 8500 francs par mois.

**M. André Hediger, conseiller administratif.** Hier soir, M<sup>me</sup> Hartlieb a posé une question à propos d'une Volvo rouge garée à la rue des Terreaux-du-Temple. Ce break Volvo, qui est garé sur une case de livraison, est muni d'un panneau portant le nom de l'hôtel voisin, l'Hôtel des Tourelles. Lorsque le véhicule stationne

sur la case de livraison, il n'est pas amendé, puisque ces cases sont réservées aux voitures et camionnettes des commerçants. En revanche, s'il est sur d'autres cases, il est amendé comme cela a été le cas aujourd'hui.

Hier soir, dans une question concernant le rond-point de Rive, M. Ducret a déclaré que le Service des agents de ville et du domaine public n'avait pas répondu au propriétaire du Restaurant Le Beryt's. En l'occurrence, deux restaurants sont situés entre le Touring Club Suisse et l'ancien Corso, qui va devenir la future Banque Raiffeisen: ce sont le Point Carré et le Beryt's, qui est un fast-food libanais. Ces deux établissements sont gérés par la même personne. Selon la lettre que j'ai sous les yeux, le gérant a transmis au Service des agents de ville et du domaine public une demande de terrasse pour le Point Carré et, dans la même lettre, il a déclaré renoncer cette année à la terrasse habituellement installée devant le Beryt's afin de ne pas envahir le trottoir et de ne pas gêner les travaux. Dans la demande concernant le Point Carré, il manquait des renseignements, qui ont été fournis il y a quelques jours. Cela a donc tardé, non pas à cause du Service du domaine public mais du propriétaire. La permission a bien été délivrée pour le Point Carré. Monsieur Ducret, vos informations étaient donc fausses!

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Je réponds à une question de M. Mathias Buschbeck concernant Du Pont de Nemours. Le Jardin botanique organise plusieurs expositions en même temps. La première, «Ambiguë, la relation plante-insecte», est organisée par le Jardin botanique de Genève avec celui de Lyon. La deuxième, «Insectes-plantes concordances», est organisée avec le Muséum. Enfin, la dernière, «Bê-bêtes et bédés», est organisée en collaboration avec la direction du département des affaires culturelles. Le photographe Alan Humerose souhaitait, quant à lui, monter une exposition parallèlement à ces manifestations. Les deux musées lui ont donné 5000 francs chacun et lui ont demandé, pour les dizaines de milliers de francs manquants, de chercher un financement privé. Il l'a trouvé chez Du Pont de Nemours et la seule concession faite à la société est un logo dans le programme, qui n'apparaît d'ailleurs qu'une fois, ainsi qu'une affichette de format A3 à l'entrée de l'exposition. Les responsables ont considéré qu'on pouvait faire ces deux concessions, en échange des dizaines de milliers de francs accordés à l'exposition Humerose. A un moment donné, si on fait appel au privé, on est en effet obligé de faire des compromis.

**4. Résolution de M<sup>mes</sup> Frédérique Perler-Isaaz, Liliane Johner, Sandrine Salerno, MM. Jacques Mino et Didier Bonny: «Srebrenica l'horreur: protégeons les survivants» (R-84)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE RÉSOLUTION*

Considérant que:

- le 11 juillet 2005 marquera les dix ans des massacres de Srebrenica en Bosnie-Herzégovine, au cours desquels près de 8000 hommes ont été assassinés et un nombre incalculable de femmes violées par les forces serbes;
- le Conseil administratif a été sollicité pour que la Ville de Genève s'associe à la commémoration de ces événements;
- il s'agit de tirer les leçons de la fragilité des droits humains et de ne pas occulter notre part de responsabilité à l'égard des victimes venues chercher refuge auprès de nous;
- il serait cynique de commémorer et de dénoncer les crimes passés tout en chassant de chez nous ceux et celles qui ont été témoins du massacre de leur famille, victimes de viols, puis chassé(e)s de leur foyer par l'épuration ethnique et, enfin, chassé(e)s de leur logement provisoire sur le lieu de leur refuge dans leur propre pays;
- l'aide internationale à la Bosnie et l'aide au retour des réfugié(e)s sont aujourd'hui fortement réduites;
- des familles, que la communauté internationale n'a pas su ou voulu protéger, dans l'impossibilité de soigner leurs traumatismes et de vivre décemment dans leur propre pays, ont repris vie et espoir chez nous depuis plusieurs années;
- leurs enfants, petits et grands, suivent régulièrement leur scolarité parmi nous et partagent déjà notre culture;
- à Genève, ces familles se comptent sur les doigts d'une main et sont bien intégrées;
- il est urgent de nous joindre aux diverses démarches citoyennes entreprises tant par les enseignants, les employeurs et les associations pour empêcher le renvoi vers le néant de ces rescapé(e)s d'une des plus grandes tragédies européennes;

---

<sup>1</sup> Urgence acceptée, 5.

- si l'administration fédérale se montre incapable de comprendre qu'il faut arrêter le massacre, le Canton de Genève peut renoncer à exécuter le renvoi de ces innocent(e)s en gelant tout simplement leur dossier, dans l'attente de jours meilleurs,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir fermement auprès des autorités cantonales pour qu'elles acceptent, dans l'attente d'une régularisation ultérieure, de geler l'exécution des renvois des familles bosniaques vivant à Genève, de leur accorder un accès à la formation, le droit de travailler, et, si nécessaire, une aide sociale.

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). Mesdames et Messieurs, je parlerai au nom de l'Alternative. Vous savez que le 11 juillet prochain aura lieu une commémoration des massacres de Srebrenica en Bosnie, où plus de 8000 hommes ont été massacrés, avec un nombre incalculable de femmes violées et de familles traumatisées. Il ne s'agira pas d'une commémoration anti-serbe, car ce n'est pas le peuple serbe qui a effectué ces massacres, mais, comme toujours, une partie de l'armée et des paramilitaires à la solde de dirigeants fascisants, qui doivent actuellement rendre des comptes devant le Tribunal international. Nous savons que le Conseil administratif se prépare à se joindre à ces commémorations, et j'imagine qu'il nous donnera des détails à ce sujet. Mais il n'est pas possible de commémorer un tel massacre, un tel génocide, alors même que les autorités genevoises se préparent à mettre à la porte, dans trois semaines, des enfants scolarisés et leurs parents, dont la mère a été violée, en leur disant qu'à Srebrenica ils seront en sécurité, que leurs bourreaux sont en liberté mais qu'il n'y aura pas de problème! Cela, nous ne pouvons pas le laisser faire.

En l'occurrence, il ne s'agit pas de gens qui sont illégalement en Suisse: ce sont des familles qui, après les massacres de Srebrenica, se sont réfugiées dans leur propre pays, à Sarajevo, où elles ont occupé des maisons laissées libres par des Serbes qui s'enfuyaient. Une année ou une année et demie après, la Forpronu débarquant là-bas leur a demandé de rendre ces maisons aux Serbes qui les habitaient – ce qu'on peut comprendre – et de retourner chez elles, ce qui était impossible, puisque leurs maisons étaient détruites ou occupées. Donc, après les premiers réfugiés bosniaques sont arrivées à Genève quelques familles qui n'avaient pas réussi à se réfugier à l'intérieur de leur propre pays. Or Berne a décidé qu'elles arrivaient une année trop tard, que si elles avaient survécu une année là-bas, c'est qu'elles n'avaient pas de problème! On a donc accordé l'asile à un certain nombre de familles bosniaques, mais pas à celles qui étaient arrivées une année plus tard, décrétant que les premières avaient des problèmes, mais pas les deuxièmes. C'est complètement arbitraire, dément, hypocrite... En même temps qu'on va commémorer ces massacres, on va donc mettre à la porte ces familles!

A Lausanne, les autorités avaient décidé de protéger les familles concernées en bloc, sans pas de formalités. Du coup, les autorités se sont retrouvées avec trois cents familles sur les bras. A Genève, les autorités ont travaillé sur chaque cas individuellement, ont défendu chaque dossier et ont obtenu, pour la plupart, la reconnaissance du droit d'asile. Il reste six familles menacées, dont trois sont encore en procédure de recours. On peut espérer que Berne cède pour ces trois familles. Deux autres familles, celles pour lesquelles nous nous mobilisons, ont des enfants scolarisés à l'école primaire ou secondaire. Pour l'une, un dernier recours a été déposé, qui ne servira pas à grand-chose, mais qui va reporter l'expulsion de quelques mois. Quant à l'autre famille, avec trois gosses, elle part dans trois semaines: bon voyage, débrouillez-vous! Car il n'y a plus d'aide au retour maintenant, ni de l'ONU, ni de la Suisse.

Mesdames et Messieurs, il n'est pas possible d'être cynique à ce point! C'est pourquoi nous invitons le Conseil administratif à demander au Conseil d'Etat de ne pas appliquer la loi. Non pas que nous soyons contre la loi. Elle est applicable à tout le monde, mais on sait aussi qu'elle n'est jamais appliquée de la même manière. Je ne vais pas vous donner des exemples, vous les connaissez tous. Nous demandons donc simplement que ces dossiers soient gelés, car dans quelques années ces enfants seront Suisses et on n'en parlera plus. Pendant ma carrière d'enseignant dans les classes d'accueil, j'ai déjà négocié des cas de ce type avec l'Office cantonal de la population, en demandant que le dossier de tel élève soit mis sous la table, pendant six mois ou une année. Et j'ai obtenu quelquefois qu'il soit mis sous la pile. Une année après, le cas se réglait, parce que des droits avaient pu être renouvelés, acquis, ou inventés...

Ce soir, nous demandons que le Conseil administratif intervienne auprès du Conseil d'Etat et que celui-ci accepte de geler ces dossiers. Sinon, cela n'aura aucun sens de commémorer les massacres de Srebrenica!

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Je voudrais remercier les auteurs de la résolution, parce que leur démarche va être pour nous un appui important. J'espère que le Conseil municipal la soutiendra massivement.

En l'occurrence, nous avons déjà entrepris des démarches, suite aux diverses demandes qui nous ont été faites par les personnes impliquées. La première demande visait la reconnaissance par la Ville de Genève du massacre de Srebrenica et sa commémoration. Celle-ci aura lieu au Palais Eynard le 30 juin, à 18 h 30, pour ceux qui veulent y participer. Ensuite, il y aura une marche, dont nous vous donnerons les détails plus tard, qui partira de Genève et pour laquelle le Conseil administratif a accordé ce matin le soutien financier demandé. La troisième demande concernait évidemment ces familles dont a parlé Jacques Mino.

Nous étions déjà intervenus dans d'autres cas, pour d'autres familles, dont je ne vais pas citer ici le nom ou l'origine, puisque la cause est à peu près gagnée et que ce n'est pas le moment de mettre ces familles en difficulté. Reste que nous avons déjà réussi à geler le renvoi d'autres familles pour lesquelles nous nous étions engagés. Dans le cas présent, nous avons un délai très court, mais réel, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'année scolaire, puisque les autorités se sont engagées à ne renvoyer personne jusque-là. Pour ma part, je croyais que deux familles étaient concernées par l'échéance du mois de juin. Manifestement, nous n'avons pas tout à fait les mêmes renseignements, puisque M. Mino parle d'une seule famille... A ma connaissance, deux familles sont concernées, dont M<sup>me</sup> Wiedmer et le Service des relations extérieures s'occupent activement. Yves de Matteis, le chargé d'information dans mon département, suit ces dossiers de très près également. Au sein du Conseil administratif, il n'y a aucune divergence: nous sommes tous totalement d'accord sur le fait que ces familles doivent pouvoir rester.

Ce soir, Mesdames et Messieurs, je vous demanderai donc de nous laisser jusqu'à la prochaine session du Conseil municipal des 27 et 28 juin. Si jamais il y avait un problème entre-temps, nous appellerions à l'aide les gens qui se sont mobilisés pour ces familles. Mais j'espère effectivement, comme l'a dit Jacques Mino, que nous réussirons à faire geler les dossiers, sachant qu'à partir d'un séjour d'une certaine durée en Suisse la situation est beaucoup plus facile du point de vue légal. En fait, il s'agit de tenir assez longtemps pour que ces familles passent dans une autre catégorie du droit humanitaire, qu'elles soient considérées comme étant suffisamment intégrées pour pouvoir rester, indépendamment du choix de départ et des recours qui ont été déposés.

Mesdames et Messieurs, soutenez-nous dans cette affaire, car ce sera évidemment très utile. Je vous promets que, lors de votre session des 27 et 28 juin, nous vous donnerons des nouvelles des deux familles dont le cas est le plus urgent, et peut-être même des six familles concernées.

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). M. Mugny a parfaitement raison: deux familles étaient dans la même situation, mais j'ai appris il y a quatre jours que, suite à un ultime recours du Centre social protestant – recours portant sur un point de détail, de forme, qui ne changera donc pas grand-chose sur le fond – la commission de recours de Berne avait demandé au Canton de Genève de surseoir à l'expulsion de cette famille. Cela lui laisse un délai d'un ou deux mois, mais cela ne change rien au problème de fond.

**Mise aux voix, la résolution est acceptée sans opposition (15 abstentions).**

Elle est ainsi conçue:

### *RÉSOLUTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir fermement auprès des autorités cantonales pour qu'elles acceptent, dans l'attente d'une régularisation ultérieure, de geler l'exécution des renvois des familles bosniaques vivant à Genève, de leur accorder un accès à la formation, le droit de travailler, et, si nécessaire, une aide sociale.

#### **5. Rapport de majorité et rapport oral de minorité de la commission des finances chargée d'examiner la motion de MM. Michel Ducret, Alain Fischer, M<sup>mes</sup> Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Pierre Maudet et René Winet, renvoyée en commission le 18 mai 2005, intitulée: «Pour que Léman bleu prenne le large sans vision étroite!» (M-542 A/B)<sup>1</sup>.**

##### **A. Rapporteuse de majorité: M<sup>me</sup> Sandrine Salerno.**

L'objet a été envoyé en commission des finances le 18 mai 2005. Cette dernière, réunie sous l'excellente présidence de M. Pierre Losio, a débattu de la motion lors de la séance du 25 mai 2005. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Laurence Schmidlin et M. Julien Deffaugt que nous remercions pour la qualité de leur travail.

##### **Rappel de la motion**

Considérant que:

- la chaîne de télévision locale Léman bleu a été créée notamment à l'initiative de la Ville de Genève en 1997;
- cette chaîne est appelée, après huit ans d'existence et de multiples péripéties financières, à prendre de l'ampleur et à passer à une vitesse de croisière supérieure;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 162<sup>e</sup> année»: Développée, 6184.

- la Ville de Genève détient, directement ou indirectement (par l'intermédiaire de la société Naxoo, anciennement 022 Télégenève), plus de la moitié du capital de Léman bleu;
- la Ville de Genève n'a pas pour vocation de posséder majoritairement ni de gérer un média audiovisuel;
- une assemblée générale des actionnaires de Léman bleu doit avoir lieu le 24 mai prochain, durant laquelle aura lieu un choix important quant au partenaire économique privé prépondérant de Léman bleu;
- ce partenaire économique ne saurait être choisi prioritairement en fonction de critères politiques, mais bien plutôt en fonction de l'assise économique et financière qu'il offre à la chaîne;
- le Conseil administratif s'est montré, par voie de presse, extrêmement divisé sur la question (cf. *Le Temps* du 15 avril 2005),  
le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
  - exercer les droits d'actionnaire de la Ville avec le souci exclusif de la viabilité économique de la chaîne, de son indépendance politique et de son professionnalisme;
  - préparer le retrait de la Ville de Genève dans l'actionnariat direct de Léman bleu, la vente de ses actions et l'élaboration d'un contrat de prestation relatif à la rediffusion des séances plénières du Conseil municipal.

### **Audition du groupe Hersant/Barbier-Mueller, représenté par MM. Philippe Hersant, Stéphane Barbier-Mueller et Philippe Lathion.**

M. Barbier-Mueller rappelle qu'à l'été 2004 l'actionnaire 2RBI<sup>1</sup> annonce sa volonté de se retirer du capital-actions de TV Léman SA.

En décembre de la même année, Cablecom<sup>2</sup> et la BCGe annoncent également leur départ. Ces deux actionnaires se tournent alors vers Naxoo (anciennement 022 Télégenève SA). La société se montre intéressée à accroître son influence et achète les actions de la BCGe. Cela porte les parts de Naxoo à 39% du capital-actions. Actionnaire majoritaire de Naxoo, la Ville de Genève se retrouve alors en possession directe et indirecte de 54% du capital-actions de TV Léman SA<sup>3</sup>.

Malgré un succès grandissant, la chaîne de télévision locale fait face à une situation économique très difficile. En 2004, elle essuie une perte de 350 000

<sup>1</sup> La famille Bianco détient 30,8% du capital-actions.

<sup>2</sup> La vente des actions de CABLECOM doit encore être entérinée. Elle augmentera de 8,3% la part de Naxoo.

<sup>3</sup> La Ville de Genève est actionnaire direct à hauteur de 15,4%.

francs. Elle est au bord du dépôt de bilan. Le besoin d'argent frais se fait pressant. Il faudrait ainsi impérativement réorganiser le capital, chercher des repreneurs des actions de 2RBI et recapitaliser l'affaire.

Début 2005, le groupe Edipresse, actionnaire par l'entremise de la Tribune de Genève SA de 1,1% du capital-actions, est approché. Il se montre intéressé et propose, dans un premier temps, d'amener la somme de 500 000 francs. La sortie de la Ville du capital-actions est exigée.

Au même moment, M. Barbier-Mueller commence à s'intéresser à Léman bleu. La chaîne lui plaît, ses programmes, son style le séduisent. Une rencontre avec M. Chevrolet finit de le décider. Sur proposition de M. Mayer, directeur général de Naxoo et président du conseil d'administration de TV Léman SA, il fait la connaissance de M. Hersant. Les deux hommes s'associent et prennent contact avec le conseil d'administration de Léman bleu. Ils proposent de reprendre les actions de 2RBI et d'injecter la somme de 1 200 000 francs. L'offre est formalisée par écrit le 6 avril 2005. Elle se décline comme suit:

- Apport de 1 200 000 francs.
- Les entrées publicitaires bénéficieront intégralement à Léman bleu.
- Les actionnaires se répartissent selon la clé suivante: Naxoo 33%; Hersant 30%; Barbier-Mueller 30%; autres petits actionnaires 7%.

Le 19 avril, l'offre d'Edipresse, pourtant annoncée comme définitive, est revue. Elle est calquée sur celle de MM. Hersant et Barbier-Mueller. La sortie de la Ville du capital-actions n'est plus demandée. Au contraire, cette dernière resterait majoritaire. L'apport en espèces sonnantes et trébuchantes passe à 1 200 000 francs.

Entre-temps, le groupe Hersant/Barbier-Mueller achète Force Promotion, société qui détient les droits de gestion publicitaire et qui est actionnaire à 3,85% de TV Léman SA.

Le 21 avril 2005, le conseil d'administration de TV Léman SA annonce publiquement préférer l'offre Hersant/Barbier-Mueller à celle d'Edipresse. MM. Hersant et Barbier-Mueller concluent un accord avec 2RBI dans lequel le rachat des actions est prévu.

A la suite de ce rappel, M. Barbier-Mueller ajoute que dans cette affaire ce qui l'intéresse véritablement, c'est que Léman bleu puisse continuer sa route dans de bonnes conditions et que la chaîne demeure à Genève. Il insiste sur le fait qu'il n'est pas attiré par les deniers que pourrait amener la régie publicitaire. La preuve, l'offre Hersant/Barbier-Mueller propose que l'intégralité de ce qui est perçu par le biais des annonces publicitaires soit affecté à Léman bleu.

M. Barbier-Mueller insiste également sur le fait que lui et son associé s'engagent à prendre en charge le déficit de la chaîne sur les cinq années à venir. Le fait que la Ville de Genève reste directement actionnaire de TV Léman SA ne pose pas de problème. Il suffira alors de rédiger une convention d'actionnaires qui fixe les conditions de collaboration et travail.

S'agissant des rencontres et discussions avec la municipalité, M. Lathion affirme que l'offre a été dessinée d'après les desiderata de la Ville de Genève qui, dans un premier temps, avait fait savoir qu'elle ne voulait plus être actionnaire majoritaire et qu'elle ne souhaitait pas devoir recapitaliser TV Léman SA. Force est de constater que cette position n'est plus d'actualité. Si la Ville désire rester majoritaire, cela peut se discuter et l'offre peut évoluer.

*(Pour plus de détails quant à l'offre du groupe Hersant/Barbier-Mueller, prière de se référer à l'annexe I, soit un courrier au porteur daté du 25 mai 2005.)*

#### *Questions des commissaires*

Une commissaire résume ce qu'elle vient d'entendre. L'alliance Hersant/Barbier-Mueller est prête à apporter une somme d'argent significative, à respecter la ligne éditoriale de la chaîne et à collaborer avec la municipalité. Cela semble merveilleux. Elle peine toutefois à comprendre quels sont les bénéfices escomptés pour Hersant/Barbier-Mueller dans ce projet.

M. Barbier-Mueller lui répond qu'il trouve l'aventure de Léman bleu sympathique. Il apprécie l'équipe et le concept. Il se sent attaché à la chaîne locale et ne souhaite pas qu'Edipresse puisse délocaliser à Lausanne. Par ailleurs, la chaîne doit pouvoir faire des bénéfices.

M. Hersant, éditeur de métier, ajoute que le concernant, il possède un intérêt certain quant aux médias. Ceux-ci sont un prolongement naturel de son activité principale. Arrivé sur le marché suisse de l'édition en 2001, Léman bleu lui semble une chance à saisir. Il souligne de plus qu'il est intéressé par le caractère transfrontalier qui pourrait être insufflé au projet, notamment si l'on pense à un partenariat avec TV8 Mont-Blanc. M. Hersant informe la commission qu'il possède déjà des parts du capital-actions d'antennes locales transmises par une fréquence grenobloise.

Un commissaire souhaite revenir sur les relations qui ont été entretenues avec le Conseil administratif. Il demande des précisions. Les personnes auditionnées ont-elles le sentiment de ne pas avoir été bien écoutées par le Conseil administratif ? Dans ce cas, comment envisager une potentielle collaboration ?

M. Hersant précise avoir l'impression de ne pas avoir été bien compris, ni traité à égalité avec le concurrent Edipresse. M. Barbier-Mueller ajoute qu'ils ont

été reçus deux fois par la Ville, représentée par MM. Moret et Burri. La première fois, il a été entendu seul. La seconde, avec M. Hersant. Finalement, la semaine dernière, ils ont été auditionnés une demi-heure par le Conseil administratif. M. Barbier-Mueller s'étonne du peu de temps dont le Conseil administratif a eu besoin pour trancher entre les deux offres. Pour répondre à la deuxième partie de la question, il affirme que, connaissant la plupart des membres de l'exécutif, il n'a aucune peine à s'imaginer collaborer avec eux.

Un autre commissaire observe que le Conseil administratif souhaite rester majoritaire. Cette position est-elle compatible avec l'article 93, alinéa 3, de la Constitution fédérale qui dit que «l'indépendance de la radio et de la télévision ainsi que l'autonomie dans la conception des programmes sont garanties»?

M. Barbier-Mueller répond qu'il lui semble qu'il y a là effectivement un problème. Selon lui, une collectivité publique ne peut pas détenir de contrôle majoritaire. Personnellement, il ne serait pas opposé à ce que la Ville de Genève reste majoritaire, mais si la loi l'empêche...

Le même commissaire demande si MM. Hersant et Barbier-Mueller ont eu connaissance d'un courrier de l'Office fédéral de la communication (OFCOM), daté du 23 mai 2005, relatif à la participation d'une collectivité publique au capital-actions de Léman bleu. L'OFCOM s'y déclare inquiet et met en garde quant à la participation majoritaire de la collectivité publique (cf. annexe 2).

MM. Hersant et Barbier-Mueller connaissent le contenu de cette lettre qui a été lue la veille lors de l'assemblée générale des actionnaires de la chaîne.

Une commissaire demande alors d'où proviennent les informations que MM. Hersant et Barbier-Mueller détiennent sur ce que la Ville souhaite faire dans ce dossier (notamment quant à la recapitalisation).

La Ville a pris des positions contradictoires, lui est-il répondu. Au départ, elle souhaitait se désengager et ne pas recapitaliser. Les médias s'en sont fait l'écho. Les notes de séances du conseil d'administration de TV Léman SA, aussi.

Quid de la régie publicitaire, demande la même commissaire? Que va-t-il se passer? La publicité étant le nerf de la guerre, il lui semble important d'être au clair sur ce point.

M. Barbier-Mueller répond que jusqu'à fin décembre 2005, date à laquelle prend fin le contrat de Force Promotion avec la chaîne, c'est bien le duo Hersant/Barbier-Mueller qui gèrera les contrats publicitaires. Il est ajouté qu'en Suisse il n'y a pas besoin d'être un groupe de presse d'importance nationale pour attirer les publicitaires. En effet, MM. Hersant et Barbier-Mueller sont approchés par des agences nationales zurichoises qui veulent travailler avec Genève. La place genevoise intéresse, c'est un marché très important. M. Hersant rappelle à

la commission que, dans leur proposition, la totalité des bénéfices de la publicité sont conservés par la chaîne. Ce n'est pas le cas de l'offre d'Edipresse qui ne rétrocède que 51% des gains des annonceurs locaux.

Un commissaire relève que l'un des axes de développement possibles pour une télévision est de l'inscrire dans un paysage local mais aussi national en termes d'alliance commerciale, en s'associant, par exemple, avec les télévisions valaisannes et vaudoises. Il demande comment est envisagé l'avenir de la chaîne. Ensuite, il souhaite connaître les besoins de Léman bleu pour faire face à son développement futur.

Il lui est répondu que le projet ici n'est pas de concurrencer les très grandes chaînes comme TF1 et M6, ni même la chaîne régionale romande de la TSR. Non, l'idée est de s'attacher au développement d'une télévision locale. Ce qui est intéressant avec Léman bleu, c'est son potentiel transfrontalier et régional. L'aspect local de la télévision est mis en évidence. Il suffit de voir ce qui intéresse les spectateurs: la retransmission des débats du Conseil municipal et du Grand Conseil. Léman bleu a également des émissions sympathiques comme celle des sports, celle sur les images historiques ou encore «90 minutes chrono». L'équipe a des idées mais pas d'argent pour les développer.

Concernant la seconde question, il est répondu qu'il est difficile aujourd'hui d'évaluer précisément les besoins futurs de la chaîne. Cependant, par comparaison à d'autres télévisions locales comme TV8 Mont-Blanc, on peut imaginer qu'il y aura besoin d'engager du personnel, afin notamment de pouvoir couvrir des événements hors Genève. On pense, par exemple, aux émissions sportives qui détiennent un potentiel d'audience.

Quid de la manne fédérale? Que se passerait-il si la chaîne ne la recevait pas?

Il est répondu que le projet n'est pas basé sur une hypothétique arrivée de cette manne. Avec ou sans, cela ne change rien à l'offre.

Quid si la Ville se retirait complètement du capital de TV Léman SA?

Cela ne changerait rien à l'offre.

**Audition du Conseil administratif, représenté par MM. Christian Ferrazino, conseiller administratif, Manuel Tornare, vice-président du conseil, et Patrice Mugny, conseiller administratif, ainsi que de MM. Moret et Burri, respectivement directeur général de l'administration et adjoint du directeur général.**

M. Ferrazino commence par rappeler que le Conseil administratif entend participer au sauvetage de Léman bleu. Selon lui plusieurs questions se posent:

- La lettre de mise en garde de l’OFCOM. Pour l’exécutif, la Ville peut rester un actionnaire majoritaire, à l’instar de ce qui se passe pour d’autres télévisions locales comme TVRL.
- Les missions qui doivent caractériser Léman bleu. Pour l’exécutif, cette chaîne ne doit pas devenir une télévision commerciale mais son objectif doit rester celui d’une information locale et, en ce sens, revêtir un aspect de prestation publique. C’est pourquoi le Conseil administratif préfère l’offre du groupe Edipresse. Au gré des négociations, celui-ci a accepté que la Ville reste majoritaire et donc garante de l’avenir citoyen de la télévision.
- L’offre du groupe Hersant/Barbier-Mueller est moins intéressante que celle de son rival, s’agissant de la régie publicitaire. D’un côté on contrôlera 60% de la chaîne (Hersant 30% et Barbier-Mueller 30%) et donc la régie publicitaire et de l’autre 51% des recettes publicitaires iront à Léman bleu. L’exécutif est soucieux que la chaîne soit viable économiquement et préfère l’offre qui garantit les plus grandes entrées d’argent.
- La Ville a une implication historique dans la chaîne, elle a également consenti à de nombreux investissements. Elle ne peut pas se dégager de sa responsabilité. Elle doit se soucier de l’avenir de Léman bleu.

#### *Questions des commissaires*

A combien se monte l’investissement total consenti par la Ville, à ce jour?

M. Moret répond que la Ville possède pour 280 000 francs d’actions. Au total, on doit s’approcher de 2 000 000 de francs sur cinq ans.

*(Cette information sera rectifiée par un commissaire qui rappelle que, dans le rapport relatif à la proposition PR-346, on avance le chiffre de 4 millions.)*

Le même commissaire note que le duo Hersant/Barbier-Mueller a regretté ne pas avoir pu suffisamment discuter avec le Conseil administratif.

M. Moret répond que le soin lui a été laissé d’entamer les tractations avec les deux groupes.

Poursuivant, le commissaire demande des explications quant aux changements de positions du Conseil administratif sur ce dossier.

M. Mugny déclare qu’en 2004 la situation semblait sans espoir. D’une part, la Ville ne pensait pas pouvoir rester l’actionnaire de référence et, de l’autre, elle ne voulait pas assumer la mauvaise gestion de la chaîne. C’est la concurrence qui a permis un changement de position. Avec l’arrivée du groupe Hersant/Barbier-Mueller, l’offre du groupe Edipresse s’est améliorée. En effet, au départ Edipresse ne voulait pas que la Ville reste majoritaire. Ceci a évolué.

Le même commissaire demande alors quels sont les critères principaux qui ont permis le choix du Conseil administratif.

M. Ferrazino répond qu'il s'agit au nombre de deux: pouvoir rester actionnaire majoritaire et garder le contrôle de la régie publicitaire, puisque c'est bien elle qui fait vivre la chaîne de télévision. Selon l'exécutif, il est primordial que les rentrées publicitaires bénéficient au maximum à Léman bleu. Ici, il est rappelé par le magistrat qu'il a été demandé plusieurs fois au groupe Hersant/Barbier-Mueller de permettre à la Ville de rester actionnaire majoritaire. Le groupe s'est cantonné à proposer un partage des actions en trois parties: 30% Hersant, 30% Barbier-Mueller et 33% Ville de Genève/Naxoo. Cette proposition permettrait à Hersant/Barbier-Mueller de décider de l'avenir de la chaîne.

Le président prend la parole et annonce que l'offre dont la commission des finances a été saisie diffère de celle dont le Conseil administratif parle, puisque le groupe Hersant/Barbier-Mueller propose que l'intégralité des recettes publicitaires reviennent à Léman bleu (lettre du 25 mai 2005, annexe 1). Le Conseil se montre très étonné d'apprendre que le groupe Hersant/Barbier-Mueller a modifié son offre. Il n'en a pas eu connaissance.

Un commissaire se référant à l'offre d'Edipresse craint que la régie publicitaire ne soit délocalisée à Lausanne.

Il lui est répondu que des garanties ont été données afin que le siège reste à Genève. Par ailleurs, la société d'Edipresse, nommée Ecran Pub, est un atout majeur afin de décrocher des contrats nationaux de publicité et donc d'améliorer les entrées financières.

Le président, qui a été contacté par le personnel de Léman bleu, fait noter au Conseil administratif que la majorité du personnel est derrière Michel Chevrolet et craint l'arrivée du groupe Edipresse (lettre du 30 mai 2005, annexe 3).

M. Ferrazino pense qu'il s'agit avant tout de sauver la chaîne et de rassurer le personnel.

Un commissaire s'inquiète de savoir si tous les actionnaires ont été prévenus de la mise en vente de certaines actions. Dans ce sens, ont-ils pu faire usage de leur droit de préemption?

M. Burri répond qu'il s'agit là de très petits actionnaires. Ces remarques formelles sont sans conséquences, car le droit de préemption est au prorata de la participation.

Un autre commissaire s'inquiète, lui, de la lettre de l'OFCOM et demande la position de la Ville à cet égard.

M. Ferrazino répond que ce courrier ne doit pas inquiéter les commissaires.

Un commissaire, étonné que l'exécutif n'ait pas connaissance des mêmes offres que les membres de la commission des finances, demande si les négociations sont toujours ouvertes.

Pas de réponse.

Le même commissaire aimerait savoir ce que ses interlocuteurs pensent de la situation de monopole du groupe Edipresse.

Il lui est fait remarquer que le groupe Hersant est également un monopole et bien plus puissant.

Un autre commissaire demande ce que le Conseil souhaite faire de Léman bleu et quelle influence la Ville souhaite exercer. Si la Ville ne souhaite pas avoir d'influence, alors pourquoi vouloir absolument garder 51% des actions de la chaîne?

Il lui est répondu que rester majoritaire permettra de garantir la vocation citoyenne de la chaîne. En outre, les activités culturelles, sportives et sociales ayant lieu à Genève doivent être mises en valeur.

Une commissaire s'interroge sur le fait que le Conseil parle de semaines de négociation avec le groupe Edipresse. Les deux offrants ont-ils été traités de la même manière?

M. Moret répond que les négociations se sont étalées sur une période de trois semaines. Il précise que les deux groupes ont été traités de façon identique. Selon lui, les dossiers ont été bien étudiés. Lors des négociations, il n'y a pas eu de favoritisme. Le choix s'est fixé sur le plus offrant: le groupe Edipresse.

Cette même commissaire revient sur les propos du Conseil administratif quant à son attachement à une chaîne citoyenne. Elle se demande alors pourquoi l'exécutif n'a pas versé l'intégralité de la somme qui avait été votée au budget 2005 pour Léman bleu. La chaîne est aux abois. Elle a besoin d'argent. Pourquoi ne pas avoir versé les 275 000 francs votés?

M. Mugny répond qu'une autorisation de dépense n'équivaut pas à une obligation. Il ajoute que la Ville paie plus cher que le Canton pour des prestations identiques, que cela n'est pas correct.

Une autre commissaire demande s'il est possible que le Conseil administratif modifie son choix après l'avoir communiqué à la presse.

M. Mugny répète que, tant que le groupe Hersant n'acceptera pas les 51% que la Ville demande, la position ne changera pas.

**Audition de M. Antoni Mayer, directeur général de Naxoo et président de TV Léman SA, accompagné des administrateurs/trices représentant la Ville de Genève: MM. Knechtli, Froidevaux, Ganty, Gonzalez, Castillo et Mettan, ainsi que M<sup>me</sup> De Crousaz**

M. Mayer souligne en préambule que si Léman bleu venait à tomber en faillite la double concession (câble + hertz) serait à la portée du plus offrant. L'enjeu réel se situe certainement sur la concession et sur l'émetteur que la chaîne possède sur le Salève. En effet, sur les fréquences attribuées à Léman bleu, il est possible de faire passer six à huit canaux de télévision. On comprend donc que la chaîne locale intéresse différents groupes.

M. Mayer rappelle quelques informations. En 2004, il apprend que le groupe Bianco souhaite se retirer de TV Léman SA. Il est donc chargé par le conseil d'administration de trouver des investisseurs potentiels qui reprendraient les actions et recapitaliseraient la société. Divers groupes sont rencontrés, notamment M6, MTV suisse et le groupe Turner. Tous font des offres similaires. Ils sont prêts à financer la chaîne pour un montant d'un million d'euros par an, avec comme contrepartie la possibilité de pouvoir passer leurs fenêtres publicitaires sur la chaîne et ceci sur cinq ans. L'intérêt pour la petite chaîne locale est bien réel, le potentiel publicitaire sur la région genevoise, visiblement important. A cette occasion, M. Mayer rencontre également MM. Hersant et Barbier-Mueller. Il les met en contact.

En octobre 2004, il reçoit une offre d'Edipresse. Plus tard arrive celle du groupe Hersant/Barbier-Mueller. Ces deux offres sont retenues car elles proposent de débloquer immédiatement de l'argent frais, ce dont la chaîne a urgemment besoin. Un comparatif des projets liés aux offres du 21 avril 2005 est réalisé (annexe 4). A sa lecture, les membres de Naxoo penchent pour l'offre Hersant/Barbier-Mueller, car elle reste la plus favorable à la société.

En conclusion, M. Mayer précise qu'il sait que depuis lors les offres ont évolué. Il n'a toutefois pas connaissance des nouvelles propositions. Son souci principal réside dans le fait que Léman bleu soit sauvé et que le personnel ne soit pas licencié. Il reste peu de temps pour parvenir à une solution, de six à huit semaines.

*Questions des commissaires*

Un commissaire demande à quelle date la faillite est prévue exactement.

M. Mayer lui répond qu'il s'agit du 1<sup>er</sup> septembre.

Le même commissaire désire connaître le sentiment des personnes rencontrées quant à la régie publicitaire.

Il lui est répondu que cette dernière constitue un point capital. Pour Naxoo, l'offre d'Hersant/Barbier-Mueller est intéressante, car elle permet à Léman bleu de toucher l'entièreté des sommes qui seront récoltées par ce biais.

Une commissaire aimerait connaître leur position sur le fait que le Conseil administratif souhaite rester majoritaire dans TV Léman SA et donne ainsi sa préférence à l'offre du groupe Edipresse.

Il lui est répondu que le Conseil administratif a tort de considérer la lettre de l'OFCOM avec autant de légèreté. Un autre représentant ajoute que Léman bleu pourrait à l'avenir bénéficier de la redevance. Le fait que la fréquence de la chaîne irrigue toute la région est un atout formidable. Il chiffre les entrées publicitaires potentielles à 3 000 000 de francs/an. Il rappelle que le monde des télécommunications est en train de changer extrêmement rapidement. Il s'agit de savoir ce que l'on veut faire avec cette chaîne avant que les fréquences ne soient perdues et que les employés ne se retrouvent au chômage.

Un commissaire souhaite savoir avec quel partenaire Naxoo se sent le plus à même de travailler. D'autre part, il s'interroge sur l'utilité pour la Ville de rester majoritaire.

M. Mayer explique qu'il se sent personnellement plus à l'aise avec ceux qui parlent franc, qui ne tergiversent pas, qui sont impliqués à Genève et qui souhaitent une télévision citoyenne et de proximité.

Un autre commissaire revient sur la vente des actions de la BCGe et de Cablecom. Il demande si tous les actionnaires ont bien été prévenus, afin de pouvoir exercer leurs droits.

M. Mayer confirme. Il en profite pour mentionner que les actions de Cablecom n'ont pas encore été livrées et payées.

Un autre représentant de la Ville demande la parole et avance que tous les problèmes viennent du fait que la chaîne est politisée. Il pense que ceci est une entrave à la liberté d'expression des médias. Le fait de ne pouvoir se détacher de la politique empêche la chaîne de se développer. A son avis, la politique n'a rien à faire dans Léman bleu. La Ville doit laisser Naxoo devenir majoritaire, tout en gardant une minorité de blocage, pour le bien de la chaîne.

Une commissaire, inquiète de ce qu'elle vient d'entendre, s'enquiert de savoir si la Ville ou le Conseil administratif a une fois influencé la ligne éditoriale de Léman bleu.

M. Mayer précise qu'il est président de Naxoo depuis juillet 2004. Il souligne que le directeur est totalement libre. S'il est vrai que jamais le politique n'a fait

pression, des moyens de pressions peuvent exister, on pense ici aux subventions dont Léman bleu a besoin pour vivre. La Ville a la tendance malheureuse de les verser au compte-gouttes.

### **Audition de M. Tibère Adler, directeur général du groupe Edipresse**

M. Tibère Adler désire rapidement revenir sur la proposition du groupe Edipresse ainsi que sur les relations entretenues par Edipresse avec Léman bleu.

Le groupe Edipresse souhaite créer un noyau durable d'actionnaires de référence qui, partageant une même stratégie, permettent à la chaîne de posséder une forte identité genevoise. Au-delà des trois actionnaires que sont la Ville/Naxoo et Edipresse, le capital de TV Léman SA sera ouvert à au moins un voire plusieurs partenaires genevois sélectionnés d'entente entre les signataires. Le groupe est actuellement en contact avec deux investisseurs genevois, préférant rester dans l'anonymat, prêts à entrer à hauteur de 10-20% dans le capital. M. Adler rappelle qu'Edipresse ne s'oppose pas à ce que la Ville/Naxoo garde la majorité du capital-actions. Si elle le juge préférable, elle peut aussi ne détenir qu'une minorité de blocage. Pour sa part, le groupe Edipresse souhaite rester actionnaire minoritaire avec au maximum une minorité de blocage. Compte tenu de l'urgence de la situation, Edipresse est disposé à prêter très rapidement 900 000 francs, puis 300 000 francs dès que nécessaire.

S'agissant du contenu rédactionnel, M. Adler signifie qu'Edipresse est très attaché au concept d'une télévision citoyenne, au caractère identitaire genevois affirmé. A ce jour, on constate que le fonctionnement opérationnel de la chaîne doit être amélioré. L'assurance est donnée que l'activité de Léman bleu ainsi que sa régie publicitaire resteront à Genève. A ce sujet, on rappelle aux commissaires que la société d'Edipresse, Ecran Pub SA, est prête à fonctionner déjà en 2005 et au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2006, date à laquelle la commercialisation de Léman bleu sera intégralement assumée par Ecran Pub.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire s'inquiète du caractère évolutif de la position du groupe Edipresse dans cette affaire et de la perception que les employés de Léman bleu et Naxoo ont d'eux. Ces incertitudes ne jouent pas en la faveur de l'offre d'Edipresse.

M. Adler répond que le groupe Edipresse a soutenu la chaîne du mieux qu'il le pouvait lorsqu'elle allait mal. Il ne comprend pas les reproches qui lui sont formulés. Il souligne qu'il a effectivement compris que Naxoo préfère l'offre du

groupe Hersant. Il précise qu'au départ c'est Léman bleu qui a contacté Edipresse afin de procéder à une augmentation de capital et non le contraire. Cette augmentation ainsi que la vente des actions de la Ville de Genève à Naxoo ne se sont jamais réalisées. Il ajoute que les choses ne se sont pas du tout passées comme on aurait pu le penser. L'offre concurrente et les visées de certains n'ont pas permis que s'instaure un climat serein de négociation. A y regarder de près, M. Adler ressent un sentiment de trahison de la part de certains.

Si la Ville venait à se retirer, est-ce que le groupe Edipresse serait prêt à travailler avec M. Hersant et M. Barbier-Mueller, demande un commissaire?

M. Adler précise qu'il a vainement tenté de discuter avec le groupe Hersant. La Ville pourrait jouer le rôle de médiatrice entre les deux parties.

Le même commissaire cite une interview de M. Adler où ce dernier déclare que l'engagement d'Edipresse (à hauteur de 25%) dans une grande chaîne vaudoise se fait dans le but de créer un complément au journal local *24 Heures*. En est-il de même avec Léman bleu et la *Tribune de Genève*?

M. Adler acquiesce. L'idée de partenariat sur certaines émissions est d'ailleurs déjà une réalité.

Un commissaire s'inquiète de la position de monopole que le groupe Edipresse pourrait occuper dans les médias romands.

M. Adler rappelle que, s'agissant de Léman bleu, Edipresse ne serait qu'un actionnaire minoritaire. En outre, à l'instar d'autres médias où le groupe détient des participations, il existe des chartes de programmation qui laissent une totale indépendance à la rédaction.

Que pense M. Adler de la lettre de l'OFCOM?

Il pense que c'est un faux problème, mis sur la table pour déstabiliser les négociateurs.

Quid si Léman bleu ne touchait pas la redevance?

M. Adler pense que l'obtention de la redevance est capitale et qu'il faudra tout faire pour l'avoir.

Un autre commissaire désire connaître les parts de marché dans le secteur de la presse écrite et de la télévision qui sont à ce jour contrôlées par le groupe Edipresse.

M. Adler dit que 45% de la presse écrite appartient à Edipresse. Il est d'ailleurs amusé que l'on ne parle pas de la situation de monopole de la TSR qui contrôle 98% du marché de la télévision.

Un autre commissaire souhaite savoir quel contenu Edipresse aimerait donner à la chaîne Léman bleu.

M. Adler pense qu'il faut miser sur la vie locale, culturelle, politique (retransmission des débats du Conseil municipal et du Grand Conseil) et les informations. En outre, il pourrait également y avoir des émissions spéciales en collaboration avec d'autres télévisions locales afin de couvrir des événements culturels importants (les coulisses du Paléo, le Montreux Jazz Festival).

Quid de la programmation actuelle?

Actuellement, le contenu est caractérisé par un degré de réalisation médiocre. Il y manque rigueur et discipline professionnelle.

Y aura-t-il des licenciements si le groupe Edipresse remporte l'offre?

Réponse négative.

Une commissaire demande d'en savoir plus quant aux raisons qui motivent le groupe Edipresse.

M Adler lui répond que, premièrement, c'est la possibilité de créer un lien avec les organes de communication genevois que sont la *Tribune de Genève* et *Radio Lac*. Deuxièmement, il voit dans la gestion publicitaire de la région un marché beaucoup plus rentable qu'à l'heure actuelle et la possibilité d'améliorer le contenu rédactionnel de Léman bleu.

### **Prises de positions et votes**

Avant de passer au vote, le président donne lecture d'une lettre qui retrace l'avis d'une majorité des employés de Léman bleu (22 sur 25 membres). Ces derniers expriment un soutien au président de la chaîne, Antoni Mayer, ainsi qu'à l'actuel directeur, Michel Chevrolet, et leur crainte face à l'arrivée annoncée d'Edipresse.

Le représentant radical pense qu'il est de la responsabilité du Conseil administratif de trancher entre les deux offres concurrentes. Son groupe ne se prononcera donc pas sur ce point. Il souligne ensuite que ce dossier paraît avoir été mal géré, pris à la légère. L'exécutif aurait-il été dépassé? D'autre part, il s'indigne du fait que le conseil administratif se soit permis de se substituer au conseil d'administration de Naxoo. Pour le groupe radical, la Ville ne doit pas être un actionnaire majoritaire. La motion peut donc être votée telle que présentée, en ajoutant simplement une exigence sur la pluralité de la presse.

Le représentant démocrate-chrétien annonce un amendement à la première invite: «...et du respect de la pluralité de la presse».

Pour ce groupe également, la Ville doit rester minoritaire. Le fait d'être majoritaire ne garantira pas une télévision citoyenne. Il pense que pour cela un contrat de prestations est préférable et suffisant.

Le représentant libéral est également d'avis que le Conseil administratif ne maîtrise pas le dossier et qu'il a pris une décision prématurée. Il en arrive à une première conclusion: la Ville ne doit pas poursuivre cette aventure. Deuxièmement, il n'est pas nécessaire d'avoir la majorité pour garantir une télévision locale. A cet égard, il peine à comprendre les arguments de l'exécutif. Par ailleurs, il ne pense pas qu'il faille traiter le problème soulevé par le courrier de l'OFCOM avec autant de légèreté. Troisièmement, la publicité étant la pierre angulaire de cette histoire, il pense que Léman bleu doit pouvoir toucher le maximum d'entrées financières possibles. Ce critère doit permettre de se déterminer entre les deux offres. Le Parti libéral votera la motion.

Le représentant de l'Alliance de gauche (SolidaritéS/Indépendants) pense que le fait que l'audience soit en constante augmentation et que le personnel soutienne son président et son directeur constituent deux éléments importants. Garder la majorité, à ses yeux, signifierait bien trop d'investissements de la part de la Ville.

Il propose donc de modifier la deuxième invite comme suit: «- proposer une solution de recapitalisation qui permette à la Ville de Genève de conserver une minorité de blocage au sein de Léman bleu Télévision».

Le représentant de l'Union démocratique du centre précise que, comme d'autres, il a entendu les appels du personnel en faveur de la présidence. Il souhaite que le Conseil administratif reconsidère sa position, car l'offre du groupe Hersant semble meilleure d'un point de vue publicitaire.

La représentante du Parti du travail est d'accord pour que la Ville ne conserve qu'une minorité de blocage. Elle pense que le contraire serait néfaste.

Elle propose de modifier la deuxième invite comme suit: «- garantir à la Ville une minorité de blocage pour permettre de maintenir une télévision de proximité et citoyenne ainsi que l'élaboration d'un contrat de prestations pour la rediffusion des séances plénières du Conseil municipal».

Le représentant radical reprend la parole. Il pense que les invites doivent refléter trois éléments essentiels:

- Quel type de participation la Ville doit-elle avoir: directe ou indirecte?
- Etre majoritaire ou minoritaire et, dans le deuxième cas, de quel type (blocage ou pas)?
- Avoir un contrat de prestations afin de clarifier les rapports entre la chaîne et la Ville.

Il plaide donc pour une troisième invite comprenant ce dernier point. A son sens, la collectivité publique doit se désengager de l'actionnariat direct mais conserver une minorité de blocage.

La représentante socialiste annonce que son parti ne votera pas la première invite proposée. Léman bleu doit avant tout garder son caractère de télévision de proximité.

Son groupe propose donc l'amendement suivant: «– exercer les droits d'actionnaire de la Ville avec le souci exclusif que Léman bleu continue à être une chaîne de télévision de proximité servant le rayonnement de Genève et de sa région».

Concernant la deuxième invite, elle pense que la Ville doit bien se retirer de l'actionnariat direct mais garder une majorité via l'opérateur Naxoo. Son groupe s'oppose donc à réduire le rôle de la Ville à une minorité de blocage.

S'agissant maintenant de la troisième invite, son groupe souhaite élargir le contrat de prestations et propose donc la formulation suivante: «– établir un contrat de prestations comprenant au moins la rediffusion des séances plénières du Conseil municipal et une information régulière sur l'activité de la municipalité».

Par ailleurs, étant soucieux de l'avenir immédiat de la chaîne, les socialistes proposent d'ajouter une quatrième invite demandant à la Ville de verser immédiatement les subventions que le Conseil a votées, soit: «- verser sans délai l'intégralité de la somme votée au budget 2005 en faveur de Léman bleu».

Le représentant des Verts pense que le Conseil administratif n'a pas su voir les enjeux du débat. Pour son groupe, Léman bleu commence à prendre son envol. Il faut le soutenir et aider l'équipe actuelle. Selon lui, une télévision de proximité est importante. Il suivra les amendements socialistes sauf celui portant sur l'actionnariat majoritaire.

Un représentant libéral annonce qu'il ne votera pas l'invite du Parti socialiste qui demande «d'établir un contrat de prestations comprenant au moins la rediffusion des séances plénières du Conseil municipal et une information régulière sur l'activité de la municipalité». Cette demande va trop loin.

Un représentant de l'Alliance de gauche (SolidaritéS/Indépendants) pense que la position des socialistes n'opère aucun choix. Elle laisse une très grande marge de manœuvre à l'exécutif et donc privilégie indirectement le groupe Edipresse.

La discussion étant close, le président passe au vote, invite par invite.

*(Les invites s'opposent sauf pour la dernière, les membres votent l'une contre l'autre.)*

*Première invite*

Proposition socialiste: «- exercer les droits d'actionnaire de la Ville avec le souci exclusif que Léman bleu Télévision continue à être une chaîne de télévision de proximité servant le rayonnement de Genève et de sa région»,

versus la proposition démocrate-chrétienne: «- exercer les droits d'actionnaire de la Ville avec le souci exclusif de la viabilité économique de la chaîne, de son indépendance politique, de son professionnalisme et du respect de la pluralité de la presse».

L'invite proposée par les socialistes est acceptée par 8 oui (3 S, 2 Ve, 1 T, 2 AdG/SI) et 7 non (1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC).

*Deuxième invite*

Proposition de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants): «- proposer une solution de recapitalisation qui permette à la Ville de Genève de conserver une minorité de blocage au sein de Léman bleu Télévision»,

versus la proposition socialiste: «- favoriser un partenariat public/privé qui permette à la Ville de conserver indirectement via Naxoo une majorité du capital-actions de TV Léman SA».

L'invite proposée par l'AdG/SI est acceptée par 12 oui (1 DC, 2 Ve, 1 R, 3 L, 2 UDC, 1 T, 2 AdG/SI) et 3 non (S).

*Troisième invite*

Proposition socialiste: «- établir un contrat de prestations comprenant au moins la rediffusion des séances plénières du Conseil municipal et une information régulière sur l'activité de la municipalité»,

versus la proposition radicale: «- établir un contrat de prestations relatif aux séances du Conseil municipal».

L'invite proposée par les socialistes est acceptée par 8 oui (3 S, 2 Ve, 1 T, 2 AdG/SI) et 7 Non (1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC).

*Quatrième invite*

La proposition socialiste: «- verser sans délai l'intégralité de la somme votée au budget 2005 en faveur de Léman bleu» est acceptée à l'unanimité.

**Vote final**

La motion amendée est mise aux voix dans son ensemble. Elle est acceptée par 12 oui (1 DC, 2 Ve, 1 R, 3 L, 2 UDC, 1 T, 2 AdG/SI) et 3 abstentions (S).

A l'issue de ce vote, le Parti socialiste annonce, par la voix de M. David Metzger, un rapport de minorité. La séance est levée. Il est 0 h 35!

Dès lors, la commission des finances à l'issue de ses travaux recommande au Conseil municipal de voter le texte suivant:

*PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- exercer les droits d'actionnaire de la Ville avec le souci exclusif que Léman bleu Télévision continue à être une chaîne de télévision de proximité servant le rayonnement de Genève et de sa région;
- proposer une solution de recapitalisation qui permette à la Ville de Genève de conserver une minorité de blocage au sein de Léman bleu Télévision;
- établir un contrat de prestations comprenant au moins la rediffusion des séances plénières du Conseil municipal et une information régulière sur l'activité de la municipalité;
- verser sans délai l'intégralité de la somme votée au budget 2005 en faveur de Léman bleu.

*Annexes ment.*

Stéphane Barbier-Mueller  
Boulevard Georges Favon 2  
1204 Genève

Philippe Hersant  
Route de Basselat 12  
1243 Presinge

Par porteur

Aux membres de la  
Commission des Finances du  
Conseil Municipal de la  
Ville de Genève

Genève, le 25 mai 2005

Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux,

Nous avons adressé au Conseil d'administration de TV Léman Bleu SA, en date du 5 avril 2005, une offre de recapitalisation de la chaîne dont copie est annexée.

Celle-ci résulte des discussions que nous avons eues avec ledit Conseil d'administration. Certaines options que nous laissions au choix ont ainsi été écartées à la demande de ce dernier. A titre d'exemple, nous avons proposé que la régie publicitaire de la chaîne soit une filiale à 100 % ou une société sœur de Léman Bleu, ce qui d'un point de vue économique revient au même. La deuxième solution paraissait toutefois mieux adaptée aux futures exigences que pourrait imposer la loi fédérale à l'examen des Chambres.

De la même façon, à l'occasion des discussions qui ont suivi avec le Conseil d'administration de TV Léman Bleu SA et celui de Naxoo, nous avons formulé des alternatives qui manifestement n'ont pas été retenues, ni même répercutées au niveau du Conseil Administratif de la Ville de Genève.

Dès lors, il nous semble que notre offre n'a pas été traitée sur un plan d'égalité avec celle d'Edipresse. Ces derniers ont en effet eu, non seulement l'occasion de s'aligner sur notre première offre après en avoir eu connaissance, mais aussi l'opportunité de reformuler leurs propositions directement au Conseil Administratif de la Ville. Nous sommes par ailleurs étonnés que ce dernier ne nous ait pas interrogés, lors de notre audition, sur les variantes que nous étions à même d'offrir.

Compte tenu de ce qui précède nous tenons à confirmer notre offre et à la préciser comme suit :

### **1. Recapitalisation de la société**

TV Léman Bleu SA a un urgent besoin de liquidités et compte tenu des pertes accumulées, elle se trouve soumise aux dispositions de l'art. 725 CO (obligation d'assainir ou de déposer le bilan). Dans ce contexte, nous nous engageons à souscrire immédiatement à une augmentation de capital d'au moins CHF 1'200'000, intégralement versée en espèces.

Nous nous engageons par ailleurs à garantir la Ville de Genève, si elle souhaite rester actionnaire, contre toute participation éventuelle à un déficit supplémentaire de la chaîne pour les cinq ans à venir.

### **2. Rachat d'actions**

Nous nous engageons à racheter les actions des actionnaires qui souhaiteraient les vendre à des conditions à définir d'entente avec les parties concernées.

### **3. Position de la Ville de Genève et de Naxoo au capital de TV Léman Bleu SA**

Pour notre part, nous n'avons jamais fait de la sortie de la Ville de Genève du capital actions de TV Léman Bleu SA, une condition à notre engagement. Des discussions préliminaires que nous avons eues, nous avons compris que ni la Ville de Genève, ni Naxoo, ne participeraient aux opérations ci-dessus.

Dès lors il en résultait tout naturellement une dilution de la participation directe et indirecte de la Ville de Genève, ramenant celle-ci en dessous de 33,33 %. C'est la raison pour laquelle nous avons offert la possibilité à Naxoo et à la Ville de Genève de conserver ensemble et dans tous les cas, au moins une minorité de blocage.

Après le dépôt de notre offre, nous avons appris que Naxoo avait une créance envers TV Léman Bleu SA de l'ordre de CHF 350'000 qu'elle souhaiterait convertir en capital actions. Nous avons d'ores et déjà accepté cette conversion qui s'ajouterait à notre apport en espèces de CHF 1'200'000. Cette opération permettrait à la Ville de Genève et à Naxoo de conserver une participation au capital de TV Léman Bleu SA de près de 39 %, ce que nous avons également déjà accepté.

Toujours en fonction des informations qui nous ont été communiquées et en particulier celle selon laquelle la Ville de Genève ne participerait pas à l'augmentation de capital et par conséquent ne conserverait pas à terme une majorité de contrôle, nous avons offert de conclure avec Naxoo et la Ville de Genève une convention d'actionnaires leur permettant de conserver un rôle central, compatible avec les dispositions applicables de droit fédéral.

A teneur des derniers développements et de la position de l'OFCOM, nous réitérons notre offre de garantir à la Ville de Genève et à Naxoo qu'elles conserveront dans tous les cas une minorité de blocage au capital de TV Léman Bleu SA, ainsi qu'une représentation adéquate au Conseil d'administration.

Nous nous engageons en outre à conclure une convention avec les Autorités genevoises garantissant notamment le maintien de la diffusion en direct par TV Léman Bleu SA des débats du Grand Conseil et du Conseil Municipal. La ligne éditoriale actuelle, principalement axée sur l'information, la politique et la vie locale, sera maintenue en toutes circonstances. Les moyens supplémentaires, tant humains que financiers, que nous mettrons à disposition, sont d'ailleurs destinés à la développer de manière significative.

#### **4. Régie publicitaire**

Alors qu'Edipresse exigeait pour elle même l'exclusivité de la régie publicitaire, nous avons dès le départ précisé que nous ne participerions à l'assainissement de Léman Bleu qu'à la condition que la régie publicitaire de la chaîne lui profite à 100%, que ce soit pour les annonceurs nationaux, les cantons voisins ou Genève.

Entre temps, nous avons racheté Force Promotion SA qui est propriétaire exclusive du contrat d'affermage publicitaire de la chaîne jusqu'au 31 décembre 2005. Tous les allégués du conseil d'Edipresse qui prétend le contraire sont faux, ainsi qu'en atteste le constat d'huissier annexé.

Pour que les choses soient claires, nous vous confirmons notre engagement d'apporter à TV Léman Bleu SA 100 % (et non 51 %) du capital actions de la régie publicitaire au bénéfice du contrat d'affermage publicitaire de la chaîne et ce pour tous les annonceurs locaux, régionaux ou nationaux. Ainsi, la régie publicitaire, filiale à 100 % de TV Léman Bleu SA, pourra travailler en toute indépendance dans l'intérêt exclusif de la chaîne

Tout en restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux, l'assurance de nos sentiments distingués.



Stéphane Barbier-Mueller



Philippe Hersant

Annexes mentionnées

Copie à : Conseil Administratif de la Ville de Genève  
Conseil d'administration de Naxoo  
Conseil d'administration de TV Léman Bleu SA  
Actionnaires de TV Léman Bleu SA



**BAKOM** Bundesamt für Kommunikation  
**OFKOM** Office fédéral de la communication  
**UFKOM** Ufficio federale delle comunicazioni  
**UFKOM** Uffizi federal da communicaziun

△ *Conditionnel*

Léman Bleu télévision  
Monsieur Albert Knechtli  
Centre Commercial de la Prairie  
Route des Jeunes, 8  
1227 Carouge

Bienna, le 23 mai 2005

Collaborateur/trice:  
Yann Lehmann

No tél.:  
032/327.54.45

E-Mail:  
yann.lehmann@bakom.admin.ch

Notre référence:

## Participation d'une collectivité publique au capital action de Léman Bleu Télévision

Cher Monsieur,

Suite aux différentes allégations récemment publiées dans la presse, l'OFKOM s'avère inquiet quant à l'avenir de Léman Bleu Télévision.

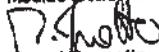
En effet, il semblerait que la ville de Genève souhaiterait devenir actionnaire majoritaire de la station, par le biais de certaines sociétés qu'elle contrôle. Or, l'article 93, alinéa 3 de la Constitution suisse visant à garantir l'indépendance des médias risquerait d'être violé en cas d'une participation majoritaire d'une collectivité publique dans une télévision locale.

Dès lors, l'OFKOM invite Léman Bleu à envisager avec circonspection les intentions manifestées à travers la presse. Par ailleurs, la Loi sur la radio et la télévision prévoit que tout transfert économique de concession important doit être approuvé par le Département de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et des Communications (DETEC), et tout transfert de plus de 5% doit être préalablement annoncé à l'OFKOM. A ce titre, nous vous prions de nous faire parvenir la liste complète des actionnaires actuels de votre société.

Compte tenu de la situation, je propose que soit organisée prochainement une rencontre entre l'OFKOM et les différentes parties concernées. Je vous invite donc le mercredi 15 juin à 9h30, à l'OFKOM, en présence de Monsieur Martin Dummermuth, Directeur de l'office.

Tout en vous remerciant de votre attention, je vous adresse, cher Monsieur, mes respectueuses salutations.

Office fédéral de la communication  
Division radio et télévision  
Médias locaux et rediffusion

  
Marcel Regnetto

Personnel de Léman Bleu Télévision  
Centre commercial La Praille  
Route des Jeunes 8  
1227 Carouge – GE

Genève, le 30 mai 2005

Conseil administratif de la  
Ville de Genève

Concerne : prise de position du personnel de Léman Bleu

Messieurs,

Dans la période de crise que traverse une fois de plus Léman Bleu Télévision, le personnel tient à vous faire part de ce qui suit :

- Depuis le mois de septembre 2004, un projet ambitieux a vu le jour sur notre antenne au travers de l'émission quotidienne « 90 minutes chrono » qui a pour but de parler de la vie genevoise et de ses acteurs, qu'ils soient politiques, culturels ou sportifs. Ce projet cohérent, né d'une équipe soudée autour de son directeur Michel Chevrolet et qui n'avait jamais vu le jour depuis l'existence de la chaîne, a plu aux téléspectateurs de notre Ville. En témoignent l'audience qui a triplé (preuve à l'appui, 16'000 téléspectateurs en mai 2004 et 52'000 en mai 2005) et les nombreux échos positifs reçus.
- Depuis l'an passé, le personnel a souffert des crises à répétition : absence de directeur fin 2003-début 2004, licenciement collectif du personnel au mois de février 2004, départs de plusieurs collaborateurs, manque d'appui de l'équipe dirigeante en place durant cette période. Malgré cela, il a continué son travail par respect pour ses téléspectateurs (pas de grève, pas de protestation ni d'écran noir à l'antenne), par foi en l'utilité d'une télévision régionale de proximité et dans l'espoir d'un avenir meilleur.
- Ce projet de qualité et soutenu par une équipe plus que soudée après ces remous est enfin sur de bons rails. Il doit continuer avec la même équipe et la même direction. Les propos tenus par la direction d'Edipresse lors de la commission des finances en début de semaine passée nous fait craindre un changement de direction de la chaîne et par conséquent l'écroulement de ce projet. Aujourd'hui, notre inquiétude est grande.
- Nous croyons et voulons croire en une télévision indépendante du monde politique tout en gardant le souci d'être proche des citoyens.

Nous espérons que vous serez sensibles aux faits évoqués ci-dessus lors de votre décision dans ce dossier et vous remercions de votre attention.

Le personnel de Léman Bleu

P.S. L'original de cette lettre (avec signature) vous est envoyé ce jour par poste.  
Une copie de cette lettre aux chefs de groupe (par e-mail)

> LETTRE ENVOYEE A TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL ADMINISTRATIF AINSI QU'A  
> TOUT LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENEVE

>  
> POUR INFORMATION, CE COURRIER FAIT SUITE A DEUX LETTRES ENVOYEEES PAR  
> L'ENSEMBLE DU PERSONNEL DE LEMAN BLEU TELEVISION A L'ATTENTION DU  
> CONSEIL ADMINISTRATIF DE LA VILLE DE GENEVE.

>  
> Mesdames, Messieurs,  
> Nous nous permettons de vous écrire en qualité de Chef d'Antenne et de  
> Responsable des sports de Léman Bleu Télévision mais également en tant  
> que « anciens » employés de la chaîne qui a vu bon nombre de directeur  
> se succéder au fil des 6 dernières années.  
> Nous sommes des personnes discrètes en dehors de tout parti politique.  
> Nous travaillons sur le terrain afin d'avoir à l'antenne un produit de  
> qualité, le reste nous importe peu.  
> Même si ce n'est pas aux employés de prendre position sur ces choix  
> stratégiques, nous nous permettons brièvement de vous expliquer  
> quelques déboires que Léman Bleu a déjà pu avoir au fil des années avec  
> les 2 protagonistes (Tribune de Genève et Radio Lac) qui vous sont  
> proposés à la recapitalisation de notre société. Nous nous permettons  
> de vous écrire en notre nom personnel car depuis 3 ans, l'ensemble du  
> personnel s'est renouvelé, la nouvelle équipe en place n'a jamais  
> travaillé avec les 2 médias nommés ci-dessus.  
> En effet, il y a 2 ans déjà, les 2 médias locaux dont nous parlons,  
> voyant que la part publicitaire (car c'est bien ça le nerf de la guerre  
> dans cette histoire) du marché genevois était petit à petit en train de  
> s'effriter au profit de nouveaux médias prospères (comme Léman Bleu),  
> on décidé d'avoir un rôle dans cette télévision local.  
> Profitant du départ du directeur de l'époque (Daniel Bernard) suite à  
> un audit réalisé (comme par hasard) par Monsieur Schoch de Radio Lac,  
> la direction ad intérim de léman bleu à été confié à Messieurs  
> Exchaquet et Schoch.  
> 2 nouveautés à l'époque :  
> - la volonté de monsieur Exchaquet de faire une chaîne 7 jours  
> / 7, mettant le personnel à rude épreuve... projet arrêté 4 mois plus  
> tard pour cause d'épuisement et surtout de budget annuel entièrement  
> dépensé en moins de 4 mois.  
>  
> - En l'absence de directeur (Pascal Schouwey n'étant que  
> rédacteur en Chef), Monsieur Schoch, s'est vu contrôler les relations  
> publicitaires de la chaîne.  
> En faisant ceci, les 2 médias Radio Lac et la Tribune de Genève,  
> contrôlaient le marché et s'assuraient ainsi que Léman Bleu ne viennent  
> pas grignoter le publicitaire que les 2 médias maîtrisaient jusqu'alors.  
> 2 exemples :  
> La clinique des Grangettes, jusqu'il y a 3 ans encore, diffusait une  
> émission sur Léman Bleu Télévision. Nous ne savons pas ce qu'il est  
> devenu de ce sponsor pour Léman Bleu (il a disparu de l'antenne) tout  
> en se retrouvant sur l'Antenne de Radio Lac !  
>  
> Autre exemple, le magasin Ochsner Sport, qui sponsorisait une émission  
> de sport sur notre antenne, et qui lui aussi est passé en main de Radio  
> Lac à la suite d'un rendez-vous avec le responsable des contrats  
> publicitaires de Léman Bleu (Monsieur Schoch) !  
> Lorsque l'on détient la régie publicitaire de 2 médias, il est évident  
> que l'on fait passer avant tout les intérêts de sa société, ce qui me  
> semble évident mais qui malheureusement ne permet pas à l'autre média  
> de se développer comme il le mérite.  
> Nous vous le disons clairement, en donnant les clés de la chaîne à  
> Edipresse et Radio Lac, Léman Bleu sera voué à rester la petite chaîne  
> locale (sans moyens) qui ne fait surtout pas d'ombre au marché  
> publicitaire actuel.  
>  
> La venue de Nicolas Gonet dans cette recapitalisation nous rappelle  
> qu'il est le cousin de Vincent Gonet de la société Point Prod (dont  
> Edipresse est actionnaire). Tout cela nous laisse à penser que tôt ou

> tard la production de Léman Bleu sera sous-traitée par Point Prod et de  
> ce fait une partie du personnel remplacée. Ce n'est finalement pas la  
> première fois qu'Edipresse agira de la sorte !!  
>  
> Nous pensons qu'en une année le personnel a su montrer sa grande  
> créativité autour d'un programme en constante amélioration. Le  
> personnel de Léman Bleu entend continuer le projet actuel en  
> l'agrémentant de programmes touchant le public genevois (comme le  
> magazine « Autrefois Genève » dont David Charrier à la charge) mais  
> pour ceci il faut donner à cette télévision les moyens qu'elle mérite  
> afin de devenir LA télévision des genevoises et genevois.  
> Nous restons à votre disposition pour tout autre renseignement dont  
> vous pourriez avoir besoin.  
>  
> Avec nos meilleures salutations  
> David Charrier  
> Chef d'antenne  
> 079 689 09 31  
> david.charrier@lemanbleu.ch  
>  
>  
> Michel Robadin  
> Responsable des Sports  
> 079 202 29 50  
> michel.chevrolet@lemanbleu.ch

liés aux offres  
du 21 août

### Comparaison projets Barbier-Mueller/Hersant – Edipresse

Edipresse avait offert de participer à hauteur de Fr. 500'000.- à la recapitalisation de TV Léman SA à la condition d'obtenir l'exclusivité de la régie publicitaire de Léman Bleu et que la Ville de Genève sorte du capital de TV Léman.

C'est à la connaissance de l'offre présentée par MM. Stéphane Barbier-Mueller et Philippe Hersant, inconditionnelle et assurant le sauvetage de TV Léman SA qu'Edipresse a reformulé son offre pour essayer de se rapprocher de celle de ses concurrents.

Toutefois des différences significatives existent encore entre les deux offres, qui peuvent se résumer comme suit :

<u>Offre Barbier-Mueller/Hersant</u>	<u>Offre EDIPRESSE</u>
<b>1 <u>Partenariat</u></b>	<b>1 <u>Partenariat</u></b>
1.1 Projet à 3 partenaires (Naxoo avec ou sans Ville de Genève – Stéphane Barbier Mueller – Philippe Hersant) avec leadership accordé à Naxoo.	1.1 Projet à 4 partenaires, avec un partenaire dominant (Naxoo – Edipresse - un partenaire français choisi par Edipresse – un partenaire genevois à trouver par Edipresse).
1.2 Les 3 partenaires sont connus et ont confirmé leur engagement à investir dans le capital de TV Léman SA. Deux d'entre eux sont strictement genevois et contrôleront environ 63% du capital, le troisième partenaire étant domicilié à Genève.	1.2 Le partenaire genevois est à rechercher. Quant au partenaire français, il est lointain et ne présente pas d'atouts sur le plan transfrontalier. De plus, ces partenaires n'ont pas confirmé leur engagement à investir dans le capital de TV Léman SA.
1.3 Les 2 nouveaux partenaires ont été choisis par TV Léman SA. Ils ne se connaissaient pas entre eux auparavant. Chaque partenaire est donc parfaitement indépendant des autres, garantissant ainsi l'équilibre du groupe.	1.3 Le partenaire français est choisi par Edipresse. Le partenaire genevois devra avoir l'agrément d'Edipresse. Edipresse se trouve ainsi dans une position majoritaire et de force face à Naxoo.
<b>2 <u>Régie publicitaire</u></b>	<b>2 <u>Régie publicitaire</u></b>
2.1 Choix d'une régie publicitaire dédiée à Léman Bleu, en mains des 3 partenaires désignés ci-dessus.	2.1 L'offre de base d'Edipresse prévoit un affermage publicitaire à son seul profit.

- 2.2 La régie publicitaire Force Promotion, qui est au bénéfice d'un contrat d'affermage publicitaire avec Léman Bleu jusqu'au 31.12.2005 et pourrait devenir la régie publicitaire définie au point précédant, est déjà à 90% en mains de 2 partenaires, qui offrent sa part au troisième partenaire au prix coûtant.
- 2.3 Grâce à ses nouveaux actionnaires, Force promotion veut reconstituer et développer ses forces commerciales afin d'assurer le suivi sans coupure du contrat d'affermage Léman Bleu. Cette équipe profitera aussi des réseaux performants des partenaires.
- 2.4 Grâce à cette structure immédiatement opérationnelle, la continuité de l'exploitation est assurée, garantissant à TV Léman SA des recettes publicitaires dont elle a un besoin immédiat et crucial.
- 3 Dimension transfrontalière
- 3.1 Le Groupe France-Antilles est propriétaire de Télé-Grenoble et entretient des relations très proches avec TV8 Mont-Blanc.

Sous la pression de l'offre Barbier-Mueller/Hersant, Edipresse accepterait éventuellement de créer une filiale genevoise dont 50 % du capital seulement serait offerte à TV Léman SA pour un prix/investissement à définir.

Le management de la régie publicitaire serait assuré par Ecran Pub SA, société lausannoise récemment créée par Edipresse.

- 2.2 Jusqu'au 31.12.2005 au minimum, Edipresse dépendrait nécessairement de son concurrent Force Promotion pour la régie publicitaire.
- 2.3 Les employés actuels de Force Promotion ont été licenciés à la demande d'Edipresse qui n'entendait pas assurer le suivi immédiat du contrat d'affermage avec l'équipe en place.
- Cette coupure ne sera pas sans effet sur les contrats en cours.
- 2.4 Edipresse a toujours été très flou et pessimiste sur les recettes publicitaires pour l'année 2005, considérant celle-ci comme une année « zéro ».
- 3 Dimension transfrontalière
- 3.1 L'offre d'Edipresse ne prévoit rien sur ce point.

3.2 La présence du Groupe France-Antilles sur le marché de presse en région frontalière facilitera la concrétisation de projets rédactionnels transfrontaliers au profit de TV Léman SA.

#### 4. Indépendance et conflits d'intérêts

4.1 Aucun des trois partenaires n'étant propriétaire pour l'instant d'un autre média (presse écrite ou radio) à Genève, cette structure ne souffrira pas de conflits d'intérêts, ce qui garantira une gestion optimisée de la régie publicitaire dans l'intérêt économique de Léman Bleu.

4.2 Philippe Hersant est propriétaire du journal « La Côte », indépendant du grand « 24 heures », ce qui facilitera également des coopérations sur cette partie du marché vaudois sans conflits d'intérêts avec la région lausannoise.

#### 5. Positionnement et stratégie des partenaires en Suisse

5.1 Stéphane Barbier-Mueller n'a aucune participation dans un quelconque média et centrera donc toute sa stratégie dans ce secteur sur Léman Bleu.

5.2 Via « Editions Suisses Holding SA », société indépendante du Groupe France-Antilles en France, Philippe Hersant édite les quotidiens « L'Express » et « L'Impartial » à Neuchâtel et « La Côte » à Nyon. Philippe Hersant n'exerce donc pas une forte influence sur la presse suisse, loin s'en faut.

5.3 Le groupe de Philippe Hersant en Suisse est spécialisé dans la gestion des médias régionaux. A ce titre, sa stratégie s'oriente autour de quatre axes principaux :

3.2 A étudier en fonction des capacités du partenaire français choisi par Edipresse à offrir de telles opportunités.

#### 4. Indépendance et conflits d'intérêts

4.1 Edipresse étant propriétaire de la Tribune de Genève et actionnaire de GHI et du Temps, la gestion de l'affermage publicitaire de Léman Bleu sera obligatoirement sujette à conflits d'intérêts.

4.2 Une extension sur ce marché fait concurrence directe à TVRL et plus globalement au marché du grand « 24 heures ».

#### 5. Positionnement et stratégie d'Edipresse en Suisse

5.1 Edipresse bénéficie actuellement d'une position monopolistique sur le marché genevois et lausannois et largement dominante sur le marché romand.

5.2 Edipresse édite notamment les quotidiens « La Tribune de Genève », « 24 Heures », « Le Matin » et possède plus de 40% du « Temps » et 50% de « GHI ».

5.3 Edipresse est spécialisé dans la gestion des médias romands et cantonaux. A ce titre sa stratégie s'oriente autour d'un axe de concentration des titres.

- Maintien des titres régionaux
- Maintien et renforcement d'une équipe rédactionnelle indépendante régionale forte sur son marché de proximité
- Intensification des coopérations entre régions
- Mise en commun des moyens industriels et du management.

5.4 Au niveau du marché des télévisions locales, le groupe Barbier-Mueller / Hersant vise une télévision locale et citoyenne, avec un ancrage et un centre opérationnel à Genève ainsi qu'une collaboration en France voisine et sur Nyon.

A Genève, Edipresse a supprimé « La Suisse » et le « Journal de Genève » et rapatrié l'impression de la « Tribune de Genève » sur Lausanne.

Sur Vaud, Edipresse a fait l'acquisition de « Presse Riviera » et « Nord Vaudois » il y a un an. Depuis, Edipresse a supprimé ces titres et démantelé les centres de production au profit du grand « 24 heures » édité avec des cahiers régionaux et imprimé à Lausanne.

5.4 Au niveau du marché des télévisions locales, Edipresse vise une télévision supra-régionale Vaud / Genève gérée depuis son centre opérationnel de Lausanne. En outre, la télévision elle-même ne relève pas des centres d'intérêt d'Edipresse.

**M. Pierre Losio, président de la commission des finances** (Ve). Mesdames et Messieurs, vous savez dans quelles conditions cette motion a été renvoyée à la commission des finances. On nous a demandé de la traiter d'urgence et il a donc fallu organiser une séance de commission le lendemain du jour où cet objet nous a été renvoyé, en contactant toutes les parties que notre commission – lors d'une brève réunion à la salle Nicolas-Bogueret – avait décidé d'auditionner. Je ne vous cache pas que cela a été assez compliqué. Compte tenu du nombre d'auditions demandées – et même en ayant annulé un rendez-vous pris avec un fonctionnaire du département de M. Ferrazino au sujet de la proposition PR-406 – il a fallu proposer à certaines personnes de se présenter devant la commission 22 h 15... Il est un peu délicat pour un président de commission de faire une telle proposition, mais je dois dire que toutes les personnes qui ont été sollicitées ont accepté de bonne grâce ces contraintes, que je leur ai expliquées, disant que nous allions travailler dans des délais extrêmement serrés et qu'il était impossible de leur proposer d'autres dates. Je les remercie donc tous, Conseil administratif, groupe Edipresse, groupe Hersant-Barbier-Mueller, M. Antoni Mayer et tous les administrateurs qui se sont déplacés pour ces auditions.

Je tiens également à remercier M<sup>me</sup> Salerno, dont vous avez finalement trouvé le rapport oral imprimé sur vos tables. Elle a travaillé dans des délais extrêmement serrés, pour que nous puissions avoir ce rapport sous les yeux ce soir. Je la remercie très chaleureusement.

En ce qui concerne les travaux de la commission, on peut dire que, compte tenu des conditions particulières, celle-ci a bien travaillé. La commission a veillé à ce que tous les groupes qui allaient être auditionnés aient un temps de parole équitablement partagé, elle a réussi à s'en tenir à une heure et quart, parfois une heure vingt, pour chaque audition. Il est rapidement apparu que nous n'allions pas traiter de ce qui agitaient la presse et les esprits, c'est-à-dire du choix entre un groupe d'investisseurs ou un autre, Hersant-Barbier-Mueller ou Edipresse, cela pour deux raisons. Premièrement, ce n'était pas le sujet de la motion, ou cela l'était de manière tout à fait indirecte. Deuxièmement, le Conseil municipal et sa commission des finances n'ont pas la personnalité juridique pour décider d'entrer dans un capital avec tel ou tel groupe: c'est là une compétence du Conseil administratif.

Dans les auditions que vous relatara ma collègue Sandrine Salerno ont été expliquées les positions des uns et des autres. Il est évident que ce qui figure dans le rapport est déjà dépassé par la réalité, puisque bon nombre de positions et de propositions ont évolué depuis. Il est important que vous ayez bien à l'esprit que ce document date d'une séance qui s'est déroulée il y a maintenant deux semaines. Certaines annexes sont dorénavant incomplètes ou différentes de la réalité que nous allons discuter ce soir.

Finalement, la commission, arrivée au terme de son travail, à passé minuit, a voté différentes invites. Pour trois d'entre elles, il n'y a pas eu de discussions par-

ticulièrement contradictoires. En revanche, les commissaires se sont accrochés sur la question «principielle» de savoir si la Ville de Genève devait être majoritaire dans le capital de TV Léman bleu, directement ou indirectement, ou si elle devait être minoritaire. Etre minoritaire, c'est avoir une minorité de blocage: ce n'est pas une expression très positive, mais c'est le terme utilisé dans les affaires et c'est celui qui a été retenu.

Une proposition en faveur d'une minorité de blocage a été faite par un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) et a été acceptée par la majorité de la commission. Cette proposition s'opposait à celle du Parti socialiste qui n'a recueilli que les voix des commissaires socialistes. A la suite du vote final sur la motion amendée telle qu'elle figure dans le rapport, le groupe socialiste a annoncé un rapport de minorité. Ce soir, nous allons donc discuter le rapport de majorité de M<sup>me</sup> Salerno, qui va probablement être amendé dans le sens du rapport de minorité pour ce qui concerne la deuxième invite.

Voilà en quelques mots ce que je pouvais dire en tant que président de la commission des finances. Je tiens encore une fois à remercier très chaleureusement tous les commissaires pour la disponibilité et l'intérêt très marqué qu'ils ont témoigné dans le traitement de cette motion M-542.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, rapporteuse de majorité (S).** Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, vous avez reçu hier mon rapport imprimé. J'imagine que certains d'entre vous auront eu le temps de le parcourir; il n'est pas si long – 12 pages – et il a été vulgarisé par rapport à certains débats assez techniques que nous avons eus durant notre séance de commission du 25 mai dernier. Ce soir, je vais me permettre, comme l'a annoncé le président de la commission des finances, M. Losio, de redonner quelques éléments pour celles et ceux qui n'auraient pas eu le temps de lire, ne serait-ce qu'en diagonale, le rapport de majorité.

Avant de commencer, je souhaiterais remercier chaleureusement les deux procès-verbalistes de cette séance du 25 mai qui s'est terminée fort tard, c'est-à-dire M<sup>me</sup> Laurence Schmidlin et M. Julien Deffaugt. J'ai notamment fait mon rapport en m'appuyant sur leurs notes de séance, qui étaient fort bien rédigées et qui ont été pour moi, compte tenu du temps qui m'était imparti, une aide précieuse. Je tenais à le dire ici. De la même façon, je souhaite remercier M. Jean-Daniel Hercod, qui m'a aidée à scanner les annexes qui figurent au rapport et qui s'est chargé de mettre à votre disposition les exemplaires photocopiés. En plus, pour pouvoir situer le contexte de nos débats, je me suis aussi appuyée sur M. Hercod pour obtenir le *Mémorial* de l'année 1995, qui a vu la création de TV Léman bleu. Je souhaitais donc lui rendre hommage pour le travail qu'il m'a aidé à accomplir.

Enfin, je tiens à saluer la présidence de M. Losio pour cette séance particulière, très dense. M. Losio a été un excellent président durant tout son mandat, mais, pour cette séance, il a réussi à contacter en un temps record toutes les personnes que nous souhaitions auditionner. Il a dirigé les auditions avec calme et gentillesse, en respectant le timing, qui était très serré, il l'a dit. Si nous avons pu travailler sereinement ce soir-là, c'est en partie grâce à sa maîtrise des débats, et je pense qu'il fallait lui rendre hommage.

Je vais commencer par rappeler rapidement quels ont été les propos de cette séance du 25 mai. Mon intervention se déclinera autour des trois questions suivantes: qui avons-nous auditionné? quelles étaient les offres de l'époque, puisque nous savons qu'entre-temps les offres ont évolué? quelles étaient les motivations des uns et des autres, soit des offrants pour entrer dans le capital-actions de TV Léman SA, soit du Conseil administratif ou de Naxoo SA pour préférer l'un des deux offrants?

Nous avons donc auditionné le groupe Hersant-Barbier-Mueller. C'est un groupe qui a été créé pour l'occasion, M. Hersant représentant d'habitude un groupe à lui tout seul dans sa fonction d'éditeur. Nous avons auditionné à la fois M. Philippe Hersant, M. Stéphane Barbier-Mueller et M. Philippe Lathion, qui est un représentant du groupe Hersant. Nous avons également auditionné l'autre offrant, c'est-à-dire le groupe Edipresse, en recevant M. Tibère Adler, qui en est le directeur général. Nous avons entendu le Conseil administratif, représenté pour l'occasion par MM. Christian Ferrazino, Manuel Tornare et Patrice Mugny, ainsi que MM. Moret et Burri, qui sont respectivement le directeur général de l'administration et son adjoint. Enfin, nous avons auditionné – c'était la dernière audition – M. Antoni Mayer, qui est à la fois le directeur général de Naxoo SA – anciennement 022 Télégénève SA – et le président du conseil d'administration de TV Léman SA. Il était accompagné par les représentants que notre Conseil municipal a désignés au conseil d'administration de Naxoo, dont notamment le représentant libéral que nous avons la chance d'avoir dans cette salle et qui n'est autre que M. Froidevaux.

Quelles étaient les offres ce 25 mai? Dans les grandes lignes, elles étaient les suivantes. Le groupe Hersant-Barbier-Mueller proposait à l'époque un apport de capital de 1,2 million: c'est un montant appréciable pour une chaîne qui est aux abois, qui a besoin d'argent frais très rapidement, notamment pour payer les salaires, et c'est donc une offre qui est considérable. Le duo Hersant-Barbier-Mueller propose la clé de répartition suivante entre les actionnaires: 33% pour Naxoo, 30% pour Hersant, 30% pour Barbier-Mueller et 7% pour d'autres petits actionnaires. On voit donc que, dans cette offre, la Ville est indirectement, par l'entremise de Naxoo, un actionnaire minoritaire. Avec 33% des actions, elle détiendrait une minorité de blocage. Enfin, le groupe Hersant-Barbier-Mueller fait une proposition différente de son rival en ce qui concerne les entrées publici-

taires: 100% des entrées publicitaires seront affectées au fonctionnement de Léman bleu. La régie publicitaire est le nerf de la guerre dans une télévision, les recettes publicitaires représentent l'apport financier le plus important. Dans l'offre Hersant-Barbier-Mueller, le fait que 100% des recettes publicitaires soient attribuées à la chaîne de télévision n'a pas laissé insensibles les membres de la commission des finances.

Pour ce qui est des motivations pour entrer dans le capital-actions de Léman bleu, elles sont multiples: M. Barbier-Mueller cite l'attachement à Genève, à la région, à la chaîne elle-même, à son personnel, à ses programmes. Il a rencontré l'actuel directeur, M. Michel Chevolet, et déclare être intéressé par la programmation de cette chaîne locale. Il trouve que le personnel et le directeur actuel sont des gens plaisants, et il a donc envie de s'aventurer dans cette entreprise économique. Il en a d'autant plus envie qu'il craint que l'activité actuellement à Genève ne soit délocalisée à Lausanne.

Par contre, pour M. Hersant, les intérêts sont d'un autre type. Lui aussi apprécie la chaîne, mais il a un projet transfrontalier. Il nous dit avoir des parts du capital-actions dans des télévisions qui sont notamment à Grenoble. Et puis, je l'ai dit en préambule, M. Hersant est un éditeur de métier et, pour lui, le fait de s'engager dans des médias télévisuels est un atout, une complémentarité. C'est dans ce sens que l'union avec le Genevois Barbier-Mueller lui paraît intéressante et aussi économiquement profitable. Voilà pour la position du groupe Hersant-Barbier-Mueller.

La deuxième offre, celle du groupe Edipresse, diffère notamment sur un point, c'est qu'elle laisse à la Ville le loisir d'avoir la majorité dans le capital-actions, que ce soit une majorité directe parce que la Ville serait un actionnaire, ou indirecte parce que la Ville aurait des actions via Naxoo SA. Il faut rappeler ici que la Ville détient aujourd'hui 51% du capital-actions de Naxoo. L'offre d'Edipresse diffère donc sur cette opportunité qui est laissée à la Ville d'être un actionnaire majoritaire.

L'autre différence, c'est que le groupe Edipresse ne souhaite pas être un actionnaire majoritaire, en aucun cas. Au contraire, il veut être un actionnaire minoritaire, détenir au maximum une minorité de blocage. En ce qui concerne la part d'actions qu'il prendrait, il avance des chiffres entre 20 et 32%: 20%, ce n'est même pas la minorité de blocage. Edipresse nous dit avoir d'autres partenaires – qu'il ne nous dévoilera pas mais, entre-temps, ils ont été cités par la presse, notamment par la *Tribune de Genève*. Il nous dit avoir deux partenaires genevois, qui sont prêts à investir de l'argent, du temps, de l'énergie, des compétences dans la chaîne. Et puis, lui aussi est prêt à débloquer très rapidement de l'argent: dans un premier temps, il s'agirait d'un prêt de 900 000 francs, puis, dès que nécessaire, d'un apport supplémentaire de 300 000 francs. Là, vous l'aurez compris, on arrive à la même somme que l'autre offrant, à savoir 1,2 million...

**La présidente.** Madame Salerno, pardonnez cette interruption, mais vous avez déjà utilisé vos dix minutes de temps de parole. Je vous rappelle qu'en tant que rapporteuse vous pouvez intervenir autant de fois que vous le voulez...

*M<sup>me</sup> Sandrine Salerno.* Madame la présidente, je suis censée faire un rapport oral et, logiquement, si je faisais les choses en règle, je devrais lire les 12 pages de mon rapport...

**La présidente.** Il semblerait, Madame Salerno, que le temps soit limité à dix minutes... (*Exclamations.*)

*M<sup>me</sup> Sandrine Salerno.* Dans ce cas, je peux arrêter mon intervention et juger que cela va bien comme cela...

**La présidente.** C'est la règle, Madame Salerno, mais bon, continuez et tâchez de terminer assez vite. Vous savez que le temps est un peu limité ce soir... (*Protestations.*) Mesdames et Messieurs, je vous assure que tout ce qui doit être dit le sera, mais il faut quand même respecter certains aspects du règlement qu'il ne m'incombe pas de modifier ou d'interpréter ce soir. Je n'ai probablement pas assez d'expérience pour cela... En l'occurrence, le temps de parole est limité à dix minutes. Je vous laisse quand même terminer, Madame Salerno, mais, s'il vous plaît, rappelez-vous que vous pouvez intervenir autant de fois que vous le voulez. Allez-y, nous vous écoutons!

*M<sup>me</sup> Sandrine Salerno.* Madame la présidente, je comprends tout à fait que vous souhaitiez faire respecter le règlement, je ne vous en blâme pas, mais je pense qu'il est important d'expliquer quelles sont les offres, quelle est la position du Conseil administratif, parce qu'on va y faire référence pendant tout le débat. Je pourrais me rasseoir et reprendre la parole, mais ce serait sans doute un peu compliqué et difficile à suivre. Je vais donc continuer...

Le groupe Edipresse propose à la Ville d'être un actionnaire majoritaire si elle le souhaite, et il est d'accord d'injecter une somme équivalente à celle versée par son rival, soit 1,2 million de francs. Par contre, il se distingue en ce qui concerne la régie publicitaire, puisque, dans l'offre Edipresse, la chaîne ne bénéficiera que de 51% des rentrées financières sur les annonceurs locaux. C'est là une différence de taille par rapport à l'offre Hersant-Barbier-Mueller.

J'en viens à la position du Conseil administratif. A l'époque, il préférerait l'offre Edipresse, on le sait puisque cela a été notamment relayé par la presse. Pourquoi la préférerait-il? Pour différentes raisons qui peuvent se résumer comme suit. D'abord, les missions qui doivent caractériser Léman bleu, pour l'exécutif, sont différentes de celles d'une télévision commerciale. Pour le Conseil administratif, Léman bleu est une chaîne de service public, qui offre des prestations de type non pas commercial, mais plutôt informatif. Ainsi des retransmissions des débats du délibératif municipal Ville de Genève ou de ceux du Grand Conseil, qui représentent une sensibilisation à la vie politique, mais aussi des émissions sur les activités sociales, culturelles, économiques, sportives qui se déroulent en Ville de Genève et dans la région. Pour le Conseil administratif, les missions de Léman bleu sont différentes de celles d'une chaîne commerciale et c'est pourquoi Léman bleu pourrait être soutenue. Dès lors, l'offre de Hersant-Barbier-Mueller n'intéresse pas le Conseil administratif, parce qu'elle ne lui permet pas d'avoir la majorité, d'être l'actionnaire de référence, ce qu'il souhaite être. Et le Conseil administratif nous rappelle que la Ville a une implication historique dans la chaîne et qu'en ce sens-là il ne souhaite pas se défaire sans autre de cette chaîne qu'il a largement contribué à créer. Compte tenu de sa volonté d'être actionnaire majoritaire, de défendre le service d'information au public qui est offert, le Conseil administratif préfère donc l'offre d'Edipresse.

La dernière audition est celle de M. Mayer, directeur général de Naxoo et président de TV Léman SA, qui est accompagné des représentants du Conseil municipal. M. Mayer rappelle de nouveau l'historique du dossier, pour expliquer que si le Conseil administratif, le Conseil municipal et les différents partenaires ne se décident pas rapidement, la chaîne risque de se retrouver en cessation de paiement. La date limite pour agir dans ce dossier, c'est vraiment l'été, puisque, à une question qui lui sera posée, il répond que la faillite est prévisible au 1<sup>er</sup> septembre. Il est donc urgent que la chaîne reçoive de l'argent frais, qui permettra notamment de payer les salaires. Il nous rend aussi attentifs à un élément important, qui est la double concession câble-hertz qui est aujourd'hui celle de Léman bleu. Il nous explique que, si la chaîne venait à tomber en faillite, cette double concession serait alors à la portée du plus offrant. L'enjeu est de taille, puisqu'il est possible de faire passer six à huit canaux de télévision sur les fréquences de Léman bleu. M. Mayer nous apprend donc qu'il y a vraiment des enjeux financiers derrière la petite télévision locale.

Outre ces différentes auditions, nous avons eu connaissance de deux lettres, dont une de l'Office fédéral de la communication (OFCOM) qui nous rend attentifs à l'article 93, alinéa 3, de la Constitution. J'ai cité l'alinéa dans mon rapport, qui stipule que, s'agissant du contenu rédactionnel, la liberté de presse doit être garantie. Cette lettre de l'OFCOM – qui n'inquiète pas le Conseil administratif

parce qu'elle est pleine de précautions et toute au conditionnel – dit notamment que la collectivité publique, si elle souhaite être actionnaire majoritaire, doit veiller à ne pas enfreindre la Constitution à cet égard.

Nous avons également reçu une lettre du personnel de Léman bleu, qui figure en annexe à mon rapport. Entre-temps, il y en a eu une deuxième, que vous avez toutes et tous également reçue. Cette lettre, que M. le président Pierre Losio nous lit, rappelle que l'écrasante majorité des collaborateurs et collaboratrices de TV Léman bleu sont unis et font bloc derrière leur directeur actuel, Michel Chevrolet. Ils estiment que la chaîne a une programmation, une dynamique, un esprit positifs, que les gens ont plaisir à y travailler et qu'ils verraient d'un œil des plus inquiets l'arrivée du groupe Edipresse, avec lequel ils ont eu maille à partir notamment durant les événements du G8.

C'est sur cette base-là que la commission va délibérer, en se penchant sur la question principale qui est de savoir si la Ville doit participer en tant qu'actionnaire dans TV Léman bleu. Si elle participe, doit-elle le faire directement ou indirectement, par exemple via Naxoo SA? Et doit-elle être un actionnaire majoritaire ou un actionnaire minoritaire? Cela va être le corps des débats de la commission et, comme l'a dit M. Losio, tous les partis politiques, sauf un, vont trancher en décidant que la Ville doit être actionnaire, mais un actionnaire indirect et minoritaire.

La voix dissonante est venue du groupe socialiste. Tout à l'heure, mon collègue David Metzger donnera la position du groupe socialiste, pour ma part je relate ce qui s'est passé en commission. Le groupe socialiste va amender la motion; il fera passer à la majorité tous les amendements qu'il présentera, notamment une quatrième invite qui, elle, passera à l'unanimité. Celle-ci est importante: elle vise à rappeler au Conseil administratif que le Conseil municipal a voté, dans le cadre du budget 2005, une somme que nous souhaiterions voir versée à Léman bleu dans son intégralité, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. La proposition d'amendement sur laquelle le groupe socialiste ne sera pas suivi est celle concernant l'actionnariat: les socialistes sont les seuls à proposer que la Ville reste indirectement majoritaire. En cela ils seront battus, mais cette position-là, je l'ai dit, M. Metzger va l'expliquer.

Finalement, dans les annexes que je me suis permis de joindre au rapport figurent les deux offres sur lesquelles la commission s'est penchée, ainsi que la lettre de l'OFCOM à laquelle j'ai fait référence et qui traite de la participation d'une collectivité publique au capital-actions d'une chaîne de télévision, en l'occurrence Léman bleu. Sont jointes également les deux prises de position du personnel de la chaîne et, enfin, une comparaison établie par le conseil d'administration de Naxoo entre les deux offres Barbier-Mueller-Hersant et Edipresse, offres au

21 avril qui, depuis, ont évolué, je le rappelle. C'est ce comparatif qui a fait que le conseil d'administration de Naxoo penchait, à l'époque, pour la proposition Hersant-Barbier-Mueller.

Voilà, je pense avoir fait le tour de mon rapport, je n'aurai donc plus besoin de prendre la parole. Mesdames et Messieurs, je vous remercie toutes et tous de votre attention. Et je vous remercie, Madame la présidente, de ne pas m'avoir coupé la parole.

**M. David Metzger, rapporteur de minorité (S).** Lors du vote de la motion intitulée «Pour que Léman bleu prenne le large sans vision étroite!», le Parti socialiste a proposé aux commissaires aux finances d'amender les invites d'origine et même d'y ajouter une préoccupation supplémentaire. Une partie non négligeable des propositions de notre groupe a été acceptée par la majorité de la commission. S'agissant de l'invite supplémentaire relative au versement de la subvention à Léman bleu, la commission a même voté à l'unanimité.

Toutefois, le Parti socialiste a perdu un vote qui lui semble déterminant, à savoir celui qui soulève la question centrale qui a animé les débats des commissaires: la Ville de Genève doit-elle rester, comme le veut le Conseil administratif, l'actionnaire majoritaire de TV Léman SA? Pour le Parti socialiste, la réponse est oui. Les autres membres de la commission, tous partis confondus, ont répondu non.

Pour notre groupe, l'enjeu politique de ce dossier se révèle important. C'est pourquoi, bien que de nombreuses propositions socialistes aient été acceptées en commission, nous avons décidé de déposer un rapport de minorité qui retrace notre position.

Nous espérons que ce soir, à la faveur du débat qui va avoir lieu, les positions des uns et des autres pourront s'infléchir et que nous serons rejoints par une majorité des groupes siégeant dans ce plénum.

Pourquoi faut-il rester actionnaire de Léman bleu? Nous rappellerons ici que la Ville de Genève a favorisé activement la création de la chaîne de télévision locale. Pour s'en convaincre, il faut se souvenir des débats que ce Conseil a tenus. La première fois à l'occasion du vote du budget de l'année 1995, puis au début de la même année, lors de la présentation de la proposition du Conseil administratif en vue de participer à la création de TV Léman et de participer à une prise de capital à concurrence de 14%, et finalement à la fin du printemps de la même année, lorsque le Conseil administratif est revenu devant le Conseil municipal avec la proposition de porter le capital-actions à plus de 2 millions, afin d'assurer le fonctionnement de la télévision.

A cette époque, en 1995, c'est M. Michel Rossetti, conseiller administratif radical qui, reprenant l'héritage laissé par M. Guy-Olivier Segond, défendait avec émotion et enthousiasme la création de la chaîne de télévision locale. A relire les débats d'il y a tout juste dix ans, on se rend compte de l'importance que la Ville va dès le départ jouer.

En effet, dans le montage financier, elle est le partenaire qui va permettre aux autres – notamment les privés – de partager l'aventure Léman bleu. Dès lors, il nous semble juste de dire que la Ville, à l'origine du projet, ne peut pas ignorer dans ce dossier ses responsabilités et opter, aujourd'hui, pour une position qui risque de mettre à mal ce qui a été créé il y a dix ans.

Cependant la responsabilité de la Ville n'est pas juste historique. Pour nous, socialistes, la Ville a également une co-responsabilité d'employeur. Plus d'une vingtaine de personnes travaillent à Léman bleu. Il s'agit donc ici d'une PME de taille confortable. Il serait irresponsable socialement d'oublier cela. L'option que la Ville prendra dans ce dossier doit également tenir compte de ce critère.

Finalement, ne nous leurrions pas! Les débats de ce soir cachent des intérêts économiques importants. C'est du moins l'avis du Parti socialiste. Il ne s'agit pas ici, comme certains voudraient nous le faire croire, de développer un discours uniquement sur le rôle de l'Etat, sur ses missions et ses attributions. Il faut garder à l'esprit que Léman bleu intéresse beaucoup de monde et pour au moins deux très bonnes raisons.

Premièrement, le potentiel publicitaire. Léman bleu irrigue le bassin valdo-franco-genevois. Cela représente beaucoup de consommateurs et consommatrices en puissance. C'est d'ailleurs bien pour cela que tous les acteurs économiques approchés notamment par M. Antoni Mayer de Naxoo ont répondu présents.

Deuxièmement, Léman bleu possède aujourd'hui une concession et un émetteur sur le Salève qui permettraient potentiellement de faire passer sur les fréquences attribuées à la chaîne six à huit canaux de télévision. Voilà un aspect non négligeable de ce dossier. On comprend dès lors fort bien que la chaîne locale intéresse différents groupes.

Voilà, Mesdames et Messieurs, deux arguments qui, à notre sens, sont importants et qui mettent en exergue les enjeux économiques et financiers de poids que l'on retrouve cachés derrière Léman bleu. Il en existe certainement d'autres, mais à ce stade et avec le peu de temps d'étude que nous avons eu – une séance – il ne nous est pas possible de développer plus avant le propos.

Dès lors que la responsabilité de la Ville nous semble évidente, que les enjeux financiers et économiques nous semblent importants, pourquoi souhaiter que la Ville reste actionnaire majoritaire?

La réponse est simple. La Ville est au même titre que d'autres un acteur économique. C'est un acteur économique public, certes, mais cela ne lui enlève en rien sa qualité d'opérateur économique. Cela la différencie toutefois des opérateurs privés. En effet, on apprend à la lecture de n'importe quel manuel d'économie politique que l'acteur économique public se distingue notamment par les finalités qu'il poursuit. Si le privé est motivé par la recherche du profit, l'acteur public, lui, est motivé par l'intérêt public et la maximisation du bien-être du plus grand nombre. La différence est de taille, on est bien d'accord, mais elle n'ampute toutefois rien au rôle économique que joue ou devrait jouer une collectivité publique. Bien au contraire!

En commission des finances, nous avons entendu des représentants de droite comme de gauche nous dire: «Ce n'est pas le rôle de la Ville que de s'engager dans une télé! Ce n'est pas à nous de faire ça!» Ah bon, et pourquoi? Au nom de quoi une collectivité publique ne pourrait-elle pas s'engager même majoritairement dans un média? Quelle est la règle de droit ou d'éthique qui l'interdit? Qui a dit que la puissance publique ne le pouvait pas? Quelles sont les tâches qui incombent aux uns et aux autres? Où est le catalogue où l'on trouve ces distinctions?

Non, Mesdames et Messieurs. Nous réfutons les propos qui disent que la Ville ne pourrait pas ou ne devrait pas être un acteur économique principal dans ce domaine.

Au quotidien, de par le monde, nous assistons à la privatisation de domaines qui, autrefois, étaient dévolus traditionnellement au public. La distinction n'existe pas ou alors elle est si maigre! La différence réside par contre dans le discours de certains pour qui l'Etat devrait bientôt être réduit aux seules tâches régaliennes.

Le Parti socialiste s'oppose fermement à cette vision du monde. Pour nous, la Ville de Genève peut rester un actionnaire majoritaire de Léman bleu. Car, à y regarder de près, Léman bleu n'est pas une chaîne comme les autres. Sa programmation, ses informations sur la vie locale, sur la vie de la cité en font un média différent, complémentaire à l'offre actuelle des programmes. Si Léman bleu diffusait les programmations habituelles que l'on peut voir sur de nombreuses autres chaînes commerciales, notre groupe ne demanderait pas au Conseil administratif de rester actionnaire: nous lui demanderions de se retirer complètement de l'actionnariat. En effet, nous ne verrions aucun intérêt à soutenir une chaîne purement commerciale.

Or Léman bleu, c'est autre chose. C'est un média de proximité qui permet de s'informer sur la vie locale, qu'elle soit sociale, culturelle, économique ou politique. C'est également, par le biais des retransmissions des séances du Conseil municipal et du Grand Conseil, une façon de rendre compte des débats qui ani-

ment la cité. C'est un moyen de sensibiliser à la chose publique, c'est un accès différent, et pour certains plus simple et plus direct, à la vie politique. C'est donc quelque chose d'important, quelque chose que l'on ne devrait pas galvauder, ni vendre au plus offrant.

Finalement, c'est parce que nous sommes un acteur économique et politique que nous demandons au Conseil administratif de négocier fermement et de rester actionnaire majoritaire. Car c'est bien dans cette position-là que nous aurons le plus de pouvoir et que nous pourrons influencer non pas sur le contenu rédactionnel, mais sur le chemin qu'empruntera la chaîne.

Dès lors, le Parti socialiste dépose un amendement qui modifie intégralement la deuxième invite:

#### *Projet d'amendement*

«- favoriser un partenariat public/privé qui permette à la Ville de Genève de conserver indirectement, via Naxoo, une majorité du capital-actions de TV Léman SA;»

Il s'agit là, vous l'aurez compris, de la proposition qui n'a pas recueilli de majorité en commission. Nous espérons que le sort qui lui sera réservé ce soir sera plus clément.

Enfin, Madame la présidente, j'annonce d'ores et déjà que le Parti socialiste demandera l'appel nominal lors du vote de cette motion. (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Merci, Monsieur Metzger, et bravo! Votre intervention a duré exactement dix minutes...

#### *Premier débat*

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, mon intervention sera plus courte que celle de M. Metzger, pour la simple et bonne raison que ce dernier a donné un certain nombre des arguments que je souhaitais développer, et je l'en remercie.

Préalablement, au nom du Conseil administratif, je voudrais m'associer au concert de remerciements que le président Losio adressait tout à l'heure. Nous avons également été sensibles aux efforts faits par les uns et les autres, et notamment par le président de la commission des finances, pour que ce dossier puisse

être traité dans les brefs délais qui nous étaient impartis. Trois orateurs ont rappelé que nous sommes en effet soumis à des délais impératifs, puisque la date limite pour trouver une solution d'assainissement est fixée au 1<sup>er</sup> septembre. C'est donc sous cette contrainte que nous travaillons tous. Je voudrais remercier également M<sup>me</sup> Salerno d'avoir accepté de rédiger ce rapport, un peu fastidieux puisqu'il fallait résumer six à sept heures de travaux de commission. Elle l'a fait parfaitement bien et je l'en remercie, la tâche n'était pas facile.

Et puis, quant à vous, Monsieur Metzger, vous avez eu la bonne idée d'évoquer ce que vous avez nommé à juste titre «l'aventure» de Léman bleu, qui a commencé dans cette enceinte il y a dix ans, en 1995. Pour notre part, nous avons également eu la curiosité de reprendre le *Mémorial* du Conseil municipal et de relire ce qui avait été dit alors. Inutile de rappeler, Mesdames et Messieurs, qu'à cette époque on ne se poussait pas pour financer la chaîne dont nous parlons aujourd'hui! A l'époque – je dois reconnaître ici la cohérence qui anime le groupe libéral – certains dans cette enceinte ont tout fait pour que l'aventure n'ait pas lieu. Dans le *Mémorial* de 1995, on lit que la municipalité ne devrait pas se frotter à l'audiovisuel, qu'une chaîne de télévision, fût-elle locale, ne devrait pas faire partie des prestations de la municipalité... Dans ce sens, je reconnais, Mesdames et Messieurs les libéraux, que vous êtes parfaitement cohérents: vous ne vouliez pas de l'aventure, elle a eu lieu, elle est plutôt belle, et maintenant vous souhaitez que d'autres la poursuivent. En revanche, d'autres ont changé leur fusil d'épaule, mais il ne m'appartient pas de porter des jugements sur telle ou telle prise de position d'un parti politique ou d'un autre...

Dans ce dossier, et vous avez raison de le relever, Monsieur Metzger, les questions principales qui se posent ne sont pas celles de savoir si nous préférons travailler avec tel groupe de presse plutôt que tel autre, mais quels objectifs nous poursuivons et pourquoi. Il est vrai que le Conseil administratif ne peut pas accepter l'idée de privatiser cette chaîne de télévision locale pour les raisons que vous avez rappelées, à savoir les prestations qu'elle est censée offrir à la population. A celles et ceux qui se demandent si c'est vraiment la vocation d'une municipalité de contrôler une chaîne de télévision – quand ils disent contrôler, ils pensent, bien entendu, contrôler la rédaction, contrôler le contenu de l'information – à ceux qui, par impossible, continueraient à énoncer ce genre de contrevérité, je réponds que la Ville, en étant majoritaire, a démontré non seulement qu'elle ne se mêlait pas du contenu rédactionnel, mais qu'elle se faisait un point d'honneur de s'assurer que d'autres ne puissent pas mettre la main sur ce contenu, comme cela se fait traditionnellement dans d'autres médias.

C'est dire que la question n'est pas tant: pourquoi la Ville devrait-elle être majoritaire, que veut-elle faire, comment va-t-elle intervenir auprès de la rédaction de Léman bleu?, mais bien plutôt: si la Ville n'est pas majoritaire, comment pourrions-nous éviter qu'un grand groupe de presse, quel qu'il soit, indépendam-

ment de sa nationalité, ait la mainmise sur cette télévision locale? C'est précisément notre préoccupation. Je pense que c'est le rôle des pouvoirs publics de veiller à ce qu'aucun groupe de presse, et particulièrement des grands groupes très puissants, ne puisse avoir la mainmise sur le contenu rédactionnel d'une chaîne de télévision locale. C'est précisément la raison pour laquelle notre Conseil, depuis le début, a souligné qu'il était judicieux, opportun et souhaitable d'être majoritaire dans Léman bleu. C'est le premier point que je voulais relever.

Maintenant, il est vrai – M<sup>me</sup> Salerno le rappelait il y a un instant – que les propositions qui nous ont été faites par deux grands groupes de presse ont évolué au fil du temps. Preuve en est que la proposition du groupe Hersant s'est modifiée le jour même de son audition. Nous l'avons appris quelques heures plus tard, alors que nous venions donner le point de vue du Conseil administratif à la commission des finances... Comme me le font remarquer mes collègues, les offres ont d'ailleurs encore évolué, puisque tout à l'heure, à 16 h 55, lorsque nous quittions nos bureaux, nos fax crépitaient d'une offre nouvelle et modifiée du groupe Edipresse... Comme nous ne sommes plus dans nos bureaux, nous ne pouvons pas vous dire ce que nous recevons en ce moment, mais il est possible qu'il y ait d'autres nouvelles modifications proposées...

C'est dire qu'il ne s'agit pas ce soir, et certains l'ont relevé lorsque nous en discussions à la commission des finances, d'entrer dans tel ou tel point de telle ou telle offre: il s'agit de définir les principes sur lesquels nous pouvons nous rassembler. En fonction de ces principes-là, il nous appartiendra de continuer à négocier pour obtenir les meilleures conditions. A cet égard, certains s'inquiétaient tout à l'heure de savoir où nous en étions dans ces différentes offres. Je peux dire qu'à l'heure où nous parlons et sous réserve de ce qui est en train de tomber sur nos fax, l'offre du groupe Hersant-Barbier-Mueller semble la plus intéressante par rapport aux conditions que nous avons posées. Mais, encore une fois, je dois toujours préciser, lorsque je donne des indications de ce type, qu'elles sont valables à l'heure où je vous parle.

Quoi qu'il en soit, nous avons à cœur, tout comme M. Metzger et le groupe socialiste, de faire en sorte que la chaîne soit assainie, que les pouvoirs publics puissent assumer le rôle qui est le leur, en empêchant la mainmise d'un groupe de presse sur le contenu de la chaîne, et enfin que soit garantie la sécurité de l'emploi. Car nous n'oublions pas le personnel, à propos duquel certains conseillers municipaux nous ont interpellés régulièrement, tout particulièrement M. Zaugg, qui a relayé les craintes du personnel. Nous nous emploierons, dans l'accord qui sera trouvé avec quelque groupe que ce soit, à ce que ce dernier prenne des engagements, de sorte que le personnel, qui a démontré de manière plutôt convaincante ce dont il était capable et comment il travaillait, puisse continuer à le faire. Il est tout à fait normal que nous protégions non seulement la place

de travail des collaboratrices et collaborateurs, mais également leurs conditions de travail. Je peux vous dire que nous aurons à cœur de le faire dans l'accord que nous passerons

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Je remercie tout particulièrement M. Metzger d'avoir placé le débat là où il doit être: ce sont des choix politiques qui doivent être faits aujourd'hui. Nous avons dit pourquoi nous allions dans le sens indiqué; nous comprenons que certains aillent dans le sens opposé. Ce que nous souhaitons ce soir, c'est que nous soyons une majorité à aller dans la bonne direction.

**M. Alexis Barbey (L).** Mesdames et Messieurs, à l'ordre du jour d'aujourd'hui figure donc cette motion M-542, dont l'objectif principal était de déterminer si la Ville de Genève devait ou ne devait pas être majoritaire dans Léman bleu. Plusieurs intervenants l'ont dit avant moi: la situation a entre-temps changé et toutes les offres qui sont sur le bureau du Conseil administratif proposent maintenant une majorité pour la Ville de Genève. Dès lors, la crainte qui impliquait de poser cette condition est levée, le choix ne se pose plus dans les mêmes termes et nous devons nous arrêter à d'autres circonstances.

Aujourd'hui, nous nous trouvons en présence de deux projets d'entreprise, dont on ne peut pas dire qu'en eux-mêmes ils puissent fait l'objet d'un choix de nature politique. Il s'agit de deux groupes de presse qui défendent leur intérêt – et visiblement l'intérêt pour la chaîne Léman bleu est élevé, pour les bonnes raisons qui ont été rappelées par les préopinants. En l'état, il faut bien se rendre compte que vous et moi, conseillères municipales et conseillers municipaux, nous n'avons absolument aucun poids dans ce débat, puisque l'entité juridique qui représente la Ville de Genève auprès de Léman bleu est incarnée par le Conseil administratif. Nous n'intervenons que dans la mesure où le Conseil administratif doit lever des fonds pour participer à une augmentation de capital en vue de garder une position majoritaire dans Léman bleu. A partir du moment où les offres des deux groupes de presse ont changé, notre marge d'intervention tombe et le Conseil administratif décidera, seul et souverain, des recommandations qu'il donnera à son représentant au conseil d'administration de TV Léman bleu, au moment où la décision se prendra.

Naturellement, cela ne m'empêchera pas de vous faire part de mon avis et de celui du groupe libéral. Vous le savez, les libéraux auraient préféré que la Ville de Genève ne participe pas au capital de Léman bleu. A l'origine, nous étions déjà opposés à ce que la Ville de Genève mobilise une partie de ses moyens pour la création de cette chaîne de télévision, dont l'intérêt nous paraissait suffisant pour qu'interviennent directement et uniquement des groupes privés. Nous n'avons pas changé de position: nous pensons toujours qu'il serait préférable pour Léman bleu, pour la pluralité de la presse et pour les spectateurs de la chaîne, que la Ville

de Genève n'y participe pas. Mais le principe de réalité veut que les deux offres en présence proposent la majorité à la Ville de Genève. Donc acte! Nous devons faire avec et trouver d'autres points d'accord ou de divergence sur cet objet.

Nous avons notamment un point de divergence avec M. Metzger, qui se demandait tout à l'heure au nom de quel principe on pouvait craindre que la Ville, entité publique, participe à une chaîne de télévision comme Léman bleu. Le motif le plus évident est celui de la liberté de la presse, principe suffisamment bien ancré pour faire l'objet d'un article dans la Constitution fédérale. L'article 93, alinéa 3, pose en effet des limites à l'implication d'une collectivité publique dans une chaîne de télévision ou dans un moyen de presse quel qu'il soit. C'est là un principe important que je tenais à souligner.

Pour ma part, j'aimerais poser une autre question: pourquoi nous rebat-on les oreilles, ici et là, disant que la Ville de Genève n'influence jamais la ligne éditoriale de Léman bleu – ce que je veux bien croire – que ce n'est pas son intention de le faire à l'avenir, qu'elle n'a aucune envie d'exercer son influence d'actionnaire majoritaire sur cette chaîne? Dans ce cas, si ce n'est pas pour exercer une influence, pourquoi veut-elle avoir la majorité au sein de cette chaîne? Que M. Ferrazino nous dise que cette influence sera positive et qu'elle empêchera des groupes de pression étrangers de prendre une position dominante, je veux bien le croire, mais le principe ne me paraît pas du tout acquis.

Je reviens aux deux offres en présence. Bien qu'on nous dise qu'il s'agit d'arrêter des principes, pour moi il s'agit aussi de choisir entre deux propositions, qui à l'heure actuelle ne sont pas encore définitives, mais dont les contours nous sont relativement bien connus. Ces deux propositions ont des points communs et des points de divergence.

Les points communs, on l'a vu, c'est que les deux groupes proposent à la Ville de garder la majorité dans Léman bleu, qu'ils s'engagent à ne pas intervenir dans la ligne éditoriale de la chaîne et garantissent que les séances du Conseil municipal continueront d'être retransmises. C'est peut-être là le point le plus important pour nous et pour vous, Mesdames et Messieurs, et nous en sommes bien contents.

Pour faire un choix, il faut examiner maintenant quels sont les points de divergence entre ces deux offres. Ils ne sont pas nombreux, j'en ai relevé cinq dont je voudrais vous faire part. Tout d'abord, nous nous trouvons en présence de deux acteurs de nature différente. D'un côté, il y a une alliance entre un investisseur local et un investisseur de presse étranger, qui a déjà des intérêts, encore faibles, en Suisse romande. Leurs motivations sont relativement claires: sans dire qu'elles sont liées à la défense de l'intérêt public, j'ai eu l'impression, à auditionner les intéressés, qu'elles relevaient plus du domaine de la passion que du domaine de l'investissement pur. De l'autre côté, il y a un groupe de presse extrêmement bien implanté en Suisse romande, qui détient une part prépondérante de la presse écrite

à Genève, et pour qui être représenté à la fois au niveau de la presse écrite et au niveau de la presse télévisuelle répond à des objectifs stratégiques. C'est extrêmement important pour Edipresse, et cela différencie les deux groupes.

D'autre part, lesdits groupes ont exprimé des positions très différentes vis-à-vis de l'équipe en place à Léman bleu. Le groupe Hersant-Barbier-Mueller a expliqué que la qualité de l'équipe justifiait de la garder, qu'il avait décidé de lui allouer des moyens et, donc, de garder le noyau dur et la direction de la chaîne. De l'autre côté, Edipresse a été très clair: le groupe estimait qu'il y avait eu des manquements dans la direction de la chaîne, en particulier en ce qui concerne son directeur général, et qu'il y aurait donc des remplacements dans l'équipe de journalistes et dans l'équipe de direction. Cela laisse à penser qu'Edipresse nommerait quelqu'un du groupe.

Maintenant, d'un point de vue économique, il y a un aspect extrêmement important, que M<sup>me</sup> Salerno a mentionné dans son rapport oral avec beaucoup de détails et qui est celui de la régie publicitaire. La régie publicitaire permet de drainer des fonds vers la chaîne, aussi bien au niveau local que régional et national. D'un côté, Edipresse nous a dit qu'au niveau national Genève n'était pas si grande, qu'au niveau international elle n'intéressait presque personne, et que le groupe serait donc obligé de réunir plus de moyens que ceux de la régie publicitaire de Léman bleu pour drainer l'intérêt des investisseurs et des annonceurs. Par conséquent, une partie non négligeable des revenus de la publicité reviendrait au groupe Edipresse, et pas directement à la chaîne.

De l'autre côté, Barbier-Mueller-Hersant a tenu un discours complètement différent, disant que Genève était une place extrêmement importante de par sa situation stratégique, de par la qualité des gens qui l'habitent, de par le niveau de vie, le niveau de revenu des consommateurs, et de par sa zone d'influence sur tout le bassin romand et français qui l'entoure. Pour le groupe Barbier-Mueller-Hersant, la régie publicitaire doit appartenir à 100% à Léman bleu et 100% des recettes publicitaires générées par cette chaîne doivent lui revenir.

Ces deux points de vue conditionnaient les prévisions budgétaires que les deux groupes ont faites. Edipresse a dit très clairement que Léman bleu ne serait jamais bénéficiaire, que le groupe arriverait à la faire vivre et qu'il attendait les revenus de la redevance à venir pour espérer être à flot, voire gagner un peu d'argent. Les représentants du groupe Hersant-Barbier-Mueller nous ont tenu un discours diamétralement opposé, disant que, en tant qu'investisseurs, ils ne mettraient pas leur argent dans une chaîne de télévision s'ils ne pensaient pas que celle-ci pouvait être profitable. Ils ne comptaient pas sur une manne – la redevance – dont ils ne savaient ni le montant réel ni si elle viendrait. En tant qu'investisseurs, nous ont-ils dit, ils ne pouvaient pas se permettre de bâtir des châteaux en Espagne sur des hypothèses invérifiables pour l'instant; ils prenaient

donc le pari de faire en sorte que Léman bleu ait les moyens de devenir rentable par elle-même, sans dépendre de l'aide de Berne. Nous, libéraux, avons trouvé séduisant ce discours d'investisseurs, d'entrepreneurs, et nous ne cachons pas que nous lui avons accordé notre préférence.

Enfin, il y a surtout un dernier point que je voulais évoquer ce soir et qui est celui de la garantie de déficit. C'est là quelque chose d'extraordinaire: non seulement les deux groupes proposent à la Ville de garder la majorité, mais en plus l'un de ces groupes assure que, quelle que soit la situation, la Ville de Genève n'aura pas à subir les éventuelles pertes générées par l'exploitation de Léman bleu, qui seront prises en charge par les nouveaux investisseurs, et cela est garanti pendant une période de cinq ans. Si ce n'est pas là de la foi dans l'avenir, je ne sais pas ce que c'est!

Encore une fois, à mon sens, il ne s'agit pas de s'arrêter sur les grands principes, mais de tenir compte des intérêts économiques de la Ville de Genève. En fonction de ces intérêts, il s'agit de décider vers quel groupe notre cœur mais surtout notre raison penche. A voir les positions des deux groupes en présence, pour nous, il n'y a pas photo: notre faveur va au groupe Hersant-Barbier-Mueller.

**M. Pierre Maudet (R).** On vient d'assister, suite aux propos de M. Ferrazino, au énième rebondissement dans ce feuilleton qui dure maintenant depuis quelques années, mais qui s'est précipité au cours des dernières semaines. En effet, on apprend – on l'avait lu dans un éditorial du *Courrier* ce matin – que les groupes intéressés sont toujours en concurrence et qu'ils font des propositions à tour de rôle. A notre avis, groupe radical, il ne s'agit pas ce soir, à l'inverse de ce qu'a dit le préopinant, de prendre position pour une offre ou pour l'autre. Cela n'aurait pas de sens, étant entendu qu'on ne connaît pas la finalité de ces offres ni leurs termes exacts. En revanche, nous voulons nous positionner quant au problème politique qui se pose.

A cet égard, je voudrais reformuler ce problème dans des termes un peu moins partiels et un peu plus objectifs que ceux de l'intervenant socialiste tout à l'heure. J'aimerais commencer par relever que, dans ce dossier, nombreux sont celles et ceux qui cèdent à quelques contradictions. Figurez-vous, Mesdames et Messieurs, que le 25 mai, lors de cette séance de commission qui a duré sept heures, nous avons entendu un conseiller administratif qualifier de «méthodes de voyou» les méthodes d'un groupe qui semble ce soir avoir les faveurs du Conseil administratif. Cela ne le gêne visiblement pas aux entourures de discuter avec des gens qui ont des méthodes de voyou! C'est là une des contradictions qui émaillent les discussions que peut avoir le Conseil administratif avec ses interlocuteurs. Nous le relevons avec une certaine surprise, mais nous n'allons pas nous y

arrêter. En l'occurrence, le débat de fond est de savoir quel est le rôle d'une collectivité dans l'audiovisuel, et le préopinant socialiste tout à l'heure, tout en démentant que ce soit le cas, l'a confirmé par les propos mêmes qu'il a tenus.

En tant que motionnaire, puisque c'est une motion radicale qui a permis ce débat, je rappellerai d'abord que c'est Michel Rossetti qui avait donné l'impulsion à la création de cette chaîne de télévision. Pour notre part, nous nous en félicitons, car nous ne sommes jamais revenus sur l'idée que la municipalité a effectivement un rôle à jouer en matière de télévision locale. Reste à voir dans quelles proportions. Dès le départ, nous avons écrit dans notre motion que le but du débat était l'assainissement financier de la chaîne. Au terme des discussions ce soir, nous voulons éviter la faillite à Léman bleu, non seulement pour le personnel, mais également parce que cette télévision a un rôle à jouer dans notre collectivité, rôle reconnu par tous.

Pour cela, nous demandons, premièrement, une clarification des critères qui vont présider au choix du Conseil administratif, lorsque ces messieurs qui représentent juridiquement la Ville de Genève, notamment à travers l'actionnariat de Télégenève-Naxoo SA, vont devoir se prononcer. Cette clarification, nous l'avons eue, et nous ne sommes pas d'accord – je vais y revenir – sur les critères qui sont retenus, le critère principal étant que la Ville veut rester majoritaire pour garder son influence, positive ou négative, dans cette chaîne.

Deuxièmement, nous voulions régler la question de la participation: faut-il que la Ville participe de manière directe ou indirecte? En dépit des quelques modifications cosmétiques qui permettent au Parti socialiste de récupérer notre motion, nous saluons le fait que la commission des finances est allée dans notre sens et que notre invite initiale, formulée différemment, a été acceptée par l'ensemble des groupes, qui admettent que la Ville ne doit pas intervenir en direct et qu'elle doit céder à brève échéance ses actions directes à Naxoo-Télégenève.

Le troisième aspect du dossier est évidemment la question de la majorité. La question qui va se poser pour notre Conseil prochainement, suivant la décision qui sera prise, est celle de savoir s'il faut libérer des fonds pour participer à la recapitalisation de la chaîne, et si oui, à quelle hauteur.

Dans cette perspective, j'aimerais insister sur l'attitude du Conseil administratif qui, à chaque étape du processus, a montré à quel point cette instance était inadéquate pour se prononcer sur ce dossier et pour gérer à terme la question de la participation de la Ville. Mais auparavant, Mesdames et Messieurs, vous me permettez de commencer par un compliment: je voudrais saluer le fait que le Conseil administratif, sa majorité du moins, s'est enfin rendu compte que la concurrence pouvait avoir des vertus, puisque deux groupes économiques privés mis en concurrence surenchérisent dans leurs offres et que cela présente un cer-

tain intérêt. Je salue la position du Conseil administratif qui reconnaît aujourd'hui les vertus de la saine concurrence et qui affiche ainsi des positions un peu plus évoluées que les positions socialistes qu'on a entendues tout à l'heure.

Cela dit, je regrette toutefois que des marchandages opaques se soient passés dans les coulisses. Alors même qu'on défend le caractère public de la chaîne, qu'on défend une certaine notion de l'Etat, de la Ville notamment, on se livre à un vil marchandage par fax interposés. C'est là, Mesdames et Messieurs, la démonstration que le caractère public que réclame le Conseil administratif ne se concrétise pas dans les faits!

Je regrette également que le Conseil administratif, à de multiples reprises – c'est moins le cas ces jours – ait montré une diversité de vues étonnante à travers la presse. On se rappelle notamment d'un article dans le *Temps* où, dans une certaine polyphonie, trois conseillers administratifs affichaient trois positions différentes. Ce faisant, Messieurs, vous avez nui à l'image de Léman bleu et nous pouvons légitimement nous interroger sur votre volonté d'aboutir à une solution concertée pour Léman bleu. Vous auriez voulu démontrer que le Conseil administratif tend à instrumentaliser Léman bleu que vous ne vous y seriez pas pris autrement. C'est la leçon que nous en tirons, suite notamment à l'audition que nous avons faite en commission des finances. De ce point de vue, Messieurs les conseillers administratifs, vous n'êtes pas un partenaire crédible. Nous pensons que la Ville – et nous sommes ravis que la commission des finances nous ait suivis – doit sortir de l'actionnariat direct et qu'à terme Léman bleu doit revenir dans le giron des professionnels.

J'en viens au dernier point, c'est-à-dire à la privatisation. Privatisation versus municipalisation: ce n'est pas là le débat réel. Madame la présidente, vous transmettez au rapporteur de minorité socialiste qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de décider si la Ville se retire complètement, ou si elle prend une participation de 100% dans la chaîne, contrairement à ce qu'il laissait entendre tout à l'heure. Il peignait le diable sur la muraille: il fallait avoir un contrôle absolu, ou alors se retirer complètement. La commission des finances a tranché à douze contre trois, Mesdames et Messieurs, ne vous en déplaise, en faveur d'une solution qui préserve les intérêts de la Ville, dans le sens où la Ville a mis des billes dans l'opération et qu'elle doit les garder. Il serait indigne qu'elle se retire complètement de Léman bleu, mais elle doit aussi laisser la place à des professionnels, parce que la dimension commerciale, ne nous payons pas de mots, est indissociable d'une chaîne de télévision locale viable. Vous ne pouvez pas exclure l'aspect commercial, comme vous sembliez le faire tout à l'heure dans vos propos, Monsieur Metzger.

En l'occurrence, quelle sera la valeur ajoutée d'une participation municipale majoritaire? Là aussi, Messieurs les conseillers administratifs, je vous invite à

relire le *Mémorial*, mais celui d'une séance un peu plus récente, je cite: «Il n'est pas du ressort d'une collectivité publique de subventionner les déficits d'une chaîne de télévision. (...) On peut néanmoins se demander s'il n'incombe pas aux investisseurs privés, majoritaires au terme du processus, d'assumer les déficits.» C'est signé de M. Mugny, le 19 janvier 2005, dans une réponse du Conseil administratif à la motion M-434! On voit là aussi que le Conseil administratif a beaucoup évolué, puisqu'au début de l'année encore il envisageait un retrait de Léman bleu. On peut donc légitimement s'interroger sur cet énième retournement de veste...

Ce que nous demandons, nous radicaux, c'est finalement la prorogation de la situation qui a prévalu ces dernières années, c'est-à-dire une prise de participation minoritaire, à hauteur de la minorité de blocage, c'est-à-dire 30% ou 33%, pour avoir notre mot à dire, pour pouvoir continuer à assumer des choix certes citoyens. Et nous demandons également la mise sur pied d'un contrat de prestation, permettant de garantir ce qui existe déjà, à savoir le caractère citoyen auquel vous et nous tenons, le caractère public de la chaîne, notamment grâce à la retransmission de nos séances. Ici, j'aimerais prendre une métaphore: pourquoi se payer un camion pour avoir un cigare? Par rapport à l'ensemble des émissions qui sont produites, celles qui concernent le public, la Ville, le caractère citoyen, comme vous dites, sont assez réduites. Pourquoi alors se payer l'ensemble, quand on peut s'en payer une petite partie et la garantir à la faveur d'un contrat de prestation?

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que le groupe radical vous demande. Il serait pour le moins paradoxal que notre municipalité – dont je répète que ce n'est pas la vocation première – prenne la majorité dans une télévision locale, et ce sans garantie. Le groupe radical vous propose donc de soutenir la motion telle qu'amendée en commission des finances, parce que, Mesdames et Messieurs, il est important de garantir l'avenir de Léman bleu, mais pas à n'importe quel prix!

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, je vous dois de donner mon point de vue personnel, qui est un peu différent de celui de mes collègues du Conseil administratif. Mais, surtout, j'aimerais mettre en exergue un slogan tout simple: il faut sauver Léman bleu! On connaît en effet la situation catastrophique de la chaîne actuellement et ses difficultés financières. En ce qui me concerne, je débattrai peut-être dans un autre cénacle de la privatisation ou de l'étatisation de la chaîne, mais ce soir je veux souligner que la situation est grave et qu'il faut s'en préoccuper.

J'observe ici l'ambiguïté de la pensée socialiste, énoncée tout à l'heure à la fois par la rapporteuse de majorité et par le rapporteur de minorité. Il est du reste assez comique de voir un rapporteur de majorité socialiste et un rapporteur de

minorité socialiste... (*Exclamations.*) Je le relève, mais sans vouloir polémiquer! Je parlais donc de l'ambiguïté des socialistes, qui disent qu'il ne s'agit pas d'intervenir dans la programmation de Léman bleu, mais qu'il faut néanmoins donner quelques lignes directrices pour les émissions à venir. Cette manière qu'ont certains de louvoyer est un peu curieuse...

En ce qui me concerne, je pose le problème plutôt en termes de philosophie: il ne devrait pas y avoir de mainmise du pouvoir politique, d'une collectivité publique quelle qu'elle soit, dans les médias. C'est une théorie que j'avais déjà défendue à l'époque, lorsque nous nous étions préoccupés du journal *La Suisse*, ou de l'aide au *Courrier*. Au moment de la création de Léman bleu, j'avais soutenu la même position, mais je reconnais que, là, le Parti libéral s'est peut-être trompé. Nous n'étions pas d'accord d'être partenaires dans cette télévision, mais je reconnais, sept ou huit ans après, que la Ville, respectivement le Conseil municipal, a eu raison d'entrer dans le capital de Léman bleu pour démarrer ce projet, qui s'est révélé intéressant.

La Ville possède aujourd'hui un paquet d'actions et, personnellement, je n'imagine pas qu'elle les vende. Cela dit, je vois bien la Ville, respectivement le Conseil municipal, acheter des prestations, parce que c'est aussi une manière de faire marcher la société en question, sans pour autant être majoritaire, je le répète. En ce qui me concerne, j'ai toujours été un fervent défenseur de la pluralité des médias et donc des opérateurs.

Mesdames et Messieurs, je vous mets en garde, et je mets en garde les repreneurs de cette société: nous serons attentifs aux emplois. Il ne devrait pas y avoir de purge parmi les employés de Léman bleu.

Sans entrer dans le détail, car tout a été dit et fort bien dit, je remarque que cette chaîne de télévision Léman bleu, qui a actuellement quelques difficultés, devrait être rentable à terme, puisque deux groupes d'investisseurs importants se bagarrent comme des chiffonniers, à coup de propositions additionnelles, pour acquérir une part du capital.

Enfin, le conseiller municipal qui a parlé juste avant moi s'étonnait de la manière dont le Conseil administratif a négocié cette affaire. Si, au niveau de la philosophie, je ne suis pas d'accord avec mes collègues du Conseil administratif, je participe néanmoins aux négociations. Permettez-moi donc de vous dire que le dossier est évolutif, que le Conseil administratif a évolué et qu'il a fort bien travaillé, puisque nous nous trouvons aujourd'hui devant des offres qui sont certainement plus solides que celles qui nous avaient été présentées il y a quelques semaines.

Voilà, Mesdames et Messieurs, vous connaissez ma position, je n'en ai pas changé. Ce soir, je crois qu'il est important de garder à l'esprit qu'il faut sauver la chaîne Léman bleu, et nous la sauverons!

**M. Guillaume Barazzone (DC).** Je tiens à remercier le président Pierre Losio, qui a dirigé la séance de la commission des finances de manière exemplaire, durant sept heures. Je tiens aussi à remercier le groupe radical pour avoir déposé cette motion, qui arrive à point nommé, puisque, comme l'a dit M. Muller, la situation de Léman bleu est grave et doit être assainie au plus vite.

Nous devons aujourd'hui clarifier un certain nombre de règles fondamentales, qui vont nous guider durant les prochaines années. Nous sommes tombés d'accord en commission des finances pour que cette chaîne de télévision reste un média de proximité, qui diffuse des programmes de qualité sur la vie locale, sur la culture, sur la vie des Genevois, sur ceux qui font la ville, et qui retransmette les débats du Conseil municipal. En revanche, nous ne sommes pas tombés d'accord sur le point fondamental que soulève cette motion et qui est de savoir si la collectivité publique doit être majoritaire ou non dans cette chaîne de télévision locale. C'est là un choix éminemment politique; à cet égard, je rejoins les propos du conseiller administratif M. Christian Ferrazino.

Je dois dire qu'en commission des finances, si le Conseil administratif a essayé de nous convaincre des multiples inconvénients de voir un privé majoritaire dans une chaîne de télévision, il n'a en revanche pas su nous convaincre de la nécessité que la Ville de Genève soit majoritaire dans ce média télévisuel.

Pour notre part, nous pensons que le caractère citoyen et de proximité des programmes diffusés sur Léman bleu peut être garanti via un contrat de prestation. Plus fondamentalement, le groupe démocrate-chrétien estime que ce n'est pas le rôle d'une collectivité publique d'être majoritaire et d'être propriétaire d'un média, quel qu'il soit. La presse doit être libre, plurielle et indépendante du pouvoir politique. M. Ferrazino nous dit – et je suis prêt à le croire – que le Conseil administratif n'a jamais influencé la ligne rédactionnelle de Léman bleu. Soit, mais on sait très bien qu'il y a différentes manières d'influencer la ligne rédactionnelle ou l'organisation d'une chaîne. L'un des meilleurs moyens est de détenir les cordons de la bourse, Mesdames et Messieurs, puisque le propriétaire d'une chaîne de télévision, l'actionnaire majoritaire peut décider si, oui ou non, il recapitalise, si, oui ou non, il paie tel ou tel matériel. On ne peut pas nier que, mis à part une influence directe sur le contenu rédactionnel, il existe d'autres manières d'influencer l'organisation, voire les programmes de Léman bleu, notamment via les cordons de la bourse. Preuve en est que nous discutons presque chaque mois, en commission ou en plénière, de cette chaîne de télévision. Cela prouve à quel point le politique a pourri la situation ou, du moins, à quel point la volonté de certains de s'accaparer cette chaîne a pourri la situation...

La Ville de Genève, qui est, *de facto*, majoritaire à 54% de manière directe et indirecte, a aujourd'hui la force de persuasion et le pouvoir de décider entre Barbier-Mueller-Hersant et Edipresse; c'est une bonne chose, dans la mesure où elle

a réussi à faire monter les enchères. Mais il faut que ce soit une bonne chose pour le bien de la chaîne exclusivement, qui doit désormais se développer. A cet égard, les démocrates-chrétiens sont sûrs que, si le Conseil administratif a peut-être un intérêt à rester dans la chaîne Léman bleu, celle-ci n'a en revanche pas besoin que la Ville reste majoritaire pour continuer à être une chaîne de télévision citoyenne et de proximité.

Certains argumentent en disant que la Ville peut se retirer de l'actionnariat direct et garder un actionnariat indirect – c'est la position des socialistes – via Naxoo. Ainsi, la Ville ne s'autolimite pas et peut imaginer rester majoritaire en recapitalisant via Naxoo. En l'occurrence, Mesdames et Messieurs, c'est un leurre de croire que nous, le Conseil municipal, les partis politiques, allons pouvoir influencer la position du Conseil administratif au sein du conseil d'administration de Naxoo. Le conseil d'administration de Naxoo – qui compte des délégués de tous les partis politiques représentés dans ce Conseil municipal – n'a pas été entendu quand il le fallait et, en règle générale, les prises de position du Conseil administratif ont court-circuité le conseil d'administration de Naxoo.

Je vais vous citer deux exemples. Le premier concerne la nomination de M. Mayer. Sa nomination en tant que directeur général de Naxoo a été décidée par le conseil d'administration. En revanche, sa nomination en tant que président du conseil d'administration de Léman bleu, les membres du conseil d'administration de Naxoo l'ont apprise par la presse le lendemain, sans en avoir été informés par le Conseil administratif! De même, lorsque le Conseil administratif convoque des assemblées générales de Naxoo, il les convoque le jour même. Rendez-vous compte: une journée pour se mettre au courant et pour venir à la séance...

Je donnerai un deuxième exemple de la manière dont fonctionne le conseil d'administration de Naxoo et des relations qu'il a avec le Conseil administratif. J'ai ici le procès-verbal de la séance du conseil d'administration de Naxoo du lundi 23 mai, qui fait état de la décision concernant le changement de statuts, en vue de l'assemblée générale du 2 juin: «Le conseil vote par 5 oui contre 5 non». Or, contrairement à ce qui est écrit dans le procès-verbal pris par M. Burri, qui travaille pour la Ville de Genève, le oui l'a emporté, puisque M. Tornare a voté oui. C'est la position que M. Burri aurait dû tenir et proposer à l'assemblée générale

La question suivante a été posée aux membres du conseil d'administration: «Acceptez-vous de recommander le changement des statuts de TV Léman bleu SA permettant la recapitalisation avec entrée en vigueur au lendemain – puisque l'effet différé avait été demandé – lors de la prochaine assemblée générale ordinaire?» Or, qu'a fait M. Burri, qui a rédigé le procès-verbal, mais qui ne l'a pas rédigé conformément à la réalité des décisions qui ont été prises, puisqu'il fallait que M. Burri pose cette question à l'assemblée générale de Léman bleu? Il a outrepassé ses droits, ou, en tout cas, le Conseil administratif a outrepassé ses droits, puisque ce

qui figure là, dans ce procès-verbal, n'est pas juste, vu que M. Tornare a voté pour. Cela montre à quel point le Conseil administratif peut court-circuiter le conseil d'administration de Naxoo et, donc, les représentants des partis politiques. (*N.d.l.r.: Voir à ce sujet la lettre d'excuse de M. Barazzone, lue lors de la séance du Conseil municipal du 27 juin 2005, Mémorial N° 5/163<sup>e</sup> année.*)

C'est donc un leurre de croire que, via Naxoo, le Conseil administratif va pouvoir être contrôlé. Il restera tout-puissant et gardera les mains sur les manettes. Pour notre part, Mesdames et Messieurs, nous ne voulons pas que la Ville ait la majorité dans Léman bleu.

**M. Olivier Norer** (Ve). Mesdames et Messieurs, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis le vote de la commission des finances. Notre groupe, qui s'était prononcé en commission pour la proposition émise par l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), s'est, en caucus, prononcé majoritairement pour l'amendement socialiste présenté par M. Metzger. Ce soir, nous ne prendrons donc pas une position unanime: nous aurons la liberté de vote.

Concernant le débat sur Léman bleu, il faut quand même reconnaître qu'à l'heure actuelle c'est un peu la chienlit... Il y a d'abord la motion radicale, qui entraîne beaucoup de discussions, mais pas forcément la résolution des problèmes à court et à moyen terme. Il y a ensuite les positions du Conseil administratif, qui certes évoluent avec le temps, mais ce sont ses prérogatives. Puis viennent s'ajouter les pressions du personnel de Léman bleu, sans oublier les pressions des partenaires intéressés, Barbier-Mueller-Hersant et Edipresse. Beaucoup d'intervenants l'ont relevé: il n'y a pas de miracle, ce grand désordre ne nous permet pas d'avoir une vision claire de la question.

Par ailleurs, comme l'ont fait notamment M. Barbey et le président de la commission des finances, M. Losio – que je tiens ici à remercier pour son travail – il est primordial de relever que nous n'avons pas la possibilité, nous conseillers municipaux, de nous prononcer sur les différentes offres qui ont été soumises. Ce n'est pas notre rôle et les Verts n'interviendront donc pas sur la question de savoir s'il faut choisir Edipresse ou Barbier-Mueller-Hersant. Ce n'est pas notre préoccupation et nous n'interviendrons pas là-dessus. Nous nous bornerons à remarquer qu'à l'heure actuelle les négociations restent ouvertes. M. Ferrazino a souligné que les offres changent tous les jours. Je ne sais pas s'il trouvera un fax sur son bureau à la pause... Toujours est-il que la Ville, à l'heure actuelle, est en position de force, dans le sens où elle est majoritaire, directement ou indirectement, dans Léman bleu et où elle est maîtresse du jeu. Je le relève à l'intention des bancs de droite, toujours prêts à nous faire la leçon et qui, en la matière, ne veulent pas que la Ville soit forte.

L'amendement qui a été proposé par les socialistes est celui qui a fait débat au sein des Verts, débat dont je veux me faire l'écho. Cet amendement porte sur la question de la majorité ou de la minorité. Les autres invites ne posent pas de problème, je ne les aborderai donc pas.

Cette question de la majorité et de la minorité, je vais la traiter sous l'angle de l'indépendance de la presse, à l'instar de ce qu'a pu faire M. Metzger, car c'est effectivement le grand débat sous-jacent à cette question. Dans les années 1960, il y avait en France, pour prendre cet exemple, une vision très particulière de la presse. Si j'ai utilisé le mot chienlit au début de mon intervention, c'était en référence aux années 1960, où la presse audiovisuelle était à la botte du pouvoir, à la botte du général de Gaulle, où la télévision était «la voix du général». Avec le vent de libéralisme qui a soufflé dans les années 1980, on a vu la privatisation de TF1, l'apparition de nouveaux médias, plus libres, dont Canal+ qui a bouleversé la vision de la télévision en France. Toutefois, depuis vingt ans, les choses ont encore changé et, actuellement, les médias sont surtout à la botte de l'économie.

Le pouvoir économique a changé de visage. Il n'est plus paternaliste mais néolibéral, et on remarque au quotidien, pas uniquement dans la presse audiovisuelle, mais également dans la presse écrite, que les titres se rachètent, que les médias changent de mains et que les voix libres, elles, disparaissent. Dans le monde de la presse, à l'heure actuelle, ce n'est pas la liberté de parole qui prime mais la rentabilité économique. On ne parle plus de liberté d'esprit, de liberté culturelle, de besoin de transmission de l'information... Aujourd'hui, c'est malheureux à dire – et là je rejoins les membres de la droite qui parlaient de la liberté de la presse au regard de l'Etat – la liberté de la presse, c'est l'Etat, c'est la collectivité publique qui en est la garante.

La question est donc de savoir si nous, Ville de Genève, voulons être ce garant. Or le problème – je parlais de chienlit – posé par la motion radicale, c'est qu'elle intervient au mauvais moment, dans le sens où, aujourd'hui, ce n'est justement pas l'heure de faire le débat sur la position majoritaire ou minoritaire de la Ville. Ce débat doit se faire le jour où la question de la redevance sera réglée, le jour où nous saurons combien d'argent Berne versera, et surtout à qui. Pour le moment, rien n'est fixé et il serait dommage de faire un pas en arrière par rapport à cette question, si nous avons l'occasion d'en récolter les fruits dans quelques années.

C'est l'état d'esprit qui a prévalu jusqu'à présent au sein de la majorité de notre groupe. Pour ces raisons, nous ne voterons pas la motion telle qu'elle est issue de la commission des finances, parce que la teneur de ce texte nous amènerait *de facto* à perdre beaucoup de prérogatives sur cette question. Je ne parle pas ici d'influence sur les choix médiatiques de Léman bleu – ce n'est pas du tout de cela qu'il est question, Monsieur Maudet – je parle de nous éviter d'avoir un bâillon quand il s'agira de récolter les fruits de la redevance. En ce sens, la majorité des Verts soutiendront l'amendement socialiste. (*Applaudissements.*)

**M. Sébastien Bertrand** (AdG/SI). Je constate une fois de plus que le fait que les débats soient télévisés, et d'autant plus quand il s'agit de ce sujet-là, n'incite pas à la concision... J'essaierai d'être le plus court possible, Mesdames et Messieurs, mais vous m'excuserez de m'étendre un peu, dans la mesure où, dans notre fraction, le débat a été riche et animé. Beaucoup de points de vue se sont fait entendre, ce qui a été fort intéressant, mais je vous rassure: aujourd'hui nous nous sommes accordés et nous avons pu dégager une position commune, ce dont je me félicite.

J'aimerais dire tout d'abord qu'un premier débat a pu être éliminé parmi ceux que nous tenions à traiter, c'est celui qui consiste à faire des choix entrepreneuriaux. A cet égard, je dois faire un mea culpa, car plusieurs parmi nous ont été entraînés par la droite dans ce sens-là et se sont pris pour un conseil d'administration, pour des entrepreneurs, pour des actionnaires faisant valser l'argent... Nous essayons de combattre ces fantasmes néolibéraux à la mode et nous pensons que ce n'est pas le rôle du Conseil municipal de faire ce choix – comme l'a très bien précisé le préopinant libéral, que je rejoins au moins sur ce point.

Ici, j'aimerais répondre globalement à certaines choses qui ont été dites par les trois intervenants de droite et qui me semblent particulièrement saillantes dans la mauvaise tournure qu'a prise ce débat. L'un d'eux a vanté les vertus de la concurrence, tout en parlant de vils marchandages. Je trouve cela intéressant, parce qu'en fait, pour moi, l'un et l'autre se confondent... Il faudra qu'il m'explique, nous pourrions en discuter en aparté...

Un autre a parlé de l'importance de l'indépendance envers le pouvoir politique. Il me semble qu'aujourd'hui, en matière de médias, la première indépendance à garantir, c'est celle par rapport au pouvoir économique. Mesdames et Messieurs, vous savez que la plupart des télévisions dans les pays qui nous environnent sont publiques. Il me semble qu'en général, sur ces chaînes, le pluralisme, la pluralité des points de vue est mieux garantie que sur les chaînes privées. En France, par exemple, le gouvernement français, qui n'est pas exactement de notre goût, préfère s'exprimer sur une chaîne privée pour faire passer ses messages, plutôt que sur les chaînes publiques. C'est signe tout de même d'une certaine collusion.

J'en finis avec ce faux débat concernant le choix entre tel ou tel magnat de la presse, que nous sommes très contents de laisser au Conseil administratif, car il n'est pas de notre ressort, et ce n'est pas plus mal. M. le préopinant libéral a parlé de «deux éditeurs passionnés». J'aimerais faire une petite parenthèse sur ces deux éditeurs passionnés... Le premier, que nous connaissons bien ici, Edipresse, a un quasi-monopole dans la région romande et publie plusieurs quotidiens très diffusés, notamment un quotidien *people* de couleur carotte... Je trouve que le Conseil administratif a montré une grande indépendance en prenant en compte le point de

vue de ce groupe. En effet, la semaine dernière, à lire les manchettes des quotidiens dudit groupe, on avait l'impression que la seule entité qui posait problème dans ce monde, c'était la Ville de Genève! La Ville de Genève aurait des torts immenses et, jour après jour, sous l'impulsion de tel ou tel «député» du Conseil municipal que nous connaissons tous, on apprend les pires choses sur la Ville de Genève, comme si tout marchait bien au niveau cantonal ou fédéral pendant ce temps.

Un autre quotidien, souvent présent ici à la tribune de la presse, se joint au concert de louanges, en parlant régulièrement du peuple, sous-entendu le peuple automobiliste. Pour notre part, nous avons une vision un peu plus large de la démocratie. Nous pensons que ces appels répétés aux automobilistes à résister, à rouler partout et à ne laisser aucune place aux autres mobilités, sont des appels dangereux, criminelogènes. J'ai le sentiment que ces manchettes qui les appellent à passer outre les règles communes rendent les automobilistes plus agressifs.

Pour terminer avec ce groupe, je rappellerai qu'il possède aussi un hebdomadaire gratuit dont on connaît les positions. La presse gratuite a ce défaut d'être, dans sa partie éditoriale, totalement à la merci de ceux qui paient, et on voit donc exactement à qui sont inféodés ces titres. Voilà les quelques points que je voulais relever à propos de ce groupe de presse qui est en course aujourd'hui.

Cela me permet de faire le lien avec l'autre groupe en lice, le groupe Hersant, spécialiste des journaux gratuits. Ce groupe appartenait au père de l'actuel Philippe Hersant, que la très sérieuse Fédération européenne des journalistes qualifiait, dans son rapport 2003, d'éditeur français d'extrême droite pendant la Seconde Guerre mondiale et dont le parcours est connu de tous. Nous savons – et cela devrait toucher nos collègues de droite – comment un grand quotidien comme le *Figaro*, qui était un journal d'opinion de droite, est devenu un journal au service d'appareils politiques, sous la coupe de Hersant père. La suite est connue aussi, notamment les alliances avec ce grand démocrate qu'est le président du Conseil italien, dont la position dominante dans son pays est également marquante et marquée.

Pour ce qui est du passé récent, je tiens à signaler que ce qui reste de l'empire Hersant est de la taille d'Edipresse en Suisse romande. Le groupe France-Antilles a un chiffre d'affaires tout à fait comparable. On parle donc bien de groupes qui sont comparables en termes économiques. En termes politiques, vous imaginez bien que nous nous trouvons tout aussi éloignés de l'un que de l'autre. Voilà pour dire – et c'est notre conclusion sur ce point – que nous n'avons pas à entrer dans la question de savoir avec quel groupe de presse Léman bleu doit s'associer.

J'aimerais maintenant en venir à la question qui nous intéresse vraiment, celle du degré d'engagement de la Ville de Genève dans le capital de Léman bleu. Je reconnais que cette question est pour moi relativement nouvelle, mais enfin,

depuis quelques semaines, on m'a forcé à m'y mettre et je vous donne donc la teneur de nos cogitations. Notre mouvement SolidaritéS, associé aux autres composantes de l'Alliance de gauche, a demandé au Conseil administratif de municipaliser totalement la chaîne Léman bleu. Car, contrairement à ce que disait M. Maudet, cette option existe bel et bien. Cela dit, elle impliquerait une telle réduction de la voilure de Léman bleu que nous sommes prêts à abandonner cette option.

Ensuite, il y a l'option de rester actionnaire minoritaire de la chaîne. Là se pose la question du rôle d'une collectivité publique. Est-ce son rôle de jouer l'actionnaire minoritaire, en partenariat avec l'un ou l'autre des magnats de la presse précités? Je dis, pour ma part, que nous devons avoir les moyens de soutenir une télévision de qualité, une télévision citoyenne, plutôt que nous limiter à contrer, avec une minorité de blocage, des propositions qui ne nous conviendraient pas.

Enfin, il y a l'option qui nous semble la plus équilibrée pour l'instant – car effectivement nul n'est prophète, nul ne peut dire comment les choses évolueront – et qui est celle de garder la majorité du capital-actions. Le choix n'est donc pas entre 0% et 100%: nous pensons que le fait de rester majoritaire dans cette chaîne pour l'instant permettra d'influer dans le bon sens sur la politique éditoriale... Je vous vois rire, Monsieur Hatt-Arnold, mais je veux parler d'une politique de qualité au service de la population. On sait qu'il y a des émissions qui paraissent relever de l'éditorial et qui sont des publiereportages: malheureusement, dans les chaînes de radio ou de télévision comme dans les journaux gratuits, on confond de plus en plus ce qui est information et ce qui est entièrement sponsorisé. Cela contribue à troubler les gens, qui ne distinguent plus ce qui est de l'information et ce qui ne l'est pas.

Je termine en annonçant que, suite aux pressions légitimes du personnel de Léman bleu, nous déposons un amendement visant à ajouter une cinquième invite ainsi libellée:

#### *Projet d'amendement*

«- garantir les droits du personnel».

Cela peut paraître évident, mais beaucoup de gens s'en inquiétaient et il me semble que le bon sens commande d'ajouter cette invite, afin de les rassurer.

Enfin, je donne la position de notre groupe, qui se rallie au rapport de minorité excellemment présenté par M. Metzger tout à l'heure. Nous demandons que, face aux groupes de presse précités, la Ville de Genève conserve, directement ou indirectement, une majorité du capital de cette télévision, non pour l'empêcher

d'évoluer, contrairement à ce que pensaient certains, mais pour renforcer son caractère citoyen. Nous pensons que la meilleure manière de permettre à une télévision d'être citoyenne, c'est-à-dire de faire participer le tiers secteur cher aux Verts...

**La présidente.** Monsieur Bertrand, il va falloir conclure...

*M. Sébastien Bertrand.* Oui, je conclus. Je disais que la meilleure manière de garantir une place au tiers secteur dans un média, c'est de faire intervenir le secteur public, sachant que le secteur privé fait jouer ses influences de manière totalement différente. Voilà, Madame la présidente, je dépose l'amendement annoncé sur votre bureau. (*Applaudissements.*)

**M. Alain Dupraz (T).** Après les propos de mon camarade Sébastien Bertrand, je n'ai plus grand-chose à dire... Nous soutiendrons la position du Conseil administratif, qui est la position de notre groupe et celle de l'Alternative. La Ville doit rester l'actionnaire majoritaire, de manière indirecte, dans la société TV Léman bleu. Pour nous, c'est la seule garantie de conserver une télévision au service de la collectivité, une télévision citoyenne demandée par beaucoup. Bien entendu, nous ne prendrons pas parti pour un investisseur ou un autre. Nous faisons confiance au Conseil administratif pour choisir le meilleur, le meilleur du point de vue financier, bien entendu, car nous ne portons pas de jugement sur le reste. Nous soutiendrons l'amendement du Parti socialiste ainsi que l'invite supplémentaire concernant le personnel, qui est déposée en ce moment même par l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants).

**M<sup>me</sup> Nelly Hartlieb (UDC).** Avant de donner la position de l'Union démocratique du centre, je souhaiterais faire un petit survol de l'existence de TV Léman bleu. Depuis sa création en 1996 et jusqu'en 2002, cette télévision a fait des bénéfices. Il est vrai, aussi, que Léman bleu avait un déficit reporté de 1 million de francs, qui était dû à l'achat du matériel lors de sa création. Ce n'est que depuis 2003 qu'elle a commencé à enregistrer des pertes, dues en grande partie à l'arrivée d'un rédacteur en chef, proposé et appuyé par un groupe de presse, ainsi qu'au programme très ambitieux qu'avait cette personne. Pour donner un exemple, je rappellerai que la télévision a commencé à émettre sept jours sur sept, au lieu de cinq jours sur sept, et que les pertes ont commencé à raison de 300 000 francs par année.

Ensuite, au mois de janvier 2004, tout le conseil d'administration de TV Léman bleu a démissionné en bloc. Suite à cela, une pléiade de politiciens ont

reconstitué le conseil d'administration, sauf trois sur neuf membres. Le lendemain de cette constitution, un magistrat de la Ville de Genève démissionne et c'est un haut fonctionnaire municipal qui le remplace. Vers le milieu de l'année 2004, c'est au tour d'un administrateur d'une radio locale de démissionner. Fin 2004, c'est un autre magistrat de la Ville de Genève ainsi qu'un haut fonctionnaire qui démissionnent. Cela fait donc beaucoup de mouvements... Quant aux comptes 2004, ils montrent une perte de plus de 300 000 francs. S'il n'y a pas une recapitalisation d'ici fin août, c'est donc le dépôt de bilan.

Mesdames et Messieurs, il ne faut pas oublier qu'un média doit être géré comme une société anonyme, en tenant compte des rigueurs de l'économie tout en respectant l'autonomie rédactionnelle. Or, que constate-t-on? Que les chiffres noirs sont difficiles à atteindre, que le débat du Conseil administratif est plus souvent politique qu'économique, que le contenu des émissions ne suscite pas grand débat et, surtout, que le cordon ombilical historique qui lie TV Léman bleu et les autorités au sens large du terme est plus consolidé que rompu.

Actuellement, deux groupes de presse sont prêts à recapitaliser TV Léman bleu. L'un est dans une position monopolistique sur le marché genevois et lausannois et largement dominante sur le marché romand. L'autre offre une pluralité des médias et une indépendance totale au niveau publicitaire, ainsi qu'un ancrage réellement genevois. Le groupe de l'Union démocratique du centre est donc opposé à une participation majoritaire des pouvoirs politiques dans cette télévision locale, qu'elle soit directe ou indirecte. Nous sommes persuadés que TV Léman bleu peut voler de ses propres ailes, sans les pouvoirs politiques.

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Mesdames et Messieurs, je vais tenter de vous démontrer que le Conseil administratif est à Léman bleu ce que les phosphates ont été au bleu Léman... (*Exclamations.*) Je rappellerai simplement quelques faits. Le premier, c'est la nomination du rédacteur en chef de Léman bleu. Le conseil d'administration de Léman bleu avait choisi M. Santini et M. Mottaz comme rédacteurs en chef. Or qui a désigné M. Chevolet comme rédacteur en chef? C'est le Conseil administratif! Pourquoi? Personne ne le sait... Qui a désigné le président du conseil d'administration de Léman bleu? Le Conseil administratif seul. Qui décide de payer ou de ne pas payer la subvention que le Conseil municipal a votée à Léman bleu? Le Conseil administratif. Pourquoi y a-t-il une ardoise? Personne ne le sait... En ce qui concerne la gestion indirecte via 022 Télégenève, qui prend les décisions quand il s'agit de Léman bleu? Le Conseil administratif. Qui rédige les procès-verbaux des séances du conseil d'administration? Le Conseil administratif, à sa manière... Qui donne les instructions de vote aux représentants de 022 Télégenève quand, par hypothèse, on parle des actions de Léman bleu? Le Conseil administratif tout seul.

Dans ces circonstances, Mesdames et Messieurs, si vous pouvez imaginer que le Conseil administratif parle sérieusement de liberté de la presse, vous vous faites des illusions. La première chose, le minimum qu'on aurait pu attendre de lui, c'est qu'au moins il accepte le choix de Léman bleu quant à la désignation des rédacteurs en chef, en l'espèce M. Santini et M. Mottaz. On nous a dit qu'il y avait un conflit d'intérêts. Personne n'a jamais compris de quel conflit il s'agissait, mais curieusement, pour des motifs qui avaient probablement trait à la fatigue des uns et des autres, nous avons baissé la tête...

Il faut revenir sur ces événements et se rendre compte que la ligne éditoriale est dictée par le Conseil administratif, qui non seulement décide combien il paie et à quelle émission il désire participer, mais qui, en plus, a la haute main sur le choix du personnel de Léman bleu, contrôlant ainsi complètement cette télévision.

Il y a dix ans, nous avons dit que nous ne voulions pas d'une *Pravda*, d'un média qui soit à la solde du pouvoir politique. Dix ans après, ce débat nous a montré – car il nous a amenés à fouiller – que nous avons bien plus qu'une *Pravda*: nous avons un média qui est totalement contrôlé par le Conseil administratif, sans le moindre scrupule. Ce soir, d'après les majorités qui semblent se mettre en place, c'est ce que vous êtes sur le point de cautionner. C'est évidemment irresponsable et, en plus, anticonstitutionnel. Nous perdons véritablement toute crédibilité à continuer un débat au terme duquel nous accepterions que la Ville, de manière directe ou indirecte, contrôle plus qu'une part des actions que je qualifierai de symbolique, tant la Ville a démontré, par le passé, le peu de cas qu'elle faisait de la liberté de la presse!

**La présidente.** Monsieur Froidevaux, le bureau est un peu étonné de votre intervention, car vous êtes membre du conseil d'administration de Naxoo et, selon l'article 30 du règlement du Conseil municipal, vous auriez en principe dû vous abstenir...

*M. Jean-Marc Froidevaux.* Madame la présidente, l'article 30 parle d'intérêt personnel. Au sein du conseil d'administration de Naxoo, je suis votre représentant, Madame la présidente, le représentant du Conseil municipal. Je crois que le devoir des représentants que vous avez désignés au sein du conseil d'administration est de vous éclairer sur ce qui se passe. Je n'ai aucun intérêt personnel et direct dans Naxoo; la Ville par contre en a un, ainsi que l'ensemble des contribuables!

**La présidente.** Je vous remercie, Monsieur Froidevaux. Pour ma part, je voulais juste apporter cette précision. D'ailleurs, je vous fais remarquer que je vous ai laissé répliquer...

**M. David Metzger (S).** Je ne reviendrai pas sur le fond de la position du Parti socialiste. Je répondrai simplement à certains propos tenus sur les bancs d'en face. Tout d'abord, Madame la présidente, vous transmettez une remarque à M. Barbey. En ce qui concerne les règles de droit qui interdisent à une collectivité publique d'être majoritaire, il cite la Constitution et son article 93. Je lui ferai simplement remarquer que chaque norme de droit donne lieu à différentes interprétations. S'il connaît une méthode d'interprétation sûre et définitive d'une norme, il pourra me la communiquer, je serai très intéressé...

Ensuite, Madame la présidente, vous transmettez ceci à M. Maudet. Dans son intervention, il a posé le débat en des termes dramatiques, un peu excessifs, alors que le Parti socialiste n'a donné que des pistes de réflexion pour trouver une solution. Nous ne nous sommes pas mis à la place des conseillers administratifs, contrairement à d'autres. En l'occurrence, nous pouvons déplorer l'attitude peu constructive de certains conseillers...

A M. Muller – Madame la présidente, vous transmettez – qui n'a pas l'air très au fait de certaines procédures qui ont cours en commission, je rappellerai pourquoi il y a deux rapporteurs socialistes, l'un de majorité et l'autre de minorité. Lors de l'étude de cet objet en commission, M<sup>me</sup> Sandrine Salerno a été proposée comme rapporteuse et la commission a voté cette désignation. Nous avons étudié la motion et, en fin d'étude, il est apparu que le Parti socialiste était minorisé. Comme M<sup>me</sup> Sandrine Salerno – qui fait partie du Parti socialiste – ne pouvait pas se dessaisir de son rapport, nous avons choisi de nommer un rapporteur de minorité de notre parti pour défendre la position socialiste! Certains y verront la preuve que le Parti socialiste travaille beaucoup...

Enfin, Madame la présidente, M. Barazzone a dit que le meilleur moyen d'influencer une télévision, c'est de tenir les cordons de la bourse. Je vais lui retourner son argument: si cette télévision est entièrement contrôlée par des privés, représentant de milieux économiques puissants, qui détiendra les cordons de la bourse, qui pourra influencer le contenu de la chaîne?

Pour notre part, nous pensons que la collectivité publique est la seule garante de la diversité et de la liberté de la presse.

**M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S).** Le discours que j'ai entendu ce soir de la part de la droite, je vais le qualifier de discours de l'hypocrisie. En effet, prétendre que la liberté de la presse dépendrait, aujourd'hui encore, de sa relation à l'Etat ou aux collectivités publiques, Madame la présidente, c'est un mensonge. C'est un mensonge conscient, puisque tout le monde sait qu'aujourd'hui le problème, en matière de liberté de la presse, n'est pas sa relation avec les collectivités publiques, mais bien sa relation avec le monopole privé. C'est là le vrai débat

aujourd'hui. Alors, quand j'entends dire que la pluralité de la presse serait liée à sa privatisation, Madame la présidente, je dois expliquer que les socialistes ne voient pas du tout les choses comme cela.

On sait depuis longtemps que les médias font partie de ce qu'on appelle le quatrième pouvoir, à côté du pouvoir politique, judiciaire et de celui de l'économie. On connaît parfaitement tous les liens d'intérêt qui existent entre les pouvoirs économique, politique et médiatique. On connaît aussi les liens d'intérêt de certains politiciens, qui siègent dans des conseils d'administration dont ils assurent ensuite le lobbying aux Chambres fédérales ou au niveau cantonal, et même parfois au niveau municipal. On connaît enfin les implications des grands groupes économiques dans les groupes de presse. Alors, où sont la liberté et la pluralité dans tout cela, je vous le demande?

En réalité, la grande peur de certains aujourd'hui, c'est que la Ville, en intervenant, freine un tant soit peu un libéralisme qui se veut outrancier et sans limite, ce que nous ne pouvons pas accepter. Je rappellerai ici les propos d'un PDG d'une célèbre télévision privée française, qui disait vendre le cerveau de son public à une grande marque de boisson gazéifiée américaine! On voit bien où est l'intérêt des groupes privés. Est-ce ce qu'on veut à Genève? Je ne le crois pas!

M. Froidevaux et d'autres ont beaucoup parlé de la *Pravda*. Il me semble que les temps ont changé, Madame la présidente. Vous pourriez peut-être rappeler à ces messieurs-dames des partis de droite que nous ne sommes plus à l'époque de la *Pravda*. Aujourd'hui, ce sont d'autres problématiques qui agitent les médias, et notamment la difficulté d'assurer économiquement l'existence d'un média indépendant des grands groupes de monopole. Il y a quelques années, dans cette enceinte, nous avons voté une subvention au journal *Le Courrier*, qui connaissait de grandes difficultés financières. Nous, les socialistes, avons voté cette subvention avec beaucoup de plaisir, parce que nous reconnaissons l'importance de la pluralité de la presse. En revanche, les partis de droite n'avaient pas défendu cette subvention; ils préféreraient voir un média mourir, plutôt que la municipalité ou l'Etat lui donne un coup de main. Tout ce discours autour de la *Pravda* et de la liberté de la presse est donc d'une grande hypocrisie.

Aujourd'hui, nous réaffirmons, nous socialistes, que nous voulons, ainsi que les habitants et les habitantes de Genève, une télévision au service de la collectivité, et non au service d'un groupe monopolistique ou d'une industrie quelconque. Nous voulons réellement une télévision au service de la collectivité.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, il est 19 h 15 et nous sommes saisis d'une motion d'ordre de M. Maudet, qui demande de suspendre le débat sur la motion M-542 et de le reprendre après une pause d'une heure trente. La parole est à M. Maudet.

**M. Pierre Maudet (R).** Mesdames et Messieurs, je justifie cette motion d'ordre de la manière suivante. L'intervention qui vient d'être faite a suscité des demandes de parole, le magistrat doit encore la prendre, nous sommes donc nombreux à vouloir intervenir. D'une part, je trouve dommage qu'un débat si important sur le fond ne soit plus diffusé à la télévision depuis maintenant vingt minutes. D'autre part, je trouve dommage également que nous repartions dans un tour de parole qui risque de durer encore fort longtemps, sans avoir fait de pause. Raison pour laquelle je vous invite à voter cette suspension de séance.

**La présidente.** Bien. Les représentants de chaque groupe ont deux minutes pour s'exprimer sur cette motion d'ordre.

**M. Patrice Reynaud (L).** Nous soutenons, en ce qui nous concerne, la motion d'ordre qui vient d'être déposée par le Parti radical. Après ce que nous venons d'entendre dans la bouche de M<sup>me</sup> Keller Lopez, il est évident que le groupe libéral – qui a été mis en cause, puisqu'il a été question de libéralisme outrancier – envisage plus que sérieusement de revenir sur le problème. D'autre part, M. Maudet a relevé que depuis un quart d'heure nos débats ne sont plus télédiffusés. Nous sommes précisément en train de parler du droit de la population à être informée et, depuis un quart d'heure, elle ne l'est plus. Je crois donc qu'il serait bon, eu égard au nombre d'intervenants qui vont suivre dans ce débat ô combien fondamental, que nous ayons droit à une pause et que le débat reprenne à 20 h 30.

**M. Guillaume Barazzone (DC).** Je ne vais pas répéter ce qui vient d'être dit: pour notre part, nous soutiendrons aussi la motion d'ordre.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, on m'informe que nos débats sont toujours retransmis par TV Léman bleu. La parole est à M. Deshusses.

**M. Gérard Deshusses (S).** Ce soir, du côté des partis de l'Entente, c'est un peu la valse-hésitation... Tout à l'heure, nous avons voté et décidé de continuer le débat jusqu'à sa fin; les bancs de droite ont accepté cela et, tout d'un coup, ils changent d'avis. Quant à nous, au sein de l'Alternative, nous n'avons qu'une opinion, c'est qu'il faut en finir, ce d'autant que, d'après ce que je vois à l'écran, les intervenants annoncés ne sont que deux et que nos débats sont toujours télédiffusés.

**M<sup>me</sup> Nelly Hartlieb** (UDC). Pour notre part, nous soutiendrons la motion d'ordre du groupe radical.

*Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 41 non contre 32 oui (1 abstention).*

**La présidente.** Nous poursuivons donc nos débats, et je passe la parole à M. Hainaut.

**M. Jean-Marie Hainaut** (L). Lors de sa première intervention, M. Metzger a terminé en disant que ce dossier cachait des intérêts économiques importants. Mesdames et Messieurs, c'est totalement faux: ces intérêts économiques ne sont pas cachés, ils sont patents, ils ont été exposés par les intervenants à la commission des finances. On ne peut pas dire que les intérêts économiques sont cachés, ils existent, ils ont été mentionnés, et c'est précisément un des éléments importants pour comprendre la situation dans laquelle se trouve, d'une part, le Conseil administratif et, d'autre part, notre Conseil municipal.

En l'occurrence, ce débat sur la presse est un débat de spécialistes. Nous avons des positions à prendre, mais c'est un débat de spécialistes; d'ailleurs, nous avons vu, lors des auditions en commission des finances, que le professionnalisme avec lequel chacun des deux groupes s'est expliqué devant la commission des finances tranchait singulièrement avec l'amateurisme – et ce n'est pas là un reproche, car ce n'est pas leur métier – des représentants du Conseil administratif.

Je vois dans le débat qui s'amorce aujourd'hui, et dans la voie qui pourrait être prise, les ferments d'une situation que nous avons déjà connue dans un autre contexte, où il s'agissait de s'occuper de casino... Je ne souhaite pas qu'aujourd'hui le Conseil municipal prenne une décision qui amène des fonctionnaires de la Ville – petit à petit, sans forcément qu'il y ait mauvaise volonté, mais parce que le doigt aurait été mis dans l'engrenage – à gérer la chaîne de télévision. A cet égard, ce que nous avons entendu, dans certaines interventions précédentes, sur le rôle joué par les représentants de la Ville lors des assemblées nous donne quelques sueurs froides.

C'est là un élément extrêmement important dans la position du groupe libéral en ce qui concerne le principe de la détention d'actions dans une société telle que Léman bleu SA. Pour nous, il est clair que la Ville ne peut pas être majoritaire, parce que la télévision est un métier en soi et que la Ville et ses représentants ne connaissent pas ce métier. Nous ne leur demandons pas de le connaître, et c'est la raison pour laquelle nous ne souhaitons pas qu'ils le pratiquent! Or, Mesdames et

Messieurs, que voulez-vous qu'un actionnaire majoritaire fasse, même à son corps défendant, dans une chaîne de télévision? La logique mathématique veut que, lorsque des décisions sont prises au conseil d'administration, le rôle de l'actionnaire majoritaire est prépondérant. Qu'il s'intéresse ou non, qu'il souhaite donner son impulsion ou non, qu'il souhaite se mêler de près ou de loin, ou pas du tout, il a une influence prépondérante. Par la simple logique mathématique, il a la haute main sur les décisions clés, et il nous semble particulièrement difficile de prendre ces décisions clés lorsqu'on ne maîtrise pas le métier dans lequel on doit les prendre. C'est le premier élément.

Le deuxième élément, c'est la liberté de la presse. On peut avoir les avis qu'on veut à ce sujet, on peut être plus ou moins sensible à la liberté de la presse, on peut voir dans le pouvoir politique un risque plus ou moins important... Personnellement, tant que je vois un risque et une possibilité de l'éviter, je préfère l'éviter. Ce soir, je ne veux pas pondérer le risque du pouvoir économique et celui du pouvoir politique, mais je dois dire que, pour ma part, j'ai de la peine à concevoir la liberté de la presse avec une participation majoritaire d'une collectivité publique, si bien disposée soit-elle.

Le troisième élément... mais c'est un élément qu'on peut laisser de côté parce que, visiblement, la Constitution de notre pays intéresse peu de monde! Si M. Mugny avait attendu de savoir à quel argument j'allais faire allusion, il se serait peut-être évité ce geste dédaigneux! Je disais que le troisième élément est l'élément constitutionnel. Notre Constitution prévoit quelques dispositions à propos de la liberté de la presse. On a pu entendre, lors des auditions de la commission, que certains se fichent comme d'une guigne des interprétations qui peuvent être données, surtout si elles sont contraires à la position qu'ils défendent. On a vu notamment que le Conseil administratif avait un avis très arrêté sur le sujet, lui qui, ces derniers temps, ne nous a pas toujours habitués à avoir raison en procédure... De même, on a entendu le rapporteur de minorité s'exprimer de façon très légère sur cet article constitutionnel, invoquant les différentes possibilités d'interprétation et n'en voyant aucune – il fait pourtant du droit, il sait quel principe d'interprétation s'applique – aucune qui puisse conduire à la conclusion que la majorité est incompatible avec le principe de la liberté de la presse.

Pour tous ces arguments, il me semble extrêmement important que le Conseil municipal prenne la décision de ne pas être majoritaire dans cette chaîne, ce qui ne signifie pas s'en défaire complètement. Les travaux de la commission ont conduit la quasi-unanimité des partis à se prononcer pour un maintien de la Ville de Genève dans la chaîne, mais sous une forme minoritaire. On a parlé de minorité de blocage: qu'est-ce qu'une minorité de blocage? C'est simplement un nombre de droits de vote à l'assemblée générale qui permet de participer à certaines décisions. Il faut savoir que, dans le fonctionnement d'une société anonyme, la loi prévoit des majorités et des minorités, mais que les statuts peuvent y

déroger et donner à un actionnaire minoritaire des droits plus étendus que ceux prévus par la loi. Par conséquent, pour des décisions clés – il appartiendrait probablement au Conseil administratif de déterminer quelles sont ces décisions clés, on peut penser à de grandes options qui videraient la mission citoyenne de TV Léman bleu de sa substance – il existe d'autres moyens qu'une participation à 51% pour s'assurer que cette télévision restera citoyenne.

Si ce souhait de maintenir une télévision citoyenne est partagé par la plupart d'entre nous, nous n'oublions pas un principe dont nous aimons à rappeler que les collectivités publiques devraient l'appliquer plus souvent, qui est celui de la proportionnalité, vue notamment sous l'angle de la subsidiarité. Aujourd'hui, s'il y a un moyen de garantir une télévision citoyenne à un coût moins élevé qu'en prenant la majorité dans cette société et en bafouant le principe de la liberté de la presse, c'est cette voie que nous devons privilégier.

C'est forcément une voie un peu plus difficile, parce qu'elle n'a jamais été investiguée par le Conseil administratif. Ce dernier est parti sur la voie de la majorité: c'est facile, avec la majorité, on fait ce qu'on veut... Nous aurions préféré, et nous pensons qu'il est encore temps de le faire, que le Conseil administratif dise quels sont les points qui sont pour lui les garants d'une télévision citoyenne et qu'il négocie ses droits avec les partenaires. Puisque la phase de négociations a l'air de battre son plein, puisque le Conseil administratif semble tenir le couteau par le manche, il devrait pouvoir rallier à ses arguments l'un ou l'autre des partenaires, de sorte que, sur les points qui sont pour lui importants, des décisions ne puissent être prises sans qu'il ait son mot à dire.

C'est cela, la minorité de blocage, mais le Conseil administratif ne s'est jamais orienté dans cette voie. Nous souhaitons ce soir que, conformément à la décision de la commission des finances, le principe d'une participation non majoritaire soit confirmé. Nous souhaitons également que le Conseil administratif entende les paroles que je lui adresse et qu'il se mette à la table des discussions avec ses partenaires, pour décider comment, grâce à un contrat d'actionnaires ou, mieux encore, par une disposition statutaire, il peut verrouiller nos droits, ceux qui nous semblent nécessaires pour garantir une télévision citoyenne. Et qu'il reconnaisse ainsi que nous n'avons pas besoin de la majorité pour faire en sorte que cette télévision citoyenne soit sauvegardée.

Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à vous prononcer dans le sens des conclusions de la commission des finances.

**M. Patrice Reynaud (L).** Je regrette un peu de prendre la parole juste après mon collègue Jean-Marie Hainaut, mais mon discours va être différent et, en l'occurrence, va porter sur quatre points.

Premièrement, je voudrais revenir sur deux mots qui ont été prononcés à plusieurs reprises, à savoir les mots *Pravda* et instrument. Ces deux mots, vous l'aurez sans doute constaté, Madame la présidente, n'ont pas été utilisés par les mêmes partis, ni dans le même cadre. Nous parlions, nous, dans les rangs de droite, de *Pravda*, et d'autres, dans les rangs de gauche, ont parlé d'instrument: je constate en fait qu'il y a unanimité de pensée, la *Pravda* n'étant rien d'autre qu'un instrument politique. En conséquence de quoi, nous sommes en train de parler de la même chose, nous sommes en train de définir si oui ou non un média – Léman bleu en l'occurrence – doit être ou non l'instrument d'un pouvoir politique. Le débat aujourd'hui est celui-ci, et il n'est que celui-ci.

Deuxièmement, je reprends ce qui a été dit dans les rangs de gauche à propos des médias qui représenteraient un quatrième ou je ne sais quel autre pouvoir... Je veux bien, mais sauf erreur de ma part, dans le système démocratique tel que nous le connaissons, il y a trois pouvoirs: le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire. Si l'on doit parler de quatrième pouvoir à propos des médias, c'est à la condition qu'il soit un véritable pouvoir. S'il n'est rien d'autre qu'un pouvoir inféodé à l'exécutif, il ne s'agit plus d'un quatrième pouvoir, mais d'un premier pouvoir exécutif surpuissant. Or cela est grave, parce que c'est au détriment évident du deuxième pouvoir qui est celui du peuple, que nous représentons.

Le troisième point est sans doute le plus important et c'est l'enjeu même de notre débat ce soir. Quel est le rôle d'une collectivité publique? Vous aurez sans doute compris, Mesdames et Messieurs, que nous, libéraux, sommes assez réducteurs dans ce domaine: nous considérons que le rôle d'une collectivité publique est de gérer les intérêts de celles et ceux qui en font partie. Gérer ces intérêts ne voudra jamais dire, pour un libéral, imposer les décisions. Or il est évident qu'à partir du moment où le pouvoir exécutif, qu'il soit de gauche ou de droite, a en mains non seulement les bâtons de la finance, mais au surplus les bâtons d'un véritable endoctrinement via les médias, il est dans la droite ligne d'un pouvoir totalitaire, et j'insiste sur ce mot.

Aujourd'hui, l'enjeu de notre débat n'est pas savoir si le partenaire doit être Edipresse ou Hersant-Barbier-Mueller. Nous l'avons déjà dit et je le répète, ce n'est pas le rôle du Conseil municipal que d'arbitrer entre tel ou tel groupe. Notre rôle est éminemment politique et consiste à répondre, dans quelques minutes, à la question suivante: acceptons-nous de reconnaître au pouvoir exécutif de la Ville de Genève un quatrième pouvoir que constitutionnellement il n'a pas, et qui va à l'encontre des intérêts mêmes de la population? Acceptons-nous que le pouvoir exécutif puisse non seulement gérer, mais également, dès demain, décider en notre lieu et place via un média interposé? C'est cela l'enjeu aujourd'hui, Mesdames et Messieurs. A force de vouloir donner trop de pouvoir à l'Etat, vous lui donnez d'abord un poids financier colossal. Je rappelle ici que notre budget est de plus de 1 milliard, pour une ville qui ne compte que 182 000

habitants. Nous sommes en train de dépasser complètement la norme, et je m'adresse à vous, Monsieur Metzger, qui parliez tout à l'heure de norme: celle-là n'est pas juridique, elle est politique. Nous sommes en train de tomber dans le hors norme, dans l'anormal.

A considérer que l'Etat doit tout faire, doit tout couvrir, y compris son média, nous nous trompons de route et ce n'est pas ce que la population genevoise veut. A force de tout concentrer dans les mains d'un même pouvoir, fût-il le vôtre, Mesdames et Messieurs, fût-il un pouvoir de gauche, puisque le Conseil administratif est majoritairement à gauche, vous leurrez. Vous êtes en train de perdre votre pouvoir, notre pouvoir à tous, en tant que représentants de la population. Arrêtons de tout mettre entre les mains de gens qui ne sont même pas sûrs de ce qu'ils veulent faire!

**M. Pierre Maudet (R).** Je ne dirai pas en préambule que je serai bref, puisque cela n'a pas vraiment réussi aux précédents orateurs qui l'ont dit ce soir... Je ne prétendrai pas être concis, même si M. Hainaut a déjà évoqué un argument que je voulais reprendre et qui est celui de la minorité de blocage. Il l'a très bien expliqué et je n'y reviendrai donc pas.

Mesdames et Messieurs, en écoutant le débat, qui va trouver un terme dans quelques minutes, je relève qu'un point peut en tout cas faire l'unanimité dans cette salle, c'est le fait que nous sommes tous des amoureux de la liberté d'expression, même si nous avons des conceptions différentes quant à la manière dont elle se pratique, ce qui nous autorise parfois – en tout cas pour certaines et certains dans cette enceinte – à dire un peu n'importe quoi! Pour ma part, je regrette que la minorité de l'Alternative – qui est encore minoritaire, mais qui risque de verser dans la majorité – tombe dans ce travers idéologique qui consiste à fustiger tout ce qui est privé, où le mot privé devient un gros mot. Récemment, on a parlé de culture bourgeoise à propos d'un autre sujet et, ce soir, on entend que l'époque de la *Pravda* n'est pas révolue... A vous entendre, Mesdames et Messieurs, elle n'est à l'évidence pas révolue, puisque pour vous le mot privé est encore un gros mot. A vous entendre, on peut légitimement s'interroger sur ce que représente pour vous un partenariat public-privé...

Je ne reviendrai pas sur l'argument selon lequel l'Etat serait le garant des médias, parce que nous n'arriverons pas à nous mettre d'accord. En revanche, j'aimerais insister sur un point: si, ce soir, notre Conseil suit la position minoritaire, s'il suit votre amendement, Mesdames et Messieurs, on va passer d'une chaîne publique à une véritable chaîne d'Etat, avec ce paradoxe extraordinaire que la gauche accepterait de payer. Car, très concrètement, c'est bien une recapitalisation à brève échéance qui s'annonce, et j'espère que M. Mugny va aborder ce point, lui qui, il y a quelques mois, tenait un discours inverse. De l'argent frais

va devoir être versé par la Ville de Genève dans le pot commun, pour continuer à faire vivre Léman bleu. Mesdames et Messieurs, si vous votez ce soir cet amendement, si vous faites basculer la majorité, vous aurez fait la démonstration – et ce ne sera pas le moindre des paradoxes – qu’une fois pour toutes, dans cette ville, on ne prête qu’aux riches!

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Comme M. Maudet, je ne vais pas annoncer que je serai court... Cela dit, je ne veux pas non plus refaire tout le débat, puisque l’enjeu est clair et consiste à décider si, oui ou non, la Ville doit être majoritaire dans Léman bleu.

Mesdames et Messieurs, je voudrais corriger quelques affirmations fausses et donner certaines informations que vous n’avez pas eues ou que vous avez mal enregistrées... Ainsi, il faut être mal informé pour parler de marchandages secrets, comme le fait M. Maudet. Alors que nous vous informons systématiquement, alors que nous vous disons au fur et à mesure où nous en sommes, alors que la presse en parle et que les partenaires potentiels donnent des conférences de presse, comment peut-on parler de secret? De même, je ne sais pas comment décrire le sentiment qui m’est venu, quand j’ai entendu M. Froidevaux... Vous dites souvent des bêtises, Monsieur Froidevaux, mais là vous atteignez des sommets sur le podium! En effet, vous affirmez que nous, Conseil administratif, avons tout décidé, alors que nous étions minoritaires lors de chacune des décisions que vous avez évoquées, alors que nous n’avons pu choisir aucune des personnes que vous avez citées. Les propos tenus par M. Mayer dans les médias, qui a systématiquement affirmé qu’il ferait ce qu’il voudrait et non ce que le Conseil administratif voudrait, auraient dû vous convaincre que nous n’avions aucun contrôle.

Si M. Muller a démissionné du conseil d’administration, le lendemain de l’avant-dernière assemblée générale ordinaire, c’est justement parce que nous n’étions pas majoritaires. Si, ensuite, j’ai démissionné en décembre, c’est que nous n’obtenions pas ce que nous demandions. Nous n’étions pas majoritaires, nous n’obtenions rien! Nous n’avons la majorité que depuis quelques semaines. Monsieur Froidevaux, vous savez bien que la Banque cantonale de Genève – qui aurait dû être du côté des collectivités publiques lors de l’assemblée générale qui a vu la réduction du nombre de membres du conseil d’administration, il y a un peu plus d’une année – n’a pas voté avec les collectivités publiques. Ce n’est donc pas si simple. Dire que la Ville a pu mener le bateau comme elle le souhaitait, c’est faux!

S’agissant de l’évolution de la pensée du Conseil administratif concernant la participation majoritaire ou minoritaire, nous avons déjà répondu, Monsieur Maudet. Faut-il le répéter? A l’époque, Edipresse était le seul partenaire et était d’accord de mettre de l’argent à la condition expresse que les collectivités publiques restent minoritaires. C’est là que j’ai proposé – et le Conseil adminis-

tratif m'a suivi – de vendre nos actions à Télégénève-Naxoo, plutôt que de rester minoritaires dans cette chaîne de télévision, sans même avoir une minorité de blocage. Depuis, cela a évolué, puisque, aujourd'hui même, Barbier-Mueller-Hersant nous propose d'être majoritaires. On ne peut donc pas comparer la situation d'aujourd'hui avec celle d'il y a une année, du point de vue du rapport de forces entre le privé et le public.

D'autre part, la recapitalisation est également en discussion aujourd'hui. Il est même question que nous ne mettions pas un sou! Ceux qui suivent un peu les questions financières savent qu'il y a des actions A et B: on nous offre la possibilité d'avoir des actions A qui nous donneraient la majorité décisionnelle, en ayant la minorité du point de vue financier. Dans ce cas, nous perdriions évidemment, dans quelques années, les dividendes que nous pourrions avoir si nous étions majoritaires sur le plan financier, mais nous n'aurions pas de problème au plan décisionnel.

Certains nous demandent pourquoi nous voulons être majoritaires, du moment que nous ne voulons pas prendre le contrôle de la chaîne. En l'occurrence, c'est justement pour éviter que d'autres en prennent le contrôle! Cela fait assez longtemps que cela cafouille, nous aimerions que cette chaîne de télévision marche mieux. Puisque des partenaires sont visiblement intéressés, puisqu'ils sont prêts à mettre de l'argent pour que la chaîne tourne, en espérant un rendement dans quelques années, pourquoi ne resterions-nous pas majoritaires dans ces conditions? Si un jour nous changeons d'optique, nous pourrions renoncer facilement à la majorité. En revanche, retrouver la majorité une fois qu'on l'a perdue, c'est extrêmement difficile. C'est donc une occasion unique de déprivatiser la chaîne.

Mesdames et Messieurs, il est logique qu'à droite vous ne soyez pas d'accord avec nous. Si vous l'étiez, vous seriez à gauche et vous auriez une autre vision de la société. Nous, nous considérons que l'intérêt public, dans certains domaines, est mieux défendu par l'Etat et les collectivités publiques que par les privés. Actuellement, en règle générale, le rapport de forces est plutôt favorable au privé, qui est en train de gagner sa lutte contre l'Etat, et nous sommes donc dans une situation de résistance.

Pour ma part, quand je vois la liberté qui est concédée dans l'ensemble des médias, même dans les démocraties, je ne suis pas convaincu par le couplet sur les professionnels que je viens d'entendre. Alors que des marchands d'armes achètent des journaux, alors que Bouygues rachète TF1, vous osez dire, Mesdames et Messieurs, qu'il faut des professionnels à la tête des médias. Je vous en prie, un peu de décence! Il faut des professionnels pour travailler, pour faire les journaux, la télévision, mais les actionnaires n'ont pas besoin d'être des professionnels.

En revanche, l'agence de publicité doit être entre les mains de professionnels. Pour votre information, je récapitule les offres qui sont actuellement sur la table. Edipresse nous propose donc, et c'est nouveau, la majorité dans l'actionnariat, comme Hersant-Barbier-Mueller. Hersant-Barbier-Mueller nous propose même cet arrangement entre les actions A et B dont je viens de parler. Concernant l'agence de publicité, Edipresse nous propose la majorité, ce qui est également nouveau, puisque cette proposition est arrivée sur nos fax cet après-midi. Barbier-Mueller-Hersant laisserait la totalité en mains de la chaîne et nous propose la couverture du déficit.

Voilà les offres qui sont sur la table. Il est clair que nous devons trancher dans les quinze jours qui viennent. Mais, en tout cas, nous sommes bien dans le débat de fond: devons-nous avoir la majorité pour être les garants d'une certaine liberté de la presse?

Quelqu'un a dit tout à l'heure qu'Edipresse avait l'intention de virer des gens à Léman bleu et, sur les mêmes bancs, d'autres affirment que si nous laissons la majorité aux privés, ils respecteront la télévision. C'est totalement incohérent! Je peux vous assurer que, pour notre part, nous ferons en sorte de ne renvoyer personne, de ne pas faire le ménage à TV Léman bleu – et nous l'exigerons de nos partenaires.

Voilà, ce que je voulais dire. J'espère que la raison l'emportera, y compris dans mes propres rangs!

**La présidente.** La parole est à M. Froidevaux... (*Protestations.*)

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Mesdames et Messieurs, vous conviendrez à tout le moins que j'ai été mis en cause, dans la mesure où on a soutenu que j'avais dit beaucoup de bêtises... En l'occurrence, je constate que le conseiller administratif ne m'a repris que sur un seul point, à savoir la nomination de M. Mayer. En dehors de la nomination de M. Mayer – dans laquelle le Conseil administratif dit qu'il n'était pour rien, et je veux bien le lui concéder – il n'a pas dit un mot sur le reste, c'est donc qu'il acquiesce. Il admet avoir nommé le rédacteur en chef. Il admet ne pas payer la subvention que nous avons votée pour TV Léman bleu, malgré les circonstances particulières que nous savons, malgré sa précarité financière. Il acquiesce sur ce point, allez savoir pourquoi! Le Conseil administratif, si prompt à dire qu'à gauche on aime cette télévision et qu'il faut lui venir en aide, lui plante simultanément un poignard dans le dos, en ne lui versant pas l'argent!

Je souligne le silence du Conseil administratif sur ce point, de même que son silence sur la manière dont il entend que le détenteur indirect des actions, à savoir Télégenève-Naxoo, gère Léman bleu, gestion sur laquelle il intervient directe-

ment, de manière parfaitement scandaleuse et au détriment de l'organe qu'il a lui-même mis en place, que vous avez vous-mêmes, Mesdames et Messieurs, mis en place et qui voit vos propres représentants être tenus pour rien par le Conseil administratif! Alors, continuez d'envoyer des représentants de chaque parti au conseil d'administration de Naxoo, mais sachez que c'est probablement la chose la plus inutile que notre Conseil fait au début de chaque législature, puisque les procès-verbaux sont de toute façon rédigés par le Conseil administratif!

**M. Jean-Marie Hainaut (L).** J'aimerais répondre à M. Mugny, puisque, semble-il, j'aurais été indécent dans mon intervention, lorsque j'ai indiqué que nous avons constaté une différence dans la connaissance du métier de l'édition et de la presse en général, entre les partenaires potentiels et les membres du Conseil administratif. M. Mugny a dit que la décence aurait dû m'interdire de faire ce parallèle, sachant que des personnes de tous bords et de tous horizons investissent dans les médias.

Je voudrais m'expliquer sur ce point. M. Mugny a la chance de ne pas avoir assisté aux travaux de notre Conseil municipal, lorsqu'il s'est agi de comprendre comment était gérée la SECSA, la Société d'exploitation du Casino SA! En l'occurrence, la SECSA était une société anonyme, dans laquelle la collectivité publique était majoritaire. Or nous nous sommes aperçus que la société était en fait gérée par des fonctionnaires de la Ville, qui croyaient bien faire parce qu'ils en avaient reçu l'instruction, mais qui ne connaissaient rien à ce domaine et à ce métier.

Dans ces circonstances, il est quand même très curieux que nous ne tirions pas la moindre leçon de ce qui s'est passé, et que nous pavions aujourd'hui la voie à de nouvelles aventures, telle que celle que nous avons vécue avec la SECSA. Je suis persuadé qu'il n'y a pas de mauvaise intention dans l'esprit du Conseil administratif, mais nous savons que cela s'est déjà passé et que cela se passera encore une fois: il y aura une nouvelle petite armoire à dossiers dont on aura perdu la clé...

Mesdames et Messieurs, j'espère vous avoir démontré que mon but n'était pas de paraître indécent. Je voulais simplement souligner le fait que la Ville de Genève a déjà démontré son incapacité à gérer ce genre de situation. Pour notre part, nous ne souhaitons pas qu'elle se place dans la situation de commettre de nouvelles erreurs du même type.

**La présidente.** La parole est à M. Reynaud... (*Protestations.*)

**M. Patrice Reynaud** (L). Mesdames et Messieurs, d'aucuns penseront que nous essayons de jouer la montre... Eh bien non, nous ne jouons pas la montre, nous voulons simplement, forts de ce que vient de dire M. le magistrat Mugny, apporter un contrepoids à ses propos. M. Mugny a dit, avec énormément d'emphase, que seule la collectivité publique était à même d'assurer la défense des intérêts de nos concitoyens. Nous, libéraux, nous insurgeons contre cette affirmation et nous continuerons toujours à nous insurger. Je ne crois pas que ce soient les collectivités publiques qui nous permettent, aux uns et aux autres, d'avoir un emploi, qui nous permettent de vivre. Ce ne sont pas davantage les collectivités publiques qui sont à la base de la croissance économique, ô combien nécessaire pour que l'Etat, pour que la collectivité puisse fonctionner et redistribuer.

Le langage de M. Mugny aujourd'hui – qui est votre langage, Mesdames et Messieurs de la gauche – revient à dire que vous vous arrosez le droit d'être les seuls à assurer la croissance, la vie et le développement de notre cité. Je suis navré de vous dire que c'est faux, complètement faux. Seules les entreprises privées, celles qui vous emploient les uns et les autres... (*Remarque de M<sup>me</sup> Salerno.*) Peu importe, Madame, vos excès de langage sont inintéressants...

**La présidente.** Madame Salerno, je vous en prie. Evitez d'allonger les débats, écoutez l'orateur, s'il vous plaît!

*M. Patrice Reynaud.* Mesdames et Messieurs, aujourd'hui, je sais quelle va être votre décision. Vous allez continuer à enfoncer davantage notre communauté, notre Ville de Genève dans ce que vous souhaitez délibérément, c'est-à-dire une collectivisation à outrance, une véritable bolchevisation de notre système... (*Protestations, chahut.*) Vous avez déjà commencé, vous voulez continuer aujourd'hui avec la télévision. Je vous mets en garde: si vous continuez, demain, ni vous ni moi n'aurons encore le droit de siéger ici. Méfiez-vous! (*Exclamations, chahut.*)

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, je vous en prie! Ce serait bien que les débats se terminent dans le calme... Je rappelle à ceux qui ont protesté que c'était la deuxième intervention de M. Reynaud dans ce débat sur TV Léman bleu. Sa première intervention portait sur la motion d'ordre, et il parlait en tant que chef de groupe. Ne vous inquiétez pas, au bureau, nous sommes vigilantes et vigilants... (*Exclamations.*) Mesdames et Messieurs, ne laissons pas les mots être les otages de fractions plus ou moins contestables...

**M. Guillaume Barazzone (DC).** Je ne vais pas être aussi véhément que mon préopinant, qui, à mon avis, enflamme les débats pour rien. En revanche, je m'étonne de la distorsion entre le vote en commission des finances – 12 oui contre 3 abstentions – et celui qui va avoir lieu ce soir. En deux semaines, après deux caucus, les positions ont changé et, tout d'un coup, la majorité Alternative s'apprête à voter en bloc. Pour notre part, nous démocrates-chrétiens, ni les discussions en commission des finances ni les discussions informelles que nous avons eues avec le Conseil administratif n'ont pu nous convaincre de la nécessité que la Ville soit majoritaire dans TV Léman bleu. Et, lorsque des commissaires d'extrême gauche ont pris la parole en commission des finances pour expliquer à quel point ce serait une erreur que la Ville soit majoritaire, nous étions contents qu'ils partagent notre avis...

Mesdames et Messieurs, en ce qui concerne l'actionnariat direct ou indirect, votre amendement visant à ce que la Ville se retire de l'actionnariat direct est un leurre. Cet amendement qui vise à faire croire qu'en étant actionnaire indirect, ce n'est plus la collectivité locale qui est majoritaire dans la télévision, mais une entreprise externe, à savoir Naxoo-Télégenève, est un leurre. En effet, vous savez comme nous que c'est le Conseil administratif qui décide et qui est en position de force. Il a les mains sur les manettes, il tient les cordons de la bourse et c'est lui qui peut décider dans quelle direction Léman bleu doit aller. Cela, Mesdames et Messieurs, nous le regrettons.

**M. Blaise Hatt-Arnold (L).** J'ai encore une question à poser. Nous avons étudié, en commission de l'informatique et de la communication, la proposition PR-346 en vue du financement des fameuses caméras pour TV Léman bleu. Cette commission a déposé un rapport de majorité et un rapport de minorité. Je regrette que ces rapports n'aient pas été liés au débat de ce soir, parce que cela nous aurait épargné le débat que nous allons avoir lors de notre prochaine session des 27 et 28 juin. Cela dit, j'aurais voulu savoir, de la part de M. Mugny, quel sera finalement le sort de cette proposition PR-346, sachant que, dans le rapport de majorité, il est prévu que les 300 000 francs financent la recapitalisation. Pouvez-vous nous donner cette précision?

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Je répondrai très brièvement à cette question. A l'époque, il s'agissait effectivement de couvrir l'achat de caméras, dont le financement avait été avancé par Télégenève-Naxoo. Ensuite, l'idée qui a été assez rapidement mise sur la table par les partenaires commerciaux – c'est le premier point sur lequel nous avons progressé – a été celle de convertir ce crédit en actions, dans le cadre de la recapitalisation. Il n'aurait plus manqué que

70 000 ou 80 000 francs. Maintenant, nous ne sommes même plus sûrs d'avoir besoin de ces 314 000 francs. Mais, là, je ne peux pas encore vous répondre définitivement, nous avons encore quelques négociations à mener.

### *Deuxième débat*

**La présidente.** La parole n'étant plus demandée, nous allons passer au vote. Auparavant, Monsieur Metzger, je voudrais savoir si votre demande d'appel nominal porte sur le vote de l'amendement du Parti socialiste, ou sur la totalité des votes...

**M. David Metzger (S).** Sur la totalité des votes!

**La présidente.** Il en sera donc fait ainsi, à la condition que votre demande soit soutenue par plus de cinq conseillers... C'est le cas, nous passons au vote de l'amendement de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), qui consiste à ajouter une cinquième invite visant à garantir les droits du personnel.

**Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M. Bertrand est accepté à l'unanimité.**

*Ont voté oui (76):*

M. Guillaume Barazzone (DC), M. Alexis Barbey (L), M. Sébastien Bertrand (AdG/SI), M<sup>me</sup> Nicole Bobillier (S), M. Didier Bonny (DC), M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Bovier (L), M. Roberto Broggin (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. David Carrillo (S), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Alain Comte (T), M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Olivier Coste (S), M. Roland Crot (UDC), M. Marc Dalphin (Ve), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (L), M. Gérard Deshusses (S), M. Guy Dossan (R), M. Alpha Dramé (Ve), M. Michel Ducret (R), M. Robin Dumuid (Ve), M. Alain Dupraz (T), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (T), M. Jean-Louis Fazio (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (AdG/SI), M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet (L), M. Eric Fourcade (UDC), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M<sup>me</sup> Claudine Gachet (R), M<sup>me</sup> Béatrice Graf Lateo (S), M. René Grand (S), M. Jean-Marie Hainaut (L), M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang (R), M<sup>me</sup> Nelly Hartlieb (UDC), M. Blaise Hatt-Arnold (L), M. Eric Ischi (UDC), M<sup>me</sup> Liliane Johner (T), M. Roman Juon (S), M. André Kaplun (L), M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S), M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (L),

M<sup>me</sup> Ruth Lanz Aoued (AdG/SI), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Pierre Losio (Ve), M. Bruno Martinelli (AdG/SI), M. Pierre Maudet (R), M. David Metzger (S), M. Jacques Mino (AdG/SI), M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung (Ve), M. Olivier Norer (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M. Georges Queloz (L), M. Patrice Reynaud (L), M. Lionel Ricou (DC), M. Jean-Charles Rielle (S), M<sup>me</sup> Bérengère Rosset (L), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Pierre Rumo (T), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S), M. Frédy Savioz (UDC), M. Vincent Schaller (L), M<sup>me</sup> Caroline Schum (Ve), M. Armand Schweingruber (L), M. François Sottas (AdG/SI), M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann (T), M<sup>me</sup> Martine Sumi-Viret (S), M<sup>me</sup> Gisèle Thiévent (AdG/SI), M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. René Winet (R), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

*Etaient excusés à la séance (3):*

M<sup>me</sup> Monique Cahannes (S), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Jean-Pierre Oetiker (UDC).

*Présidence:*

M<sup>me</sup> Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI), présidente, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M. Metzger modifiant la deuxième invite recueille 36 oui et 36 non (4 abstentions). La présidente départage les voix en votant oui.

*Ont voté oui (37):*

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI), M<sup>me</sup> Nicole Bobillier (S), M. Roberto Brogini (Ve), M. David Carrillo (S), M. Alain Comte (T), M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hicckel (Ve), M. Olivier Coste (S), M. Gérard Deshusses (S), M. Alain Dupraz (T), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (T), M. Jean-Louis Fazio (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (AdG/SI), M<sup>me</sup> Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI), M<sup>me</sup> Béatrice Graf Lateo (S), M. René Grand (S), M<sup>me</sup> Liliane Johner (T), M. Roman Juon (S), M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S), M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve), M<sup>me</sup> Ruth Lanz Aoued (AdG/SI), M. Bruno Martinelli (AdG/SI), M. David Metzger (S), M. Jacques Mino (AdG/SI), M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung (Ve), M. Olivier Norer (Ve), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pierre Rumo (T), M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S), M<sup>me</sup> Caroline Schum (Ve), M. François Sottas (AdG/SI), M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann (T), M<sup>me</sup> Martine Sumi-Viret (S), M<sup>me</sup> Gisèle Thiévent (AdG/SI), M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

*Ont voté non (36):*

M. Guillaume Barazzone (DC), M. Alexis Barbey (L), M. Didier Bonny (DC), M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Bovier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC),

M<sup>me</sup> Linda de Coulon (L), M. Guy Dossan (R), M. Alpha Dramé (Ve), M. Michel Ducret (R), M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet (L), M. Eric Fourcade (UDC), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M<sup>me</sup> Claudine Gachet (R), M. Jean-Marie Hainaut (L), M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang (R), M<sup>me</sup> Nelly Hartlieb (UDC), M. Blaise Hatt-Arnold (L), M. Eric Ischi (UDC), M. André Kaplun (L), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Pierre Losio (Ve), M. Pierre Maudet (R), M. Robert Pattaroni (DC), M. Georges Queloz (L), M. Patrice Reynaud (L), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Bérengère Rosset (L), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Frédéric Savioz (UDC), M. Vincent Schaller (L), M. Armand Schweingruber (L), M. René Winet (R).

*Se sont abstenus (4):*

M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Marc Dalphin (Ve), M. Robin Dumuid (Ve), M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve).

*Etaient excusés à la séance (3):*

M<sup>me</sup> Monique Cahannes (S), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Jean-Pierre Oetiker (UDC).

**Mise aux voix à l'appel nominal, la motion amendée par la commission et par le plénum recueille 36 oui et 36 non (4 abstentions). La présidente départage les voix en votant oui. La motion est acceptée.**

*Ont voté oui (37):*

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI), M<sup>me</sup> Nicole Bobillier (S), M. Roberto Brogini (Ve), M. David Carrillo (S), M. Alain Comte (T), M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hicquel (Ve), M. Olivier Coste (S), M. Gérard Deshusses (S), M. Alain Dupraz (T), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (T), M. Jean-Louis Fazio (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (AdG/SI), M<sup>me</sup> Catherine Gaillard-Lungmann (AdG/SI), M<sup>me</sup> Béatrice Graf Lateo (S), M. René Grand (S), M<sup>me</sup> Liliane Johner (T), M. Roman Juon (S), M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S), M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve), M<sup>me</sup> Ruth Lanz Aoued (AdG/SI), M. Bruno Martinelli (AdG/SI), M. David Metzger (S), M. Jacques Mino (AdG/SI), M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung (Ve), M. Olivier Norer (Ve), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pierre Rumo (T), M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S), M<sup>me</sup> Caroline Schum (Ve), M. François Sottas (AdG/SI), M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann (T), M<sup>me</sup> Martine Sumi-Viret (S), M<sup>me</sup> Gisèle Thiévent (AdG/SI), M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

*Ont voté non (36):*

M. Guillaume Barazzone (DC), M. Alexis Barbey (L), M. Didier Bonny (DC), M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Bovier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC),

M<sup>me</sup> Linda de Coulon (L), M. Guy Dossan (R), M. Alpha Dramé (Ve), M. Michel Ducret (R), M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet (L), M. Eric Fourcade (UDC), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M<sup>me</sup> Claudine Gachet (R), M. Jean-Marie Hainaut (L), M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang (R), M<sup>me</sup> Nelly Hartlieb (UDC), M. Blaise Hatt-Arnold (L), M. Eric Ischi (UDC), M. André Kaplun (L), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Pierre Losio (Ve), M. Pierre Maudet (R), M. Robert Pattaroni (DC), M. Georges Queloz (L), M. Patrice Reynaud (L), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Bérengère Rosset (L), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Frédy Savioz (UDC), M. Vincent Schaller (L), M. Armand Schweingruber (L), M. René Winet (R).

*Se sont abstenus (4):*

M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Marc Dalphin (Ve), M. Robin Dumuid (Ve), M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve).

*Étaient excusés à la séance (3):*

M<sup>me</sup> Monique Cahannes (S), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Jean-Pierre Oetiker (UDC).

La motion est ainsi conçue:

### *MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- exercer les droits d'actionnaire de la Ville avec le souci exclusif que Léman bleu Télévision continue à être une chaîne de télévision de proximité servant le rayonnement de Genève et de sa région;
- favoriser un partenariat public/privé qui permette à la Ville de Genève de conserver indirectement, via Naxoo, une majorité du capital-actions de TV Léman SA;
- établir un contrat de prestations comprenant au moins la rediffusion des séances plénières du Conseil municipal et une information régulière sur l'activité de la municipalité;
- verser sans délai l'intégralité de la somme votée au budget 2005 en faveur de Léman bleu Télévision;
- garantir les droits du personnel.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**6. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**7. Interpellations.**

Néant.

**8. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 20 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif .....	146
2. Communications du bureau du Conseil municipal .....	146
3. Questions orales .....	147
4. Résolution de M <sup>mes</sup> Frédérique Perler-Isaaz, Liliane Johner, Sandrine Salerno, MM. Jacques Mino et Didier Bonny: «Srebrenica l'horreur: protégeons les survivants» (R-84) .....	149
5. Rapport de majorité et rapport oral de minorité de la commission des finances chargée d'examiner la motion de MM. Michel Ducret, Alain Fischer, M <sup>mes</sup> Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Pierre Maudet et René Winet, renvoyée en commission le 18 mai 2005, intitulée: «Pour que Léman bleu prenne le large sans vision étroite!» (M-542 A/B) .....	153
6. Propositions des conseillers municipaux .....	231
7. Interpellations .....	231
8. Questions écrites .....	231

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*